

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

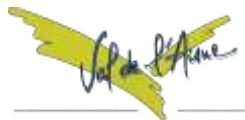
RAPPORT DE PRÉSENTATION

2 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Vu pour être annexé à la délibération communautaire du 28 février 2019, approuvant les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale.

Cachet de la communauté de communes du Val de l'Aisne et signature du Président de la communauté de communes.

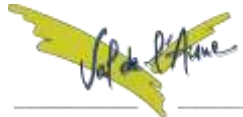




Etat initial de l'environnement – version approuvée le 28 février 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2	Analyse des enveloppes urbaines et des PLU.....	43
PREAMBULE	4	Des consommations énergétiques importantes dans les secteurs de l'habitat et du transport	45
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	5	Un important potentiel énergétique existant, mais une valorisation à organiser	49
Contexte topographique	5	DES RISQUES MAJEURS IMPORTANTS : COMPOSANTES DU DEVELOPPEMENT	54
Contexte hydrographique	7	Des risques naturels nombreux	54
Un climat à dominante océanique	9	Les risques technologiques liés à l'agro-industrie	58
LES RESSOURCES NATURELLES : EAU-SOL-AIR	10	Le bruit : une pollution localisée sur les grands axes routiers (RN 2 ,RN 31 RD 925)	60
la gestion de la ressource en eau	10	LA GESTION DES DECHETS : UN ENJEU INTERCOMMUNAL.....	63
Le sol : une ressource naturelle non renouvelable	29	Contexte national : vers la poursuite de la valorisation des déchets	63
Une qualité de l'air globalement satisfaisante	32	La collecte des déchets ménagers : une compétence intercommunale	63
MODE D'OCCUPATION DES SOLS.....	34	MILIEUX NATURELS ET TRAME VERTE ET BLEUE.....	66
La mesure de la consommation des espaces	34	Milieux naturels et biodiversité : un potentiel à préserver	66
La sélection des bases	34	La Trame Verte et Bleue, un outil d'aménagement du territoire et de préservation de la biodiversité	93
La méthodologie	34	La trame Verte et Bleue du territoire : un maillage riche de sous-trames imbriquées	96
Analyse de l'occupation des sols à partir des bases de la DGFIP	35	PATRIMOINE, PAYSAGES ET CADRE DE VIE	111
Analyse de l'occupation des sols à partir des bases du MOS	38		



Les paysages du Val de l'Aisne : une identité territoriale à préserver	111
Un patrimoine architectural et naturel picard marqué par l'histoire	112
Une mise en valeur du patrimoine paysager et culturel à poursuivre	116
Des entrées de ville de qualité hétérogène.....	118
Des aménagements urbains récents peu intégrés dans le paysage	119
Des unités paysagères qui traduisent la diversité des paysages du territoire	121

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Val de l'Aisne se situe au centre du département de l'Aisne à la limite avec le département de la Marne et constitue l'Est du Pays Soissonnais. Ce territoire rural d'une superficie de 386 km² représente 5,2% de la superficie départementale. De par sa position géographique, la CCVA s'inscrit dans une aire d'attraction urbaine sous les influences croissantes des agglomérations de Soissons, de Reims (Marne) et de Laon.

Ainsi, ces pressions urbaines croissantes pourraient impacter l'environnement et le cadre de vie de ce territoire. L'état initial de l'environnement permettra de s'assurer que l'évolution du territoire et son organisation prennent en compte le capital environnement présent sur la Communauté de Communes du Val de l'Aisne et les besoins futurs de la collectivité dans le respect des équilibres et des milieux naturels.

La CCVA possède les compétences obligatoires et optionnelles suivantes :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Etudes visant à mettre en place des politiques environnementales d'intérêt communautaire,
- Assainissement collectif et non collectif des eaux usées,

REMARQUES GLOBALES SUR LES MODIFICATIONS A EFFECTUER

La « grenellisation » du document rend pertinente la réorganisation complète de certains thèmes, pour partie déjà développés dans le SCoT actuellement en vigueur. Ainsi, les thématiques de la qualité de l'air, des émissions de Gaz à Effet de Serre et de l'Energie pourraient former un

seul et même chapitre. Cela renforcerait la cohérence avec le Schéma Régional Climat Air Energie.

De la même manière, la partie relative aux milieux naturels devra être extraite de la partie paysage et patrimoine, et étoffée, pour constituer un chapitre à part entière étudiant et définissant la Trame Verte et Bleue du Val de l'Aisne. Des précisions quant aux éléments nouveaux qu'il est nécessaire d'intégrer à ce chapitre sont apportées dans le corps du document.

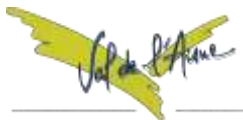
Par ailleurs, une partie consacrée à l'analyse de la consommation d'espace au cours des 10 ans précédant l'approbation du document devra être intégrée.

Au vu de l'importance de l'activité d'extraction de matériaux pour le Val de l'Aisne, et de la grande transversalité de ses impacts (ressource en eau, sols, économie, écologie...), il pourrait être pertinent de développer, pour chaque thématique concernée, le lien avec cette activité dans l'esprit d'un « fil rouge » de l'EIE.

De manière globale, il serait intéressant de spatialiser davantage les analyses, notamment de produire des cartographies de synthèse thématiques ainsi que des cartes d'enjeux transversales. Cela serait fortement utile lors de la définition du projet de PADD et des orientations en phase DOO qui soient les plus adaptées aux particularités locales.

Toutes les cartes du SCoT devront être revues afin d'intégrer les données relatives à la commune de Courcelles-sur-Vesle qui a récemment rejoint la communauté de communes. Une actualisation globale des données illustrées dans ces cartes est également nécessaire.

L'ensemble des enjeux identifiés dans le document devront être révisés compte tenu des évolutions qu'a pu connaître le territoire, mais également en réponse aux évolutions législatives.



ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

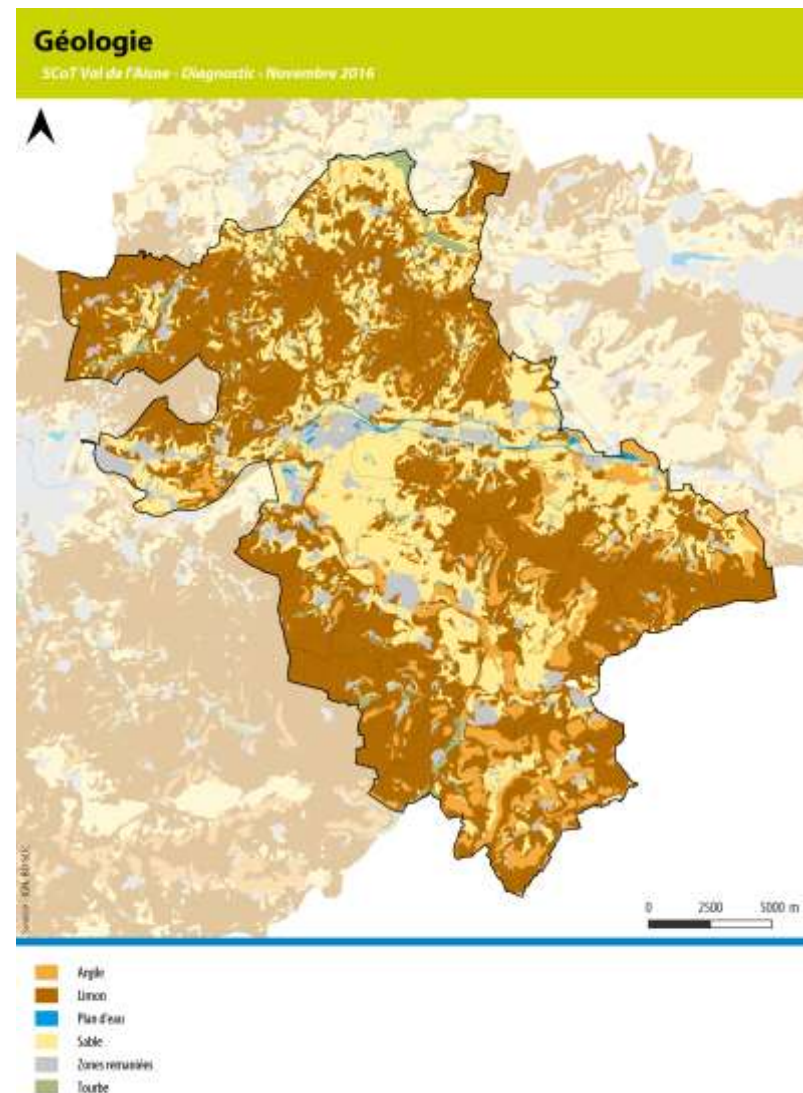
Le territoire du SCoT se situe sur la frange Nord-Est du bassin sédimentaire Parisien, au contact des plaines picarde et champenoise.

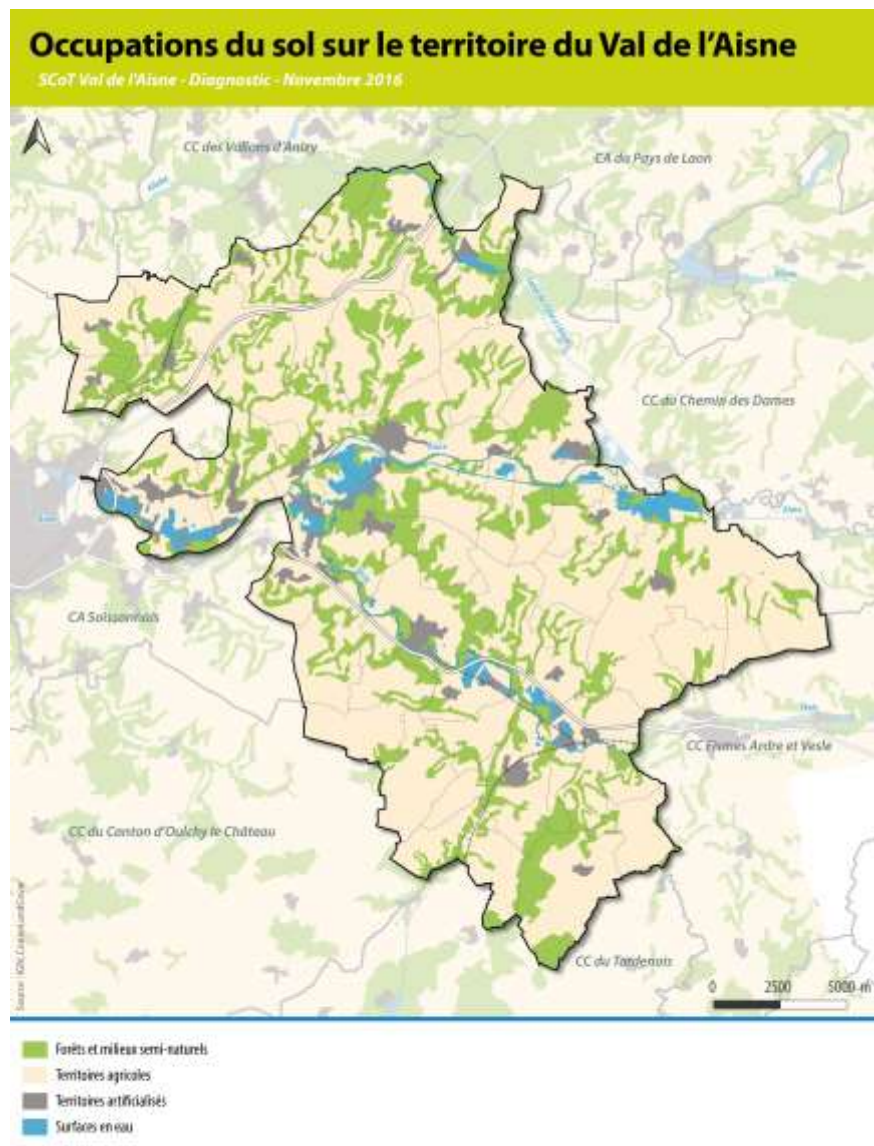
Il se caractérise par une succession de plateaux calcaires limoneux de faible altitude que l'érosion a découpés en massifs, voire en buttes, entrecoupés de vallées alluvionnaires aux coteaux calcaires, plus ou moins étroites suivant une orientation Est-Ouest. Il s'agit donc d'un territoire de cuestas façonné par l'érosion des versants.

Les couches géologiques sont dominées par l'affleurement des sédiments du Tertiaire (sables et argiles de l'Eocène principalement), déposés sur le substrat crayeux (source : BRGM). Les caractéristiques pédologiques sont celles de sols profonds : limons des plateaux, sols sableux des massifs forestiers et sols calcaires des vallées.

Cette géomorphologie a conditionné l'occupation historique des sols :

- les **plateaux** sont dédiés aux productions agricoles,
- les **vallées** représentent les supports majeurs de développement urbain et sont aujourd'hui relativement artificialisés (par la présence des principaux centres urbains, des grandes infrastructures maillant le territoire et de l'exploitation des carrières),
- les **coteaux intermédiaires** présentant une urbanisation en pied de pente à proximité des noyaux urbains de fond de vallons et une végétation forestière sur les hauteurs.





CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le territoire du SCoT s'inscrit sur le bassin versant de l'Oise, en amont de Soissons.

Trois sous bassins dessinent et structurent ce territoire :

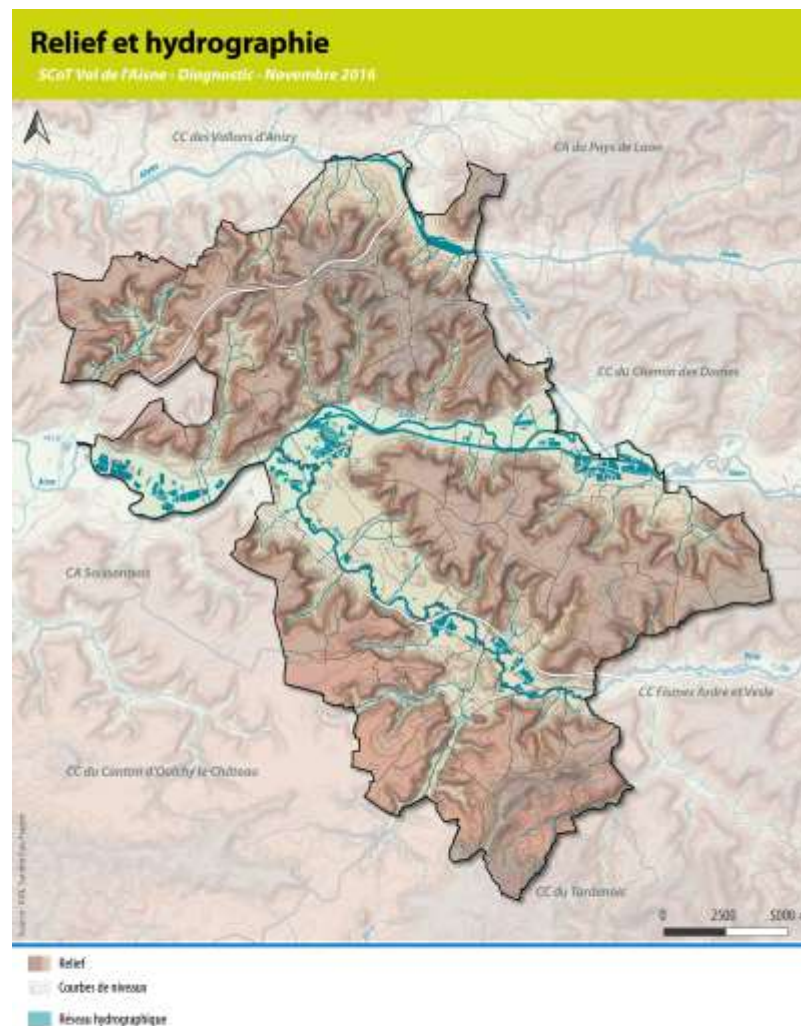
- celui de **l'Aisne**, affluent de l'Oise et principal cours d'eau du territoire.
- celui de la **Vesle**, affluent de l'Aisne et cours d'eau de faible débit. Il est orienté Est/Ouest et coule de la plaine champenoise en amont de Reims à la confluence avec l'Aisne à Condé-sur-Aisne.
- celui de **l'Ailette**, sur la frange Nord du territoire. Elle s'écoule parallèlement à l'Aisne avant de se jeter dans l'Oise au Sud de Chauny.

Par ailleurs, le territoire est marqué par de nombreux plans d'eau, témoins de l'activité d'extraction présente dans le territoire (anciennes carrières) et aujourd'hui supports de nouvelles activités de loisirs (pêche...).

Enfin, le canal latéral à l'Aisne traverse le territoire d'Est en Ouest et fait suite à l'Aisne canalisée. Il permet une continuité de la voie d'eau vers l'Est avec les canaux de la Marne au Rhin et celui des Ardennes.

En limite Nord du territoire, le canal de l'Oise à l'Aisne est complété par la bassin d'alimentation de Monampteuil dans la vallée de l'Ailette.

Le territoire est ainsi marqué par un système hydrographique exclusivement orienté Est/Ouest qui structure l'occupation du sol et l'implantation humaine.



La géologie du territoire conditionne aussi l'existence de masses d'eaux souterraines permettant l'alimentation en eau potable du territoire.

Le territoire du SCoT se situe sur le domaine des aquifères superposés du Tertiaire, où alternent principalement des sables et des calcaires qui sont entrecoupés de niveaux argileux plus ou moins imperméables.

Ainsi, **deux types d'aquifères** affleurants peuvent être déterminés :

- les formations sableuses modérément productives,
- les formations à dominante calcaire qui déterminent un aquifère multicouche discontinu et de faible extension, peu productive et plus difficile à exploiter.

Le territoire considéré est principalement situé sur **l'aquifère du Lutétien-Yprésien**. Cet aquifère des terrains tertiaires est en contact à l'Est et en profondeur avec l'aquifère de la craie elle-même en contact avec la puissante nappe de l'Albien qui s'enfonce profondément sous la craie vers le centre du bassin Parisien.

Il faut souligner que sur ce territoire, **les cours d'eau sont majoritairement alimentés par ruissellement des précipitations sur les bassins versants** du fait de l'affleurement des substrats géologiques imperméables (limons et argiles). **Ce mode de recharge des cours d'eau est à l'origine de pollutions diffuses issues essentiellement des activités agricoles, mais aussi industrielles.**

UN CLIMAT A DOMINANTE OCEANIQUE

Sources : Météo France, DIREN, BRGM

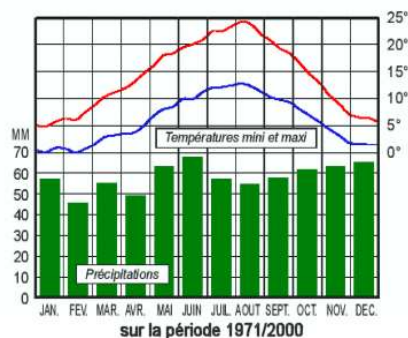
Le climat est de type atlantique et continental, humide et frais, aux vents d'Ouest dominants et au régime pluvieux régulier et souvent abondant sur le département de l'Aisne.

Les précipitations sont fréquentes (123 jours par an en moyenne) pour une moyenne pluviométrique comprise entre 750 et 800 mm de pluie chaque année avec une variation saisonnière de seulement 25 mm entre le mois le plus arrosé (novembre) et le plus sec (avril). Cette faible variation saisonnière est caractéristique d'un climat océanique.

Les températures y sont plus souvent modérées et l'amplitude thermique peu élevée (de l'ordre de 5°C l'hiver et de 20° l'été). En moyenne le mois le plus froid est celui de janvier alors que les plus chauds sont ceux de juillet et août, à égalité en moyenne mensuelle. La première décade d'août est souvent la plus chaude de l'année. L'influence continentale se manifeste par des épisodes caniculaires l'été et des hivers parfois rigoureux.

LE CLIMAT DANS L' AISNE

Normales de températures et de précipitations à Saint-Quentin-Roupy



Quelques records depuis 1947 à Saint-Quentin-Roupy

Température la plus basse	-20 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	36,6 °C
Jour le plus chaud	28/06/47
Année la plus chaude	1994
Hauteur maximale de pluie en 24h	76,6 mm
Vitesse maximale du vent	180 km/h
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	1981

fermer

Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls des précipitations France



Précipitations sur le territoire Val de l'Aisne à l'été 2016 rapportées à la moyenne saisonnière - Source : Bilan climatique de l'été 2016

Ecart à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 de la température moyenne France



Températures rapportées à la moyenne saisonnière à l'été 2016 - Source : Bilan climatique de l'été 2016

LES RESSOURCES NATURELLES : EAU-SOL-AIR

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La gestion concertée de l'eau repose sur l'existence de deux documents de référence à l'échelle européenne et nationale :

- La Directive Cadre Européenne pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE 2000/60/CE), adoptée le 23 octobre 2000. Elle fixait pour 2015 des objectifs de bonne qualité des masses d'eau ayant pour principal but l'obtention d'un bon état écologique des masses d'eaux superficielles, souterraines, naturelles, modifiées ou artificielles.
- **Le SDAGE Seine-Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021, adopté le 5 novembre 2015 et publié au Journal Officiel le 20 décembre 2015.** Il fixe, pour les six prochaines années, les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin ; priorités ambitieuses, mais qui restent réalistes, qui doivent être prises en compte par le SCoT.

5 enjeux majeurs pour la gestion de l'eau dans le bassin :

- Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer
- Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe des ressources en eau : inondations et sécheresses
- Favoriser un financement ambitieux et équilibré de la politique de l'eau
- Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale

- Améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur l'impact du changement climatique pour orienter les prises de décisions.

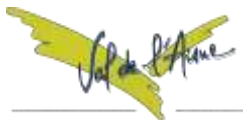
Pour une meilleure organisation et lisibilité du SDAGE, **ces 5 enjeux**, qui couvrent un large spectre de la gestion équilibrée de la ressource en eau, sont traduits sous **forme de défis et de leviers transversaux. Ces derniers constituent les orientations fondamentales :**

- Défi 1- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Défi 4- Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Défi 5- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Défi 8- Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Levier 1- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- Levier 2- Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Il faut également préciser que la problématique de la préservation des zones humides est réputée d'intérêt général.

La définition des zones humides a été inscrite dans le décret n°2007-135 du 30 Janvier 2007, qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides figurant à l'article L211-1 du Code de l'environnement. Ces critères sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles.

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, précise que cette démarche est concernée au titre de la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R.214-1 du Code de l'environnement (rubrique relative à l'assèchement,



au remblaiement, à l'imperméabilisation et à la submersion de zones humides).

Les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la « présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide ».

Dans le cadre de la révision du SDAGE Seine Normandie, une cartographie des zones humides (à l'échelle 1/50 000ème) a été établie par l'Agence de l'Eau. Elle ne saurait être exhaustive, mais constitue un document de cadrage qui devra être consulté pour tout projet d'urbanisme ou d'aménagement et notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.



Carte 22 : Prélocalisation des zones humides

Prélocalisation des zones humides

Source : SDAGE Bassin Seine Normandie 2016-2021

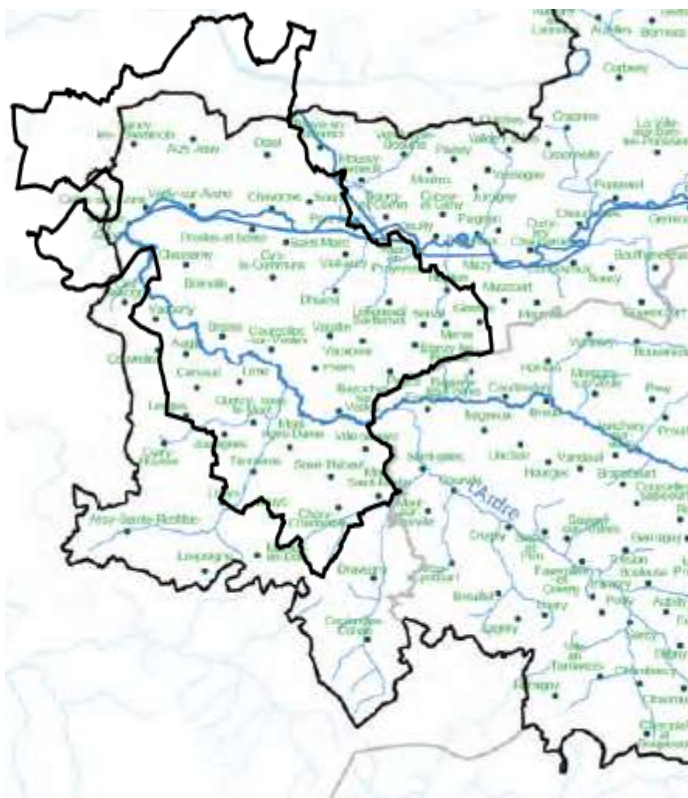
Plus localement, suite aux arrêtés du périmètre le 16/01/2004 et de la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 9/06/2005, le **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Aisne-Vesle-Suippe** a fait l'objet d'un arrêté d'approbation le 16 décembre 2013.

Ses orientations sont opposables aux tiers et fixent des objectifs de gestion spécifiques au bassin versant délimité, dans le respect des orientations de l'ancien SDAGE. Il se doit de se mettre en conformité vis-à-vis des nouvelles orientations du nouveau SDAGE 2016-20121.

La majeure partie du territoire du SCoT est concernée par ce SAGE :



Périmètre du SAGE Aisne-Vesle-Suippe – Source : Atlas cartographique SAGE Aisne Velse Suippe



Périmètre du SCoT au sein du périmètre SAGE Aisne-Vesle-Suippe – Source : Atlas cartographique SAGE Aisne Velse Suippe

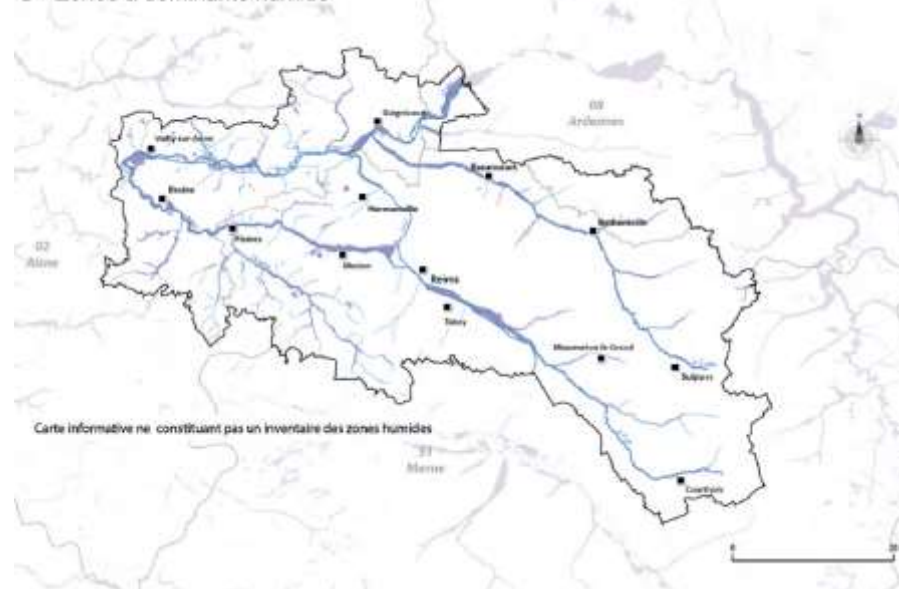
Dès aujourd'hui, les 7 principaux enjeux identifiés par le **SAGE Aisne-Vesle-Suippe** sur son territoire sont :

- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- L'amélioration de la qualité des eaux souterraines

- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- La préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable
- La préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Les inondations et ruissellement
- La gestion des ouvrages hydrauliques

Le SAGE Aisne-Vesle Suippe a également élaboré une cartographie non exhaustive des zones à dominante humides.

G - Zones à dominante humide



Zones à dominante humides

Source : Atlas cartographique du SAGE Aisne Velse Suippe

Enfin, sur le territoire de l'Aisne Aval un SAGE est depuis plusieurs années en phase d'émergence puisque des études préliminaires ont été réalisées dans le cadre de l'Interterritoire du Soissonnais-Vallée de l'Aisne. Aucune suite n'a pour autant été donnée.

- Une hydrographie dense sur le territoire situé en aval de deux bassins versants

Les cours d'eau présents sur le territoire de la CCVA sont principalement situés sur deux bassins versants :

- Bassin versant Aisne Aval au Nord du territoire SCoT
- Bassin versant Vesle Aval au sud du territoire SCoT

Le SAGE Aisne Vesle Suippe compte 8 masses d'eau grands cours d'eau (MEGCE) et 34 masses d'eau petits cours d'eau (MEPCE).

Le territoire SCoT Val de l'Aisne dénombre principalement :

- > **2 masses d'eau grands cours d'eau (MEGCE)**
 - L'Aisne du confluent de la Suippe (exclu) au confluent de la Vesle (exclu) (code : R202B)
 - La Vesle du confluent du Ru de Cochot (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu) (code R209)
 - L'Ardre de sa source au confluent de la Vesle (exclu) (code R210)
- > **4 masses d'eau petits cours d'eau (MEPCE) sur le MEGCE Aisne Aval :**
 - Le ru d'Aizy
 - Le ru d'Ostel
 - Le Ribaudon
 - Le cours d'eau du Petit Marais
- > **et 1 masse d'eau petits cours d'eau (MEPCE) sur le MEGCE Vesle Aval**
 - La Muze

- Une qualité des eaux superficielles préoccupante due à d'importantes pressions

La **qualité des eaux superficielles est suivie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DIREN** dans le cadre du Réseau National de Bassin (RNB).

Les données du SDAGE Seine Normandie 2016-2021 relèvent que l'état écologique des cours d'eau a progressé pour atteindre 39% des masses d'eau en bon ou très bon état écologique, soit 16% de plus par rapport à l'état publié dans le SDAGE 2009.

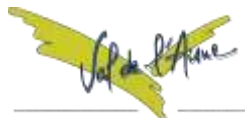
L'état chimique des cours d'eau a progressé de 25% par rapport à la situation arrêtée lors du SDAGE de 2009.

A l'échelle du territoire SCoT, l'état des lieux réalisé sur le périmètre SAGE Aisne Vesle Suippe en 2009 par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE), réactualisé en 2015 évalue l'état écologique des eaux superficielles du territoire SCoT comme mitigé.

D'une manière générale, d'après les objectifs de bon état des masses de grands cours d'eau et petits cours d'eau, l'Aisne est de bonne qualité (1B) en amont de la confluence avec la Vesle, mais de qualité moyenne (2) en aval. Elle est pour autant, la seule masse d'eau grands cours d'eau (MEGCE) à avoir atteint le bon état en 2015. Sur le bassin versant Aisne Aval, le bon état a été atteint en 2015 à l'exception du ru d'Aizy prévu en 2021.

Le deuxième cours d'eau majeur du territoire, la Vesle, n'est pas en bon état dont l'atteinte de l'objectif est prévue pour après 2015. L'ensemble des petits cours d'eau du bassin versant Vesle Aval sur le territoire n'ont pas atteint le bon état en 2015, reporté en 2021.

ME	Code	Statut	Atteinte du bon état	Raisons biologiques	Raisons physico-chimiques	Raisons chimiques
La Vesle du confluent du Ru de Cochot (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	R209	naturelle	après 2015	invertébrés, phytoplancton	nutriments	pesticides et micropolluants
L'Aisne du confluent de la Suippe (exclu) au confluent de la Vesle (exclu)	R202B	naturelle	2015	/	/	/
L'Ardre de sa source au confluent de la Vesle (exclu)	R210	naturelle	après 2015	invertébrés, phytoplancton	/	micropolluants



ME	MEPCE	Code MEPCE	Atteinte du bon état en	Raisons écologiques	Raisons chimiques
Aisne aval	la loivre	R202B-H1410600	2021	X	X
	le ru de beaurepaire	R202B-H1444000	2015		
	le bouffignereux	R202B-H1448000	2015		
	le tordoir	R202B-H1452000	2015		
	le ruisseau de saint-pierre	R202B-H1453000	2015		
	le cours d'eau du petit marais	R202B-H1454150	2015		
	le ribaudon	R202B-H1456000	2015		
	le ru d'ostel	R202B-H1460900	2015		
Vesle aval	le ru d'aizyl	R202B-H1461100	2021		X
	le cochot	R209-H1551000	2021	X	X
	le ru d'unchair	R209-H1554000	2021	X	X
	le bouvancourt	R209-H1555000	2021	X	X
Ardre	la muze	R209-H1584000	2021	X	X
	les iselles	R210-H1561000	2021		X
	la brandeuille	R210-H1566000	2021		X
	le noron	R210-H1568000	2021	X	X
	le brouillet	R210-H1575000	2021		X
	le ru d'arcis-le-ponsart	R210-H1576000	2021		X
	l'orillon	R210-H1578000	2015		

Objectifs de bon état des masses grands et petits cours d'eau et fixés dans le SDAGE – Source : Etat des lieux SAGE Aisne Velse Suippe



Extrait de l'Etat écologique des cours d'eau 2011-2012-2013

Source : SDAGE 2016-2021

L'Aisne est un cours d'eau sensible à l'eutrophisation, phénomène essentiellement dû aux apports de matières organiques, phosphorées et azotées dans les milieux. L'eutrophisation des milieux provoque un développement accéléré des algues et des végétaux qui entraîne une perturbation indésirable de l'équilibre des organismes présents dans l'eau et une dégradation de la qualité de l'eau en question.

La **Vesle** est fortement polluée (3), car les faibles débits n'offrent pas les capacités d'autoépuration suffisantes vis-à-vis des quantités de polluants émis essentiellement par l'agglomération de Reims.

En ce qui concerne la qualité biologique des cours d'eau, l'Aisne et la Vesle sont classées en deuxième catégorie piscicole (Cyprinidés dominants) et présentent un intérêt majeur pour la pêche. Les sociétés de pêche participent à des mesures de préservation des écosystèmes aquatiques (passe à poisson, limitation de la taille des prises, réutilisation des plans d'eau des carrières...).

Les sources de pollutions sont nombreuses. La qualité des eaux superficielles dépend essentiellement des activités humaines locales et sur le territoire du SCoT cette problématique est largement liée aux activités économiques présentes et à la gestion de l'assainissement, même si les efforts réalisés par la CCVA durant les dernières années ont été très favorables à la qualité de l'eau.

– Un tissu industriel à l'origine de pollutions des eaux

Le territoire comptabilise de nombreux sites industriels (18 de ces industries sont situées entre Mont-Notre-Dame et Ciry-Salsogne) dont 25 installations classées pour l'environnement (ICPE). Des quantités non négligeables de métaux ou de composés organochlorés peuvent être émises, via certaines entreprises de traitement, ainsi que des MES ou des matières organiques (fournisseur de béton) notamment sur les secteurs de Mont-Notre-Dame et Ciry-Salsogne.

Il faut souligner que le nombre important de carrières en activité sur le territoire ont également une influence sur la qualité (apport de matières en suspension et d'hydrocarbures) et le morphodynamisme des cours d'eau.

Rejets directs dans le milieu des industries redevables de l'AESN par masses d'eau
(MES = Matières En Suspension, AOX = organo-chlorés) (Source : AESN)

Masses d'eau	Nombre d'industries ayant un rejet majoritaire-mont direct dans le milieu	MES rejetées (kg/jour)	matières organiques rejetées (kg/jour)	matières phosphorées rejetées (kg/jour)	matières azotées oxydées rejetées (kg/jour)	matières azotées réduites rejetées (kg/jour)	AOX rejetées (g/jour)	métaux rejetés (g/jour)	matières inhibitrices réduites (équivalent) = toxicité sur les organismes aquatiques
La Sulppe de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	17	270	1751	17	35	150	902	9586	7137
L'Aisne du confluent du ruisseau de Saucées au confluent de la Sulppe (exclu)	1	127	180	1	0	20	465	3910	3550
L'Aisne du confluent de la Sulppe (exclu) au confluent de la Vesle (exclu)	5	10	285	0	11	9	0	0	0
L'Ardre de sa source au confluent de la Vesle (exclu)	9	19	182	0	0	10	0	0	0
La Vesle de sa source au confluent du Ru de Progne (inclus)	6	21	56	7	0	11	154	708	616
La Vesle du confluent du Ru de Progne (exclu) au confluent du Ru de Cochot (exclu)	57	645	3311	32	2	315	6197	18613	15180
La Vesle du confluent du Cochot (inclus) au confluent de l'Aisne (exclu)	6	121	191	29	43	28	760	2184	4118

Pollutions liées aux industries Source : Etat des lieux SAGE Aisne Velse Suippe

– Une agriculture intensive préjudiciable pour la qualité des eaux

Les impacts de l'agriculture intensive sur les eaux superficielles sont de différentes natures, mais sont difficilement quantifiables : pollutions diffuses (engrais, phytosanitaires...) et modifications des pratiques culturales (augmentation de la taille des parcelles, diminution des surfaces toujours en herbe, prédominance des cultures de printemps laissant les

sols nus en hiver) conduisant à l'érosion des sols et à des apports de matières en suspension au sein des cours d'eau. L'entraînement et le transport de ces matières sont préjudiciables à la qualité des rivières, sachant qu'elles sont systématiquement associées à des produits polluants.

Les activités liées aux cours d'eau, canaux et à leurs abords sont nombreuses et variées et génèrent localement des conflits d'usage à l'origine de pressions sur les ressources en eau :

- Activités de loisirs (pêche, navigation, promenades...),
- Activités économiques (navigation, extraction de granulats, pisciculture, barrages hydroélectriques...).

Mais ces activités restent des sources d'altérations des cours d'eau moins importantes (matières organiques, azotées et phosphorées) que celles liées aux rejets domestiques des collectivités, aux activités industrielles et à l'agriculture.

Le bon état des masses d'eau superficielle ne se conquiert pas définitivement et les efforts ne doivent pas se relâcher au risque de perdre le bénéfice des investissements consentis. Les efforts restent notamment à réaliser quant aux pollutions par composés azotés qui restent prépondérants (échelle du SDAGE), par les phytosanitaires, les nutriments, pesticides et autres micropolluants rejetés.

- Des eaux souterraines fragilisées

Caractéristiques des masses d'eau

Le territoire du SCoT est situé sur un aquifère multicouche où des nappes superposées présentent une faible puissance en raison de leurs structures particulièrement fragilisées par les pollutions diffuses.

Selon la nomenclature du SDAGE, cinq masses d'eau souterraines ont été identifiées sur le territoire. Ces aquifères se distinguent selon leur nature géologique et leur profondeur.

Ainsi on distingue les masses d'eau affleurantes, sous couverture et captives :

- Masse d'eau affleurante du Lutétien-Yprésien (3106),
- Masses d'eau de la craie sous couvertures (3206 et 3207),
- Masse d'eau captive de l'Albien,
- Nappes alluviales de l'Aisne (3003).

Pressions et qualité

La qualité des eaux souterraines est suivie par le Réseau Eau Souterraine de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (RES) et par le réseau de suivi sanitaire de la DDASS au niveau des captages d'eau potable.

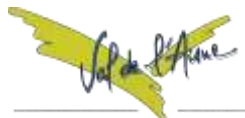
Selon la DCE, l'état global d'une masse d'eau souterraine est obtenu par le croisement de son état chimique (en relation avec la pollution anthropique) et de son état quantitatif (en relation avec l'impact des prélèvements en eau).

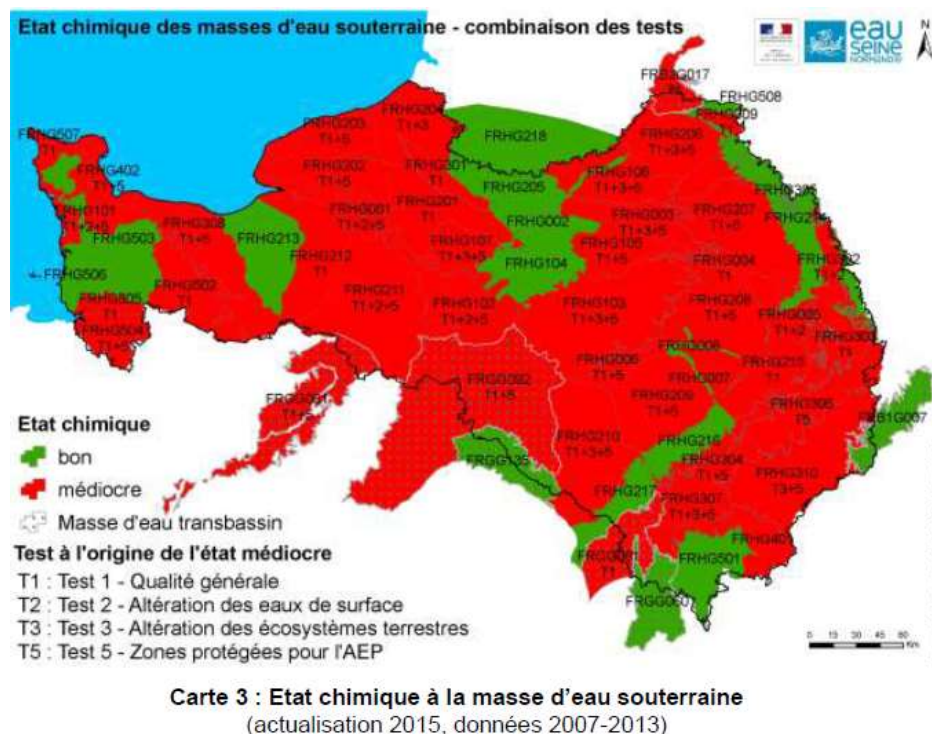
	Etat initial SDAGE 2010-2015	Etat initial SDAGE 2016-2021	Etat EDL 2013	SDAGE 2010-2015		
				Objectif 2015	Objectif 2021	Objectif 2027
Eaux souterraines						
% de masses d'eau en bon état chimique	17	28	22,6	35,8	81,1	100
% de masses d'eau en bon état quantitatif	100	96,2 (EDL2013)	96,2	100	100	100

Etat chimique des eaux souterraines sur le périmètre SDAGE – Source : SDAGE Bassin Seine Normandie 2016-2021

A l'échelle du SDAGE du bassin Seine-Normandie, l'état chimique des masses d'eau s'établit à 28 % de masses d'eau en bon état, soit un gain de 11% comparé à l'état des lieux du précédent SDAGE (2007-2013). La cible de 36 % de masses d'eau souterraine en bon état chimique est presque atteinte.

Pour autant, la progression attendue pour 2027 ne permettra vraisemblablement pas d'atteindre le bon état pour 100 % des masses d'eau souterraine comme le demande la DCE.





Source : SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

Les présents SDAGE et le SAGE Aisne Velse Suippe mettent en évidence **une qualité des eaux souterraines dégradées due** :

- > **à la présence de phytosanitaires** largement majoritaire dans les eaux souterraines. Sur le périmètre SDAGE, le suivi entre 2007 et 2013 montre que 97 substances différentes dépassent au moins une fois en moyenne annuelle la norme de potabilité pour un quart des captages suivis et 36 masses d'eaux sur 53 au sein du bassin Seine-Normandie sont déclassées par phytosanitaires.

Localisation du qualimètre	Nombre d'analyses	Nombre de pesticides quantifiés	Pesticides dépassant la norme des 0,1 µg/l (année)	Somme des pesticides dépassant la norme des 0,5 µg/l (année)
Braine (02)	17 (de 1996 à 2007)	1	/	/

Pollutions aux pesticides (Source : SAGE Vesle-Suippe, base de données ADES)

Les pesticides sont relativement peu présents dans la couche géologique des masses d'eau affleurante du Lutétien-Yprésien. Deux dépassements de seuil (1999 et 2007) illustrent la présence d'un herbicide (*l'atrazine déséthyl*) au sein de la masse d'eau des alluvions de l'Aisne.

- > **Aux teneurs actuelles en nitrates.** L'inertie de la situation des aquifères aujourd'hui traduisent les pressions exercées dans le passé.

Localisation du qualimètre	Concentration la plus élevée en mg/l	Nombre de dépassements ponctuels
Braine (02)	13,7	0

Pollutions aux nitrates (Source : SAGE Vesle-Suippe, base de données ADES)

Les nitrates ne sont pas une problématique forte sur les alluvions de l'Aisne, mais bien plus sur la couche des masses d'eau affleurante du Lutétien-Yprésien. Sur le territoire du SCoT, bien que le qualimètre mis en service sur la commune de Braine en 2005 mette en évidence une forte concentration en nitrates et la présence de pesticides (données de 2009), aucun dépassement de la norme n'est pour autant recensé.

L'origine des nitrates dans les milieux est multiple :

- l'agriculture intensive via les apports de fertilisants azotés,
- les rejets de l'épuration domestique (infiltration des rejets de stations d'épuration, assainissement autonome, rejets directs),
- les apports des collectivités, des gestionnaires d'infrastructures et des particuliers (entretien des espaces verts, jardinage).

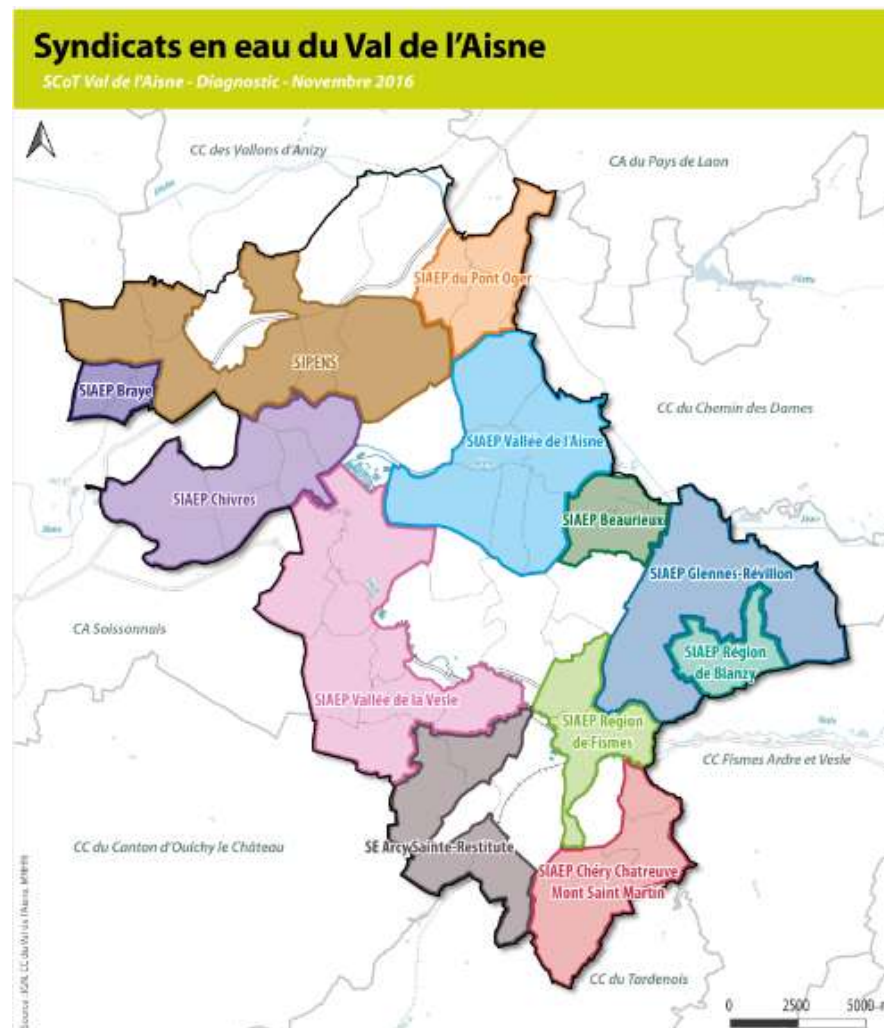
La totalité du département de l'Aisne est classée en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates n°91/676/CEE, transcrite par le décret n°93-1038 du 27 août 1993.

Des opérations contractuelles de réduction des pollutions d'origines agricoles ont été engagées :

- opérations Ferti-mieux,
- mesures agro-environnementales telles que les CAD (contrat d'agriculture durable) remplaçant les anciens CTE (contrat territorial d'exploitation).

- *Vers la simplification de la gestion de l'approvisionnement en eau des populations*

Chaque commune a en charge l'adduction en eau potable (AEP) qui peut toutefois déléguer cette compétence à une structure intercommunale ou à un syndicat d'alimentation en eau potable.



Syndicats des eaux sur le territoire Val de l'Aisne – Source : CCVA

L'approvisionnement et le traitement en eau potable sur territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne sont assurés par 12 syndicats des eaux. Chaque syndicat assure la gestion de deux à sept communes. A ces syndicats s'ajoutent des communes qui possèdent leur propre captage.

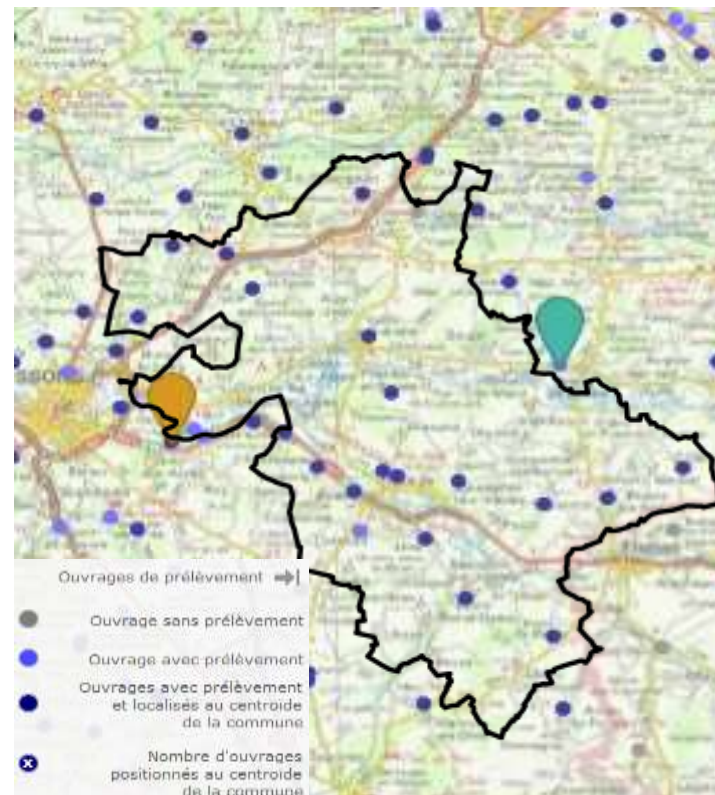
Cette organisation complique l'approvisionnement en eau des populations, et ne permet pas d'avoir une vision globale et actualisée des problématiques rencontrées.

En 2020, la loi Notre, avec un objectif affiché de simplification rendra l'intercommunalité à fiscalité propre du Val de l'Aisne compétente pour la gestion de l'eau. Les services et les syndicats d'eau qui ont la compétence sur ce territoire devront laisser la compétence à l'intercommunalité.

- Une eau « potable » majoritairement issue de la ressource souterraine à forts enjeux quantitatifs et qualitatifs

Une alimentation assurée par de nombreux captages

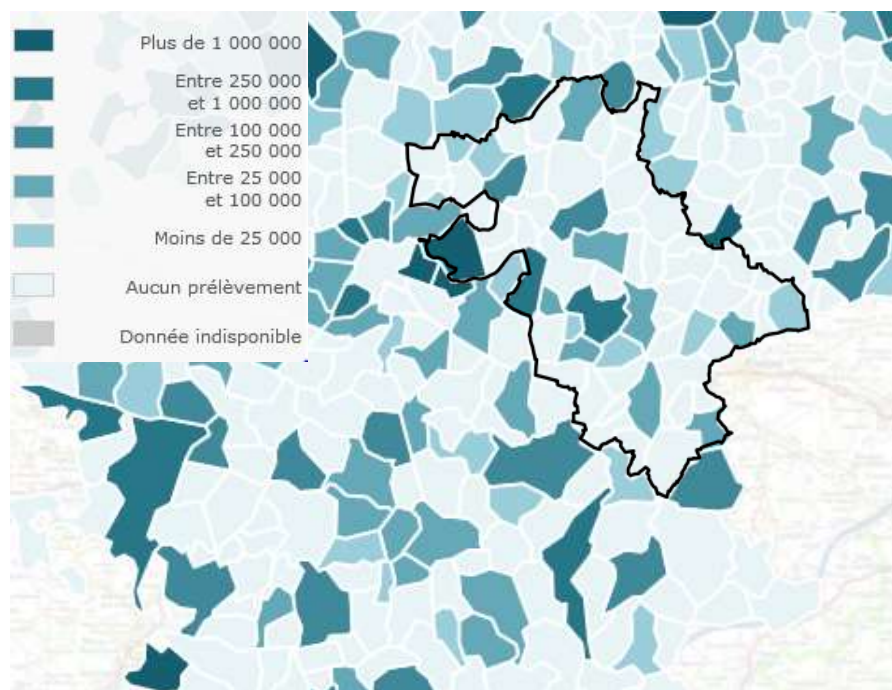
Selon la Base Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE) de 2013, 27 captages sont actuellement sollicités sur vingt communes du Val de l'Aisne (données BNPE) pour répondre à la demande du territoire.



Captage en eau potable sur le territoire - Source : BDPE 2013

En 2013, **3 175 722 m³ ont été prélevés sur l'ensemble de ces captages** qui s'alimentent à majorité par des prélèvements sur les eaux souterraines.

Les volumes prélevés (en m³) sont très hétérogènes selon les captages. Les trois plus grands volumes prélevés en 2013 proviennent des trois sources de captages de Bucy-le-Long (1 890 043 m³), des quatre points de captage de Braine (361 090 m³) et du captage de Ciry-Salsogne (274 462 m³). Les plus petits volumes prélevés ont été ceux de Vauxcéré (1 760 m³), Neuville-sur-Margival (7 297 m³) et Laffaux (8 064 m³).



Quantité en mètre cube des eaux prélevées sur le territoire Val de l'Aisne –
Source : Source : BNPE 2013

Des pressions quantitatives des eaux souterraines et superficielles : entre demande des activités et besoins en eau potable

La ressource en eau est prélevée pour répondre à différents usages :

- > Les consommations domestiques
- > Les activités industrielles
- > Les activités agricoles

L'ensemble de ces différents usages se confondent avec la demande en eau potable. Sur le périmètre SDAGE, les prélèvements en eau

souterraine (la majorité des prélèvements) sont estimés à 3 milliards de m³ dont 3/5 servent pour les besoins en eau potable.

Sur le territoire du Val de l'Aisne, les prélèvements pour les consommations domestiques sont les plus importants avec en moyenne de 121,1 litres par habitant¹. La dotation pour les activités industrielles est en moyenne de 5,85 litres par habitant et 1,15 litre par habitant pour la dotation destinée à l'agriculture.

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont relativement stables avec une légère augmentation de 2,2% depuis les années 1990 aussi bien pour les eaux superficielles que souterraines.

La dotation destinée à l'agriculture présente une forte évolution. Entre 2009 et 2012, elle a été multipliée par 2,5². Les 3 plus gros prélèvements se font dans l'Aisne à Menneville (environ 50 000 m³ en 2005), Soupir (environ 20 000 m³ en 2005) et dans la Vesle à Livry- Louvercy (environ 20 000 m³ en 2005).

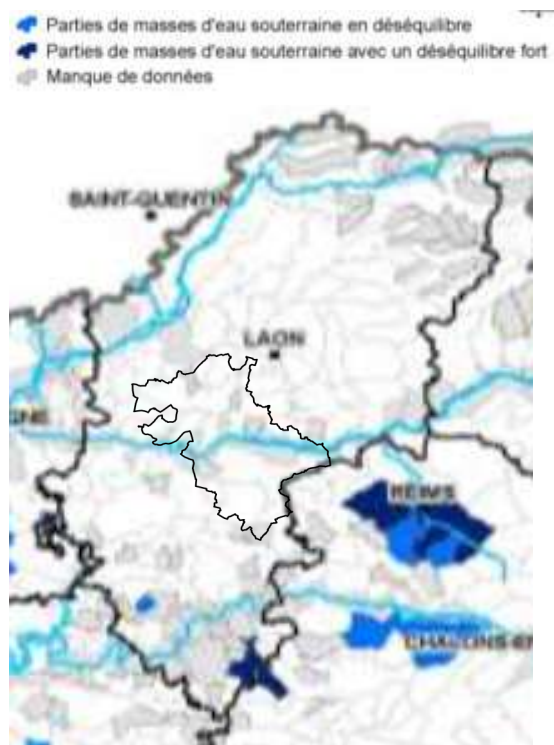
Enfin, les évolutions des dotations destinées aux besoins industriels n'ont pratiquement pas évolué avec une augmentation 0,6%. Les deux plus grands prélèvements industriels sont situés dans l'Aisne notamment pour la sucrerie Tereos (800 000 de m³ par an).

Les prélèvements destinés aux activités industrielles et agricoles sont en concurrence avec l'alimentation en eau potable des populations et engendrent des pressions quantitatives sur le territoire.

Pour autant, selon les données du SDAGE, **les masses d'eau sur le territoire SCoT Val de l'Aisne** ne semblent pas en déficit quantitatif.

¹ Sur le périmètre de l'étude de faisabilité pour la pérennisation de la ressource en eau potable à partir de prélèvements de surface sur les vallées d'Aisne et de Vesle, SAFEGE, 2013

² Sur le périmètre de l'étude de faisabilité pour la pérennisation de la ressource en eau potable à partir de prélèvements de surface sur les vallées d'Aisne et de Vesle, SAFEGE, 2013



Parties des masses d'eaux souterraines en déficit quantitatif (Source : SDAGE 2016-2021)

La stabilité de certains prélèvements peut s'expliquer par :

- la réduction des fuites dans les réseaux de distribution,
- les améliorations technologiques des matériels utilisant l'eau
- la sensibilisation des usagers aux économies d'eau

Une qualité des réseaux disparate

La qualité des réseaux, mesurée par leurs rendements est hétérogène selon les Unités de Gestion des Eaux (UGE).

	Très bon	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Réseau rural ILC < 10	Rendement > 85 %	70 % > Rendement < 85 %	60 % > Rendement < 70 %	Rendement < 60 %
Réseau semi-rural 10 < ILC < 30	Rendement > 85 %	75 % > Rendement < 85 %	60 % > Rendement < 75 %	Rendement < 60 %

Référentiel des rendements des réseaux selon le type de territoire – Source : Etude de faisabilité pour la pérennisation de la ressource en eau potable (SAFEGE 2013)

Les réseaux des Unités de Gestion en Eau (UGE) des réseaux de la vallée de la Vesle, et de Vailly-sur-Aisne présentent des rendements satisfaisants voire très bons, compris entre 75 et 85 %. A contrario, les réseaux sur l'UGE de Braine, de Brenelle et de Courcelles-sur-Vesle présentent des rendements compris entre 50 et 75 % laissant présager des dysfonctionnements majeurs sur les réseaux.

Plus particulièrement expliqués par leur ancienneté, le manque d'entretien, et d'interconnexion notamment sur les territoires ruraux, les dysfonctionnements rencontrés sur les réseaux provoquent des problèmes d'alimentation en eau potable de la population sur le territoire Val de l'Aisne à court et moyen terme.

Le manque de ressource en eau pour couvrir les besoins de pointe haute et basse à l'horizon 2025 a été détecté sur le territoire, particulièrement sur les UGE Bucy-le-Long, Brenelle et Mont-Notre-Dame.

Plusieurs UGE possèdent des réservoirs (Courcelles-sur-Vesle, Mont-Notre-Dame, Bucy-le-Long, etc.), mais dont les quantités stockées ne peuvent subvenir aux besoins des populations locales en cas de manque quantitatif.

Entre 2011 et 2012, l'UGE de Mont-Notre-Dame a pompé un volume supérieur à celui autorisé par la DUP. Depuis une convention d'achat a été passée avec Arcy-Sainte-Restitue.

Aux vues des prévisions et des besoins, et pour ne pas dépasser les débits maximaux par la DUP jusqu'en 2025 sur les autres points, un nouveau captage a été mis en service en 2013 sur la vallée de l'Aisne.

La réalisation de schémas de distribution d'eau potable (plan du réseau et inventaire des réseaux) et la réalisation de plans d'action dans le cas où les pertes en eau s'avèreraient supérieures au seuil de rendement (85 % ou 65 % + ICL/5) sont des solutions envisagées pour la pérennisation de l'eau potable sur le territoire Val de l'Aisne.

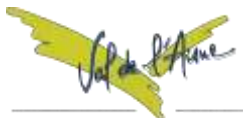
Ainsi, le manque d'interconnexion entre les réseaux d'eau potable présents sur le territoire peut également être un facteur aggravant du risque de pollutions de la nappe sur le territoire.

Une qualité de l'eau captée fragilisée par des pollutions

L'eau captée sur le territoire Val de l'Aisne présente des pollutions. Les sols se composent d'éléments qui dégradent la qualité prélevée et sa potabilité³. Dans un premier temps, de nombreux minéraux sont présents dans les eaux brutes prélevées :

- **En fer** : de fortes concentrations en fer, comprises entre 1000 et 2000 mg/l ont été diagnostiquées sur le territoire, notamment sur les captages de Braine, Ciry-Salsogne et Mont-Notre-Dame. Seule l'aire de captage de Bucy-le-long présente une faible part de fer dans ses prélèvements.
- **En fluor** : Les concentrations en fluor sont particulièrement élevées et dépassent le seuil sur l'aire de captage de Braine (35 µg/l en 2011) et Mont-Notre Dame (16 µg/l) contre une norme

³ D'après l'étude de faisabilité pour la pérennisation de la ressource en eau potable à partir de prélèvements de surface sur les vallées d'Aisne et de Vesle, SAFEGE, 2013



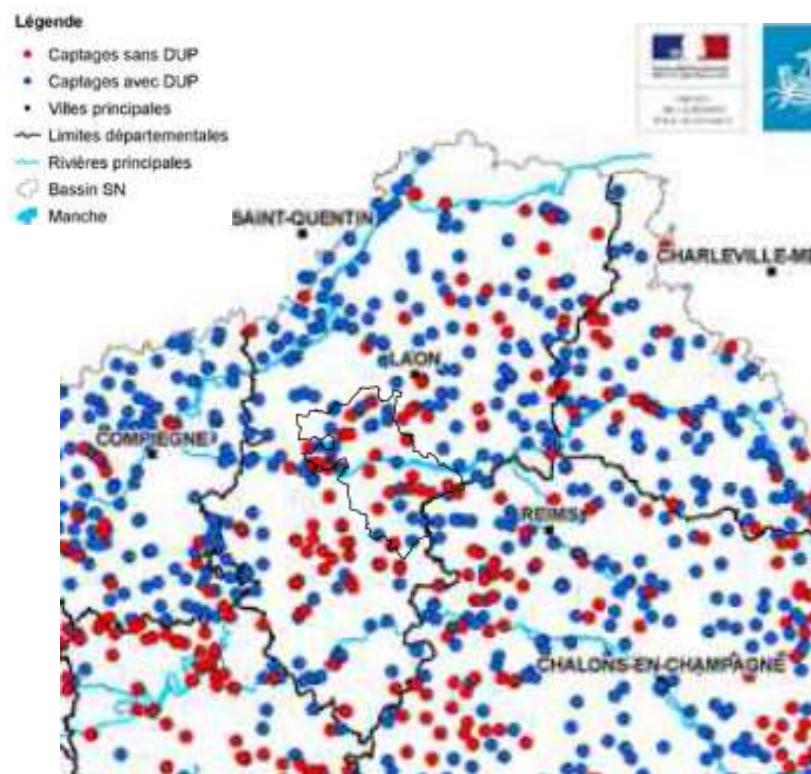
autorisée de 1,5 µg/l. En dessous de la norme, l'aire de captage de Vailly-sur-Aisne (supérieures à 1µg/l) et Bucy-le-Long (entre 0,5 et 1µg/l) présentent des teneurs importantes. Les autres captages sont peu atteints par les pollutions en fluor.

Des pollutions **aux pesticides et nitrates** sont également présentes dans les eaux brutes prélevées.

Il faut souligner qu'entre 2005 et 2013, des **captages ont été abandonnés en raison de fortes concentrations en nitrates supérieures aux exigences sanitaires** (50 mg/l). Souvent alimentés par une seule source, les eaux captées sont vulnérables vis-à-vis de pollutions ponctuelles. Tel est le cas des prélèvements sur la commune de Mont-Notre-Dame affectés par des pollutions en nitrates et qui ont donné lieu à la fermeture de la source.

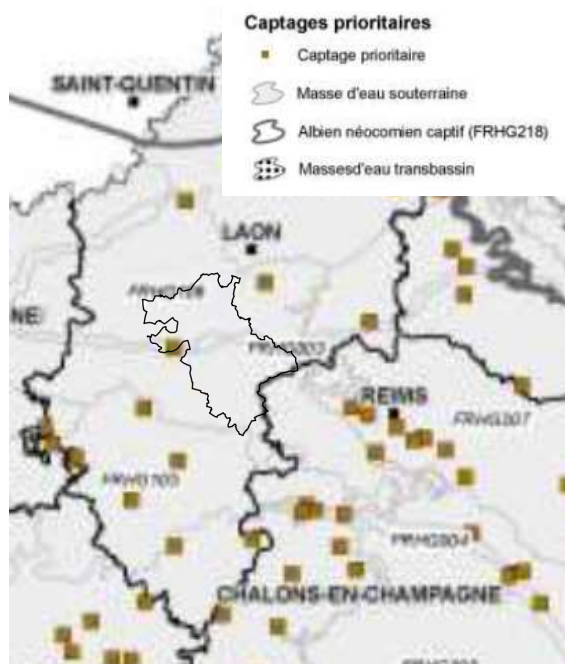
Dans l'objectif de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur des points précis, des **opérations contractuelles de réduction des pollutions à travers les contrats de partenariats globaux** sont mises en œuvre : un est en cours sur le SIABAVE et un autre sur le territoire Aisne Aval.

Aussi, des **périmètres de protection de captage (DUP)** sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine. Sur les 27 captages du territoire, neuf sont dotés d'une DUP définissant les volumes prélevés autorisés ainsi que les périmètres de protection de ces captages.



Captage en DUP ou sans DUP- Source : SDAGE 2016-2021

Des périmètres de captages sont toujours non protégés. Certaines DUP sont néanmoins en cours d'élaboration.



Captages prioritaires (eaux souterraines et de surface) pour la mise en place d'un programme d'action. Source : SDGAE Bassin-Seine Normandie 2016-2021

Des solutions de sécurisation de l'alimentation en eau potable en cours d'identification

Les scénarios globaux ont été envisagés et ont vocation à proposer une solution d'ensemble qui garantisse la sécurisation de la production et la pérennité qualitative et quantitative de la distribution pour toutes les UGE :

- Des études pour déterminer la cause des concentrations (Presles-le-Boves, Vailly-sur-Aisne, vallée de la Vesle) ;
- Des « recherches en eau » en vue de la création d'un nouveau captage, ou optimisation de l'utilisation des ressources existantes (traitement, mélange) ;

- Des traitements effectués pour remédier aux pollutions détectées (déferrisation, chloration gazeuse, démanganisation, anti-tartre) ;
- La création d'interconnexions de secours avec une ou plusieurs collectivités riveraines (syndicat de la vallée de l'Aisne vers Vailly-sur-Aisne, syndicat de la vallée de la Vesle et la commune de Braine, possible interconnexion de Courcelles-sur-Vesle depuis Braine ou le SE de Fismes) ;
- La Protection des captages par DUP afin de garantir une bonne qualité de l'eau.

Enjeux de sécurisation de la ressource en eau potable	UGE concernées	Solutions envisagées
Secours	Syndicat des Eaux de la vallée de la Vesle Vailly-sur-Aisne Brenelle Courcelles-sur-Vesle	→ Recherche en eau → Création d'interconnexions: commune de Braine, l'UDI Hartennes et Taux, SE de la vallée de l'Aisne, SE de la vallée de la Vesle → Création d'un captage
Pérennité qualitative de la production et de la distribution	Vailly-sur-Aisne Mont-Notre-Dame	→ Programme renouvellement des branchements → Création de captage (Mont-Notre-Dame) → Traitements au fluor → Recherche en eau → Interconnexion pour le mélange avec le SE de Bucy-Le-Long
Pérennité quantitative de la production et de la distribution	Braine Brenelle Mont-Notre-Dame Courcelles-sur-Vesle	→ Etudes et diagnostics patrimoniaux → Sectorisation et recherche des fuites (Brenelle)

Source : Fiche UGE SAFEGE – Etude sur la pérennisation de la ressource en eau potable

La troisième phase de l'étude pour la pérennisation de la ressource en eau sur le territoire Val de l'Aisne préconise la valorisation des eaux superficielles pour l'alimentation en eau potable : rivière Aisne notamment.

En conclusion, la ressource en eau potable est importante, mais parfois difficilement mobilisable (potentialités quantitatives limitées et productivités différentes selon les ouvrages) ou de mauvaise qualité (pollutions aux nitrates ou pesticides). La ressource en eau sur le territoire subit de multiples pressions dues aux nombreux usages de cette ressource. Aussi, la qualité actuelle dénote un manque certain de gestion et protection de cette ressource vitale.

Aux problèmes de pollutions liées au type d'assainissement s'ajoute la fragilité de l'alimentation en eau potable du territoire en raison de nombreux captages sensibles aux pollutions diffuses issues de l'agriculture et fragilisés par un manque certain de protection.

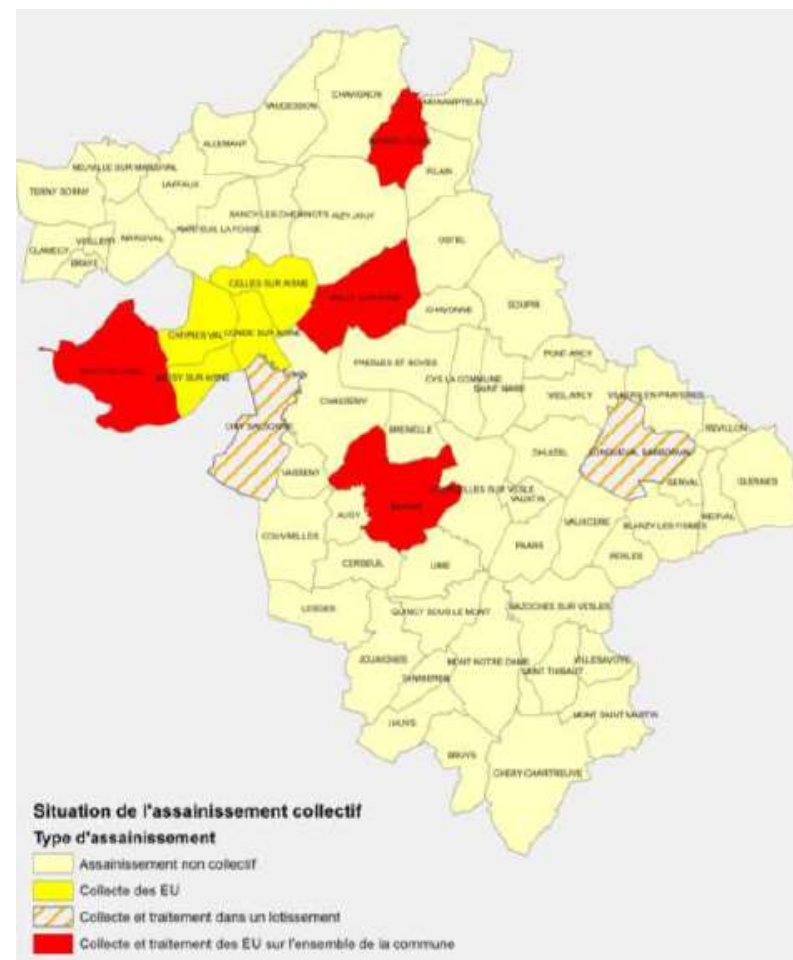
Enjeux du SCoT :

Les prélèvements en eau augmentent depuis quelques années, et des problématiques sont observées en matière de qualité de l'eau.

L'alimentation en eau potable est effectuée par l'intermédiaire de multiples captages d'eau souterraine fragilisés qui ne sont pas suffisants pour sécuriser l'approvisionnement à long terme.

La compétence eau qui reviendra à la CCVA en 2020, et la révision du SCoT permettent d'envisager une déclinaison cohérente dans le projet de territoire des solutions actuellement en œuvre ou à l'étude pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la recherche d'alternative pour l'eau potable.

- Une efficacité des dispositifs d'assainissement des eaux usées limitée, mais en progrès



Organisation de l'Assainissement sur le territoire Val de l'Aisne – Source : rapport d'activité du service assainissement de la CCVA 2014

Un assainissement collectif légèrement sous-calibré en progrès

(Source : rapport d'activité du service assainissement de la CCVA 2014)

En 2014, 10 communes, sur les 64 que compte la CCVA, bénéficient d'un assainissement collectif. Il s'agit de Braine, Bucy-le-Long, Celles-sur-Aisne, Chivres-Val, Ciry-Salsogne (lotissement des Tournelles), Condé-sur-Aisne, Longueval-Barbonval (lotissement rue du Gué), Missy-sur-Aisne, Pargny (Pargny-Filain et le lieu-dit du Moulinet) et Vailly-sur-Aisne.

La situation de l'assainissement varie selon les communes. Certaines bénéficient d'un réseau de collecte sur la majorité du territoire communal et d'un traitement de leurs eaux usées : Bucy-le-Long, Braine, Pargny-Filain, Vailly-sur-Aisne.

D'autres ne disposent que d'un réseau de collecte : Celles-sur-Aisne, Chivres-Val, Condé-sur-Aisne et Missy-sur-Aisne.

A Longueval-Barbonval et à Ciry-Salsogne, seul un lotissement est concerné par l'assainissement qui bénéficie de la collecte et du traitement de ses eaux usées.

Enfin, à Monampeuil, seul un lieu-dit est raccordé sur la station d'épuration.

5 stations d'épuration sont présentes dans les principaux centres urbains (Braine, Ciry-Salsogne, Bucy-le-Long, Pargny-Filain et Vailly-sur-Aisne).

	Capacité nominale (en EH)	Charge organique maximale en entrée (en EH)	Capacité résiduelle moyenne (en EH)	Production de boue (TMS/an)
Braine	3000	1993	1007	10
Bucy-le-Long	2000	4100	-2100	8
Ciry-Salsogne	100	103	-3	0
Pargny- Monampeuil	1980	250	1730	0
Vailly-sur-Aisne	2685	2367	318	45
Total SCoT	9765	8813	634	63

Capacité des STEP du territoire Val de l'Aisne en 2014 - Source : portail d'information sur l'assainissement communal

Ces stations d'épuration, **d'une capacité totale de 9765 équivalents-habitants, sont aujourd'hui légèrement sous-calibrées compte-tenu de la population raccordée.**

La charge organique maximale en entrée en 2014 est évaluée à 8 813 équivalents habitants, soit une capacité résiduelle moyenne de 634 équivalents habitants. La marge permettant l'assainissement de nouvelles populations est faible. Il est à noter que la station de Bucy-le-Long est particulièrement sous-calibrée face à la charge organique maximale évaluée en 2014.

Malgré tout, l'ensemble de ces stations d'épurations sont évaluées comme conformes en 2015 (source : portail de l'assainissement communal).

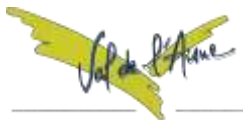
Depuis ces dernières années, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne participe à des mesures visant à améliorer les conditions d'assainissement. Il est à noter deux mesures majeures permettant d'augmenter la capacité totale des stations d'épurations :

- la reconstruction de la station d'épuration de Braine, remise en eau depuis 2014
- construction d'une nouvelle station d'épuration à Missy-sur-Aisne et Chivres-Val (en phase de travaux en 2016)

D'autres mesures plus mineures sont à noter :

- travaux d'entretien de réseau (réparation de casses, amélioration de l'écoulement des eaux usées, ...),
- création de 8 branchements sur le secteur régie,
- renouvellement des équipements électromécaniques,
- entretien préventif et curatif des réseaux,
- réparation de casses de réseaux,
- la réhabilitation de réseaux d'assainissement à Bucy-le-Long.

L'ensemble de ces mesures participe à l'amélioration des conditions d'assainissement des eaux usées du territoire et donc à la reconquête de la qualité de l'eau.



Enjeux du SCoT :

La sous-capacité d'assainissement du territoire est un facteur limitant au développement de l'urbanisation. Il est donc nécessaire de mettre en adéquation la construction de logements neufs avec le choix de l'assainissement.

Il faudra soit privilégier un assainissement individuel lorsque le terrain le permet en zone rurale, soit un redimensionnement des stations d'épuration pour pallier l'augmentation des raccordements aux réseaux d'ici 2020.

▪ *Un assainissement autonome en milieu rural*

Sur le territoire du SCoT, l'assainissement autonome est majoritaire étant donné le contexte rural prononcé. Il est assuré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne qui a été créé le 1er octobre 2004.

Ce service assure les missions suivantes :

- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- Contrôle de conception des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées
- Contrôle de l'assainissement dans le cadre des ventes.
- Entretien des installations d'assainissement non collectif
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif au nom de l'intérêt général ou de l'urgence, notamment pour lutter contre les pollutions et protéger les ressources en eau.

Service public de l'assainissement collectif		CCVA
code fiche		
Indicateurs descriptifs des services		
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	80
Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	26%

765 contrôles ont été réalisés en 2014 (contre 697 en 2013).

Au total depuis 2010, sur 3200 contrôles analysés, environ 70 % des installations sont apparues non conformes. Les dysfonctionnements sont de plusieurs ordres :

- absence de traitement et rejet direct des effluents dans le milieu naturel
- prétraitement des eaux vannes dans une fosse septique puis rejet
- des anomalies concernant l'épandage et la ventilation

Ces dysfonctionnements varient d'une commune à l'autre selon l'existence d'un réseau d'eau pluviale développé ou non, la proximité d'un cours d'eau etc.

Le SPANC du Val de l'Aisne propose également des **aides aux particuliers** qui souhaitent réhabiliter leur système d'assainissement.

Enjeux du SCoT :

Il faudra veiller à ce que ce type d'assainissement (nécessitant, selon les techniques actuelles, une superficie minimale pour le terrain récepteur) ne soit pas trop consommateur d'espace pour respecter le principe d'utilisation économe de l'espace de la loi SRU.

▪ *Une gestion des eaux pluviales intercommunale en 2020 à anticiper*

La gestion des eaux pluviales sur le territoire SCoT, **compétence actuelle laissée aux mains des communes deviendra une compétence intercommunale au 1^{er} janvier 2020.**

La gestion des eaux pluviales est prise en compte par certaines communes à travers leur document d'urbanisme (PLU) :

- Réflexion sur des zonages pour la création d'installations pour assurer la collecte, le stockage et pour limiter l'imperméabilisation des sols et la maîtrise des débits des écoulements des eaux
- Des dispositifs de rétention et d'infiltration des eaux pluviales
- Régulation des eaux pluviales grâce au rejet dans les zones humides
- Infiltration et traitement des eaux pluviales à la parcelle
- Préservation des espaces boisés

Enjeux du SCoT :

L'enjeu de changement de compétence pour la gestion des eaux pluviales sera un volet important à prendre en compte : études des zonages pluviaux, patrimoine, risque d'inondation et de coulées de boue)

Enjeux globaux du SCoT :

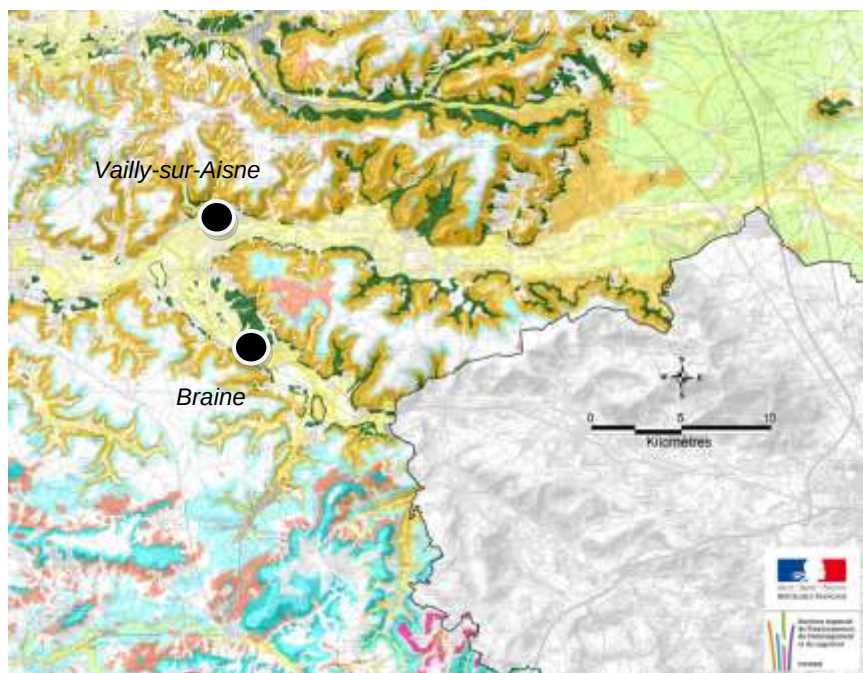
Le SCoT devra préserver une eau de qualité et en quantités suffisantes pour les besoins croissants permettant une gestion des conflits d'usage, des événements climatiques et une maîtrise des pollutions industrielles, agricoles et urbaines (études sur les pollutions, protection des captages plus efficaces, périmètres de protection des installations classées, mesures de protection des sites pollués).

LE SOL : UNE RESSOURCE NATURELLE NON RENOUVELABLE

(Source : schéma départemental des carrières 1997, 2009 et 2015)

La région Soissonnaise a été pendant longtemps le principal secteur du département producteur de matériaux, dont les exportations se sont essentiellement dirigées vers l'Île-de-France.

Sur le territoire de la CCVA, ces extractions de matériaux se concentrent dans les vallées alluviales de l'Aisne et de la Vesle où l'activité concerne les alluvions (sables et graviers). Ces carrières exercent une forte pression sur la ressource en eau, car les alluvions se situent dans le lit majeur des rivières (plaine inondable) et renferment une nappe d'eau souterraine abondante qui alimente la rivière et s'équilibre avec le niveau de celle-ci.



Ressource en matériaux, Schéma Départemental des carrières de l'Aisne, 2015



La vallée de l'Aisne est la **principale source de granulats alluvionnaires** sur le territoire du SCoT mais sa prépondérance tend à diminuer.

Les conditions générales d'implantation de carrières sont déterminées par le **schéma départemental des carrières pour une gestion harmonieuse de la ressource**.

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Aisne, répertorie pour la vallée de l'Aisne, une quantité de 85 millions d'alluvions récentes de lit majeur et 200 millions pour les alluvions anciennes de terrasses (hors d'eau), et pour la vallée de la Vesle, de 15 millions d'alluvions récentes de lit majeur et 15 millions pour les alluvions anciennes de terrasses (hors d'eau).

Les **zones de gisement reconnues** indiquées par la profession, concernent **40 à 45 millions de tonnes sur la vallée de l'Aisne** et se répartissent sur le territoire du SCoT sur les tronçons :

- Beaurieux-Vailly-sur-Aisne : 260 ha soit 7.5 Mm³ soit 15Mt soit **1/3 des réserves de la vallée**
- Vailly-sur-Aisne-Missy-sur-Aisne : néant

Parmi ces réserves géologiques, une partie seulement reste à exploiter, 10 millions de tonnes sur la vallée de l'Aisne et 3.041 millions de tonnes pour la vallée de la Vesle (source UNICEM 2002). Par ailleurs, la production d'alluvionnaires en eau a baissé de 12% dans l'Aisne, entre 1993 et 2008, du fait de l'impact environnemental des activités d'extractions de matériaux, compensées par des mesures en faveur de l'utilisation de matériaux renouvelables locaux par exemple.

La qualité des gisements de l'Aisne en amont de Soissons dépend de la fraction extraite. La section est située en limite de plaine crayeuse et de plateau calcaire grossier. La qualité mécanique des matériaux est assez médiocre du fait de la présence de carbonates et de calcaire poreux. Les matériaux de la vallée de la Vesle présentent une qualité moyenne, car ils sont pollués de matériaux sablo-argileux et d'une fraction sableuse de carbonate qui augmente vers l'aval.

Dans le département de l'Aisne, les principaux besoins en matériaux sont destinés aux usages suivants :

- Matériaux pour la route (remblais, couches de forme, couches de chaussées, assainissement)
- Matériaux pour le bâtiment
- Matériaux pour le béton
- Matériaux pour l'industrie (chaux, sucreries, verreries, fonderies)
- Pierres de construction
- Matériaux pour l'agriculture
- Matériaux pour les voies ferrées

Compte tenu de ces usages, le schéma départemental des carrières distingue trois domaines : les infrastructures de transport, le bâtiment et les autres besoins dont l'industrie et l'agriculture.

En cohérence avec le Grenelle de l'environnement, le **schéma départemental demande la maîtrise des besoins en matériaux, et oblige l'intégration de matériaux renouvelables dans la construction de bâtiments, le recyclage des matériaux issus des plus importants chantiers de démolition du bâtiment et l'élaboration de plans de**

prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics.

- *Des enjeux environnementaux et des impacts en termes d'aménagement du territoire*

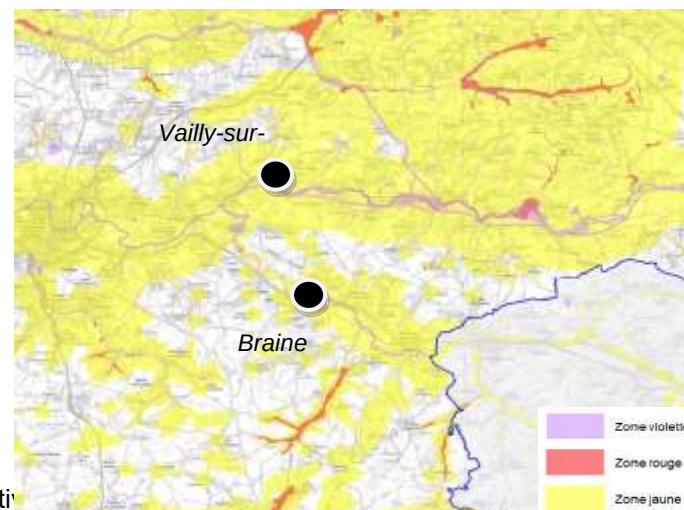
L'exploitation de ces carrières engendre des impacts environnementaux sur la biodiversité, le paysage, la qualité de l'air, le patrimoine culturel, et l'aménagement du territoire qui sont bien appréhendés dans le schéma départemental des carrières. En effet, les ressources en matériaux alluvionnaires en eau ont déjà été largement exploitées et sont souvent situées, par nature, au sein de zones de richesse et rareté écologique.

Le schéma des carrières, détermine les zones environnementales à protéger :

Zone violette : exploitation de carrières interdites (lits mineurs des cours d'eau, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, etc.)

Zone rouge : exploitation des carrières à éviter – enjeux environnementaux très forts non compensables

Zone jaune : Enjeux forts à moyens, à prendre en compte dans l'étude d'impact



Les actifs des lits mineurs de l'Aisne et de la Vesle, et leurs abords sont marqués comme

des zones à enjeux environnementaux moyens, à prendre en compte dans les études d'impacts.

L'Aisne constitue une vallée qui a été très fortement exploitée pour l'extraction de granulats et actuellement les demandes d'autorisation se situent sur le secteur amont puisque le reste de la vallée ne dispose quasiment plus de réserves en granulats exploitables.

Les réflexions engagées se portent sur deux aspects :

- s'agissant **des nouvelles demandes d'extraction, l'enjeu majeur est l'insertion dans la vallée** en fonction des contraintes environnementales, mais aussi dans un souci de protection de la ressource en eau potable,
- s'agissant **des anciens sites d'extractions** mitant le territoire, **l'enjeu consiste à mettre en œuvre une réhabilitation environnementale et paysagère** pour pallier aux problèmes de perte de biodiversité, de dysfonctionnement écologique et de banalisation du paysage.

La situation de la Vesle aval ressemble assez à celle de la vallée de l'Aisne.

La zone de la **confluence** a été très fortement exploitée et les réaménagements ont conduit à des **points noirs paysagers** qu'il conviendrait de résorber. Des demandes d'extraction sont déposées plus en amont : de part et d'autre de Braine, notamment. Sur ce secteur, il conviendra d'être vigilant pour :

- ne pas reproduire la situation aval ;
- bien appréhender les contraintes hydrauliques et hydrogéologiques qui peuvent avoir des incidences sur la réussite des réaménagements et l'écoulement des eaux.

Le schéma départemental développe des **orientations pour l'évaluation et la maîtrise des impacts des activités liées aux carrières**. En particulier, tout nouveau projet soumis à étude d'impact, avec prise en compte des actions proposées dans les fiches de mesures de gestion établies et obligation de mesures compensatoires en cas d'impact négatif résiduel.

- *Des orientations de réaménagement pour une meilleure réhabilitation des anciens sites*

Le schéma départemental développe des **orientations en faveur du réaménagement des carrières alluvionnaires**, en particulier en listant les types d'aménagements favorables à différents contextes (plans d'eau, remblaiements et remise en prairie, reboisements).

Le territoire présente des exemples de reconversion de carrières, comme la carrière de Limé reconvertie en site ornithologique.



Ancienne gravière réhabilitée, devenue un lieu propice à l'accueil d'une riche avifaune, et faisant l'objet de sorties naturalistes (Limé)

Enjeux du SCoT :

Il convient d'insister sur la nécessité de réduire les extractions de matériaux non renouvelables, car les gisements s'épuisent et de prévoir des solutions de recyclage et d'approvisionnement en circuits locaux courts et fermés.

Les enjeux en termes d'aménagement visent à contenir le développement des carrières pour préserver les ressources naturelles d'une part (de granulats et d'eau potable) et de protéger et restaurer les milieux naturels et les paysages de vallées après exploitation d'autre part.

UNE QUALITE DE L'AIR GLOBALEMENT SATISFAISANTE

■ Une surveillance organisée à l'échelle régionale

Les concentrations des polluants dans l'air ambiant sont surveillées depuis plus de 30 ans par l'association Atmo Picardie qui dispose d'un réseau de capteurs capables d'évaluer la qualité de l'air dans les principales villes (Soissons, Château Thierry) ainsi que dans certaines zones rurales (forêt de Saint-Gobain). Des campagnes de surveillance mobiles peuvent même être réalisées à la demande des collectivités afin d'évaluer l'impact de sources de polluants fixes ou mobiles (industries, trafic automobile...).

■ Les polluants mesurés en Picardie

Les principaux gaz polluants mesurés sont :

- les oxydes d'azote (Nox),
- l'ozone (O3),
- le monoxyde et dioxyde de carbone (CO et CO2),
- le dioxyde de soufre (SO2),
- les composés organiques volatils (COV),
- les poussières et les pollens.

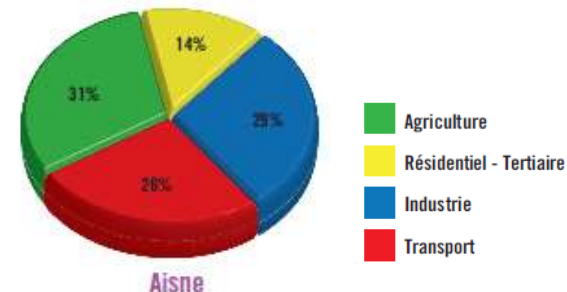
L'Aisne, tout comme la Picardie, bénéficie d'une qualité de l'air relativement bonne. Aucune commune du Val de l'Aisne n'a été cartographiée en zones «sensibles» aux particules en suspension et au dioxyde d'azote dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie. Les concentrations enregistrées reflètent des situations contrastées suivant le type de polluant.

Tous les secteurs d'activités sont concernés par des rejets de polluants de manière inégale :

- L'industrie émet 77 % des émissions de dioxyde de soufre ;
- Le transport (55%) et l'industrie (23%) sont les principaux secteurs d'activités émetteurs de dioxyde d'azote ;
- L'agriculture émet davantage les particules en suspension de PM10 (62%) et PM2, 5 (46%) ;

L'ensemble des secteurs d'activités émettent des gaz à effet de serre sur le territoire départemental

- 31 % Agriculture
- 29% Industrie
- 26% Transport
- 14% Résidentiel



Répartition des gaz à effet de serre par secteurs sur le département de l'Aisne – Source : Conseil Département de l'Aisne, Bilan qualité de l'air territorial 2015

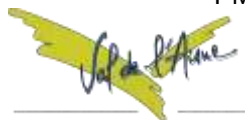
■ Les sources de pollutions sur le territoire

Les principales sources d'émissions sont les secteurs des transports, de l'industrie et résidentiel.

Deux **sources industrielles** majeures sont présentes sur le territoire et inscrites au registre français des émissions polluantes.

- Sucrerie TEREOS à Bucy-le-Long

Polluant (t/an)	2010	2014	Evolution
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	62 700	155 000	+ 92 300
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	30 200	17 300	-12 900
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non-biomasse (combustibles fossiles, procédés,...)	112 800	111 700	-1 100
Oxydes azote (NOx - NO + NO2) (en eq. NO2)	125 000	133 000	+8 000



Oxydes de soufre (SOx - SO2 + SO3) (en eq. SO2)	n.d	178 000	n.d
---	-----	---------	-----

- **ISDND à Allemant**

Polluant (t/an)	2010	2014	Evolution
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	19 200	15 600	-3600
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non-biomasse (combustibles fossiles, procédés,...)	0	0	0
Méthane (CH4)	567	896	+329

Les taux d'émissions de polluants dans l'air sur le territoire sont en augmentation pour les oxydes d'azote (Nox), les composés volatils organiques (COVNM), ainsi que le méthane (CH4), émetteurs de gaz à de l'effet de serre.

Le dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse ou non semble en diminution sur le territoire.

L'agriculture intensive des plateaux, quant à elle, rejette principalement deux types de polluants atmosphériques : les phytosanitaires et l'ammoniac, issus de l'épandage d'engrais azoté et de l'élevage.

De plus, comme bon nombre de zones rurales, le territoire du SCoT enregistre des **moyennes annuelles en ozone** élevées du fait des vents d'Ouest dominants qui déplacent ce polluant des lieux d'émissions (agglomérations, zones industrielles) vers les milieux ruraux. Ce composé, particulièrement irritant pour les voies respiratoires, a un effet néfaste sur la végétation (nécroses et réduction de la croissance).

Les polluants atmosphériques attaquent aussi la plupart des matériaux et affectent les façades des bâtiments et notamment le patrimoine bâti, induisant d'onéreux travaux de restauration.

Les problèmes ponctuels d'ozone relevés sur le territoire du SCoT sont essentiellement dus à la proximité des zones urbaines. Mais l'origine de cette pollution n'est pas directement liée aux activités humaines et résulte plutôt de mécanismes photochimiques complexes qui se déroulent dans les basses couches de l'atmosphère sous l'action du rayonnement solaire. Il est donc difficile d'apprécier la part d'émissions produites sur le territoire et sur les territoires urbains voisins.



MODE D'OCCUPATION DES SOLS

LA MESURE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

Le suivi de l'occupation du sol, obligatoire depuis les lois Grenelle II (12 juillet 2010) et de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP du 27 juillet 2010), représente un axe fort dans les politiques d'aménagement et de planification du territoire. Il permet de comprendre les dynamiques d'artificialisation des sols et de connaître la part des zones urbanisées, agricoles et des milieux naturels sur un espace. Le résultat de ce diagnostic permet d'avoir une connaissance fine du territoire et il constitue une base de travail pour poursuivre efficacement les travaux sur cette thématique désormais incontournable.

LA SELECTION DES BASES

Les bases de Corine Land Cover, Teruti-Lucas, DGFIP et du MOS ont été confrontées. Les bases retenues sont celles du MOS et de la DGFIP. La base de la DGFIP présente comme avantages par rapport aux autres d'être homogène au niveau national, d'avoir une actualisation annuelle, d'être à l'échelle de la parcelle et d'être géolocalisée.

Corine Land Cover	Teruti-Lucas	DGI : Fichiers fonciers	MOS Picardie
Base de données géographique	Base de données statistique	Base de données géographique	Base de données géographique
Photo-interprétation d'images Landsat et Spot	Estimation basée sur un échantillon représentatif	Base fiscale pour partie déclarative	Photo-interprétation d'images aériennes
Unité minimale d'interprétation : 25 ha	Département	Unité minimale d'interprétation : la parcelle	Unité minimale d'interprétation : 2 ha
Géoréférencée	Non géoréférencée	Géoréférencée	Géoréférencée
-	-	Absence des espaces non parcellisés (voirie, des cours d'eau et espaces associés)	Absence de l'habitat diffus et du réseau viaire secondaire

Néanmoins, c'est une base d'origine déclarative. Sur le territoire du Val de l'Aisne, il y a une absence des données des natures de culture antérieure à 2009. On note également l'absence des surfaces non cadastrées et son interprétation demande une bonne connaissance du territoire. Afin de palier à ces manquements, le MOS présente plusieurs intérêts, dont sa période de couverture : de 1992 à 2010 et la présence des grandes zones artificialisées.

LA METHODOLOGIE

Pour rappel, l'analyse de l'application sur le SCoT du Val de l'Aisne évoque la méthode d'analyse sur la consommation foncière, à savoir de traiter l'information de manière homogène et d'utiliser des nomenclatures comparables entre les différentes bases.

Dans le cadre du diagnostic et du suivi de l'application du SCoT du Val de l'Aisne, quatre méthodes seront appliquées à l'occupation du sol :

- La représentation des natures de cultures à partir des bases de données de la DGFIP : Le fichier des propriétés non bâties permet une représentation cartographique de l'occupation du sol grâce au géoréférencement des parcelles et une exploitation statistique par agrégation des surfaces par type de nature de culture. Plusieurs approches statistiques sont possibles, celle retenue considère que les surfaces non renseignées sont essentiellement artificialisées. La surface urbanisée est alors égale à la somme des surfaces non renseignées et des surfaces urbanisées à partir des groupes de natures de cultures. Les surfaces non cadastrées ne sont pas retenues.
- L'analyse de la consommation foncière se fera également sur la base de l'exploitation rétrospective des parcelles construites en fonction de leur date de construction (champs : JANNAT).
- La représentation de l'occupation des sols à partir des bases du MOS permettra d'analyser les surfaces artificialisées et de compléter l'antériorité des bases de la DGFIP.

- À travers l'analyse des PLU (Plans locaux d'urbanisme) et des enveloppes urbaines.

Ces différentes méthodologies ont été confortées par les travaux et les publications du CEREMA Nord Picardie et de la DREAL Picardie.

ANALYSE DE L'OCCUPATION DES SOLS A PARTIR DES BASES DE LA DGFIP

Les deux approches méthodologiques seront abordées dans ce point, à savoir :

- La représentation des natures de culture
- Exploitation rétrospective des dates de construction

▪ L'approche par les natures de culture

L'utilisation des fichiers Majic du millésime 2016 (N-1) permet d'avoir une répartition par nature de culture des parcelles du territoire.

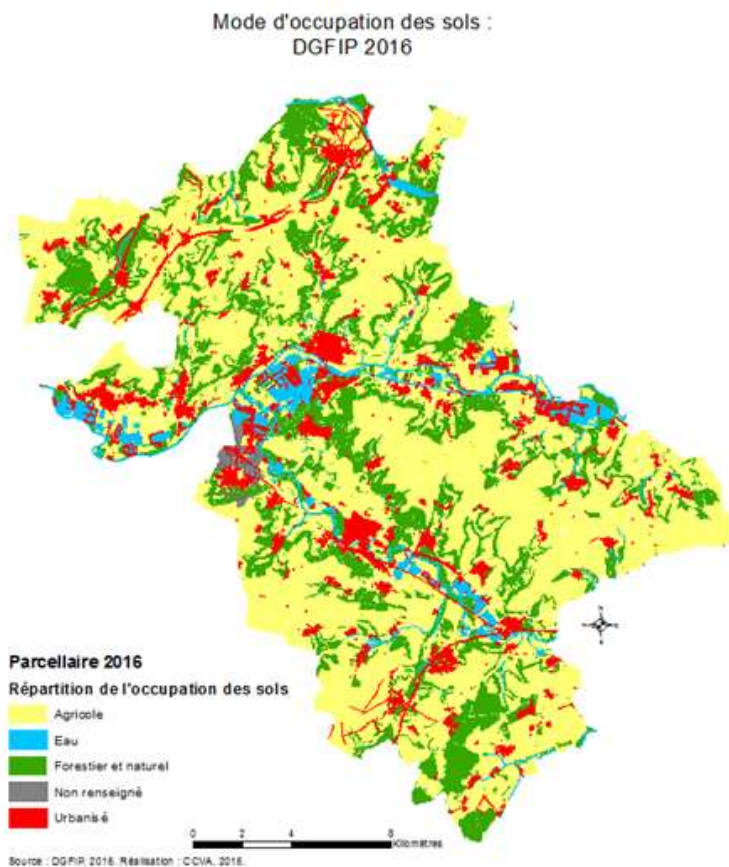
Cette utilisation ne servira que de « point zéro » pour l'analyse du SCoT pour les années à venir. Il n'y aura pas d'analyse rétrospective dans le cadre du diagnostic pour deux raisons. Tout d'abord, la loi demande une « analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant l'approbation du schéma », or la Communauté de Communes du Val de l'Aisne ne possède que des données dont l'antériorité est de 2009 (N-1).

De plus, la Commune de Courcelles-sur-Vesle a intégré la Communauté de Communes du Val de l'Aisne qu'au 1er janvier 2013 dont les informations cadastrales n'ont été numérisées qu'au cours de l'année 2014.

C'est pourquoi nous allons utiliser le MOS et l'exploitation rétrospective des dates de construction, pour pallier l'absence de données antérieures à 2009 pour les fichiers Majic, et présenter les évolutions liées à l'occupation des sols.



D'après les bases DGFIP, on constate que le territoire est essentiellement composé de surfaces agricoles, forestières, naturelles et en eau. Les espaces urbanisés ne représentent que 6,5% du territoire. Les espaces agricoles sont majoritaires et ils occupent 64 % de l'espace intercommunal.



La consommation foncière par l'urbanisation résidentielle

A l'horizon 2020, le SCoT du Val de l'Aisne fixait une consommation globale de 110 hectares pour l'urbanisation résidentielle. Sur la période d'analyse (2006 -2014), un peu moins de 57 hectares ont été consacrés à l'habitat, dont 92% situées en enveloppe urbaine. Sur cette même période, les logements construits en zone d'extension ont consommé un peu moins de 5 hectares. Pour la période de 2006 à 2015, la consommation

représente 62 ha dont les valeurs en pourcentages restent les mêmes pour la situation de la consommation en enveloppe urbaine.



La moyenne annuelle de consommation au titre de l'urbanisation résidentielle est passée de 7 ha en 2006 à 5 ha en 2015. La diminution de la consommation foncière s'inscrit dans les objectifs du SCoT. Néanmoins, l'analyse du SCoT rappelle que la baisse significative pour l'année 2014 s'expliquait par un marché immobilier et une activité de construction peu dynamique. Malgré cette légère hausse en 2015, la courbe de tendance reste à la baisse.



De surcroît, la moyenne des parcelles sur la période de 2006 à 2015 tend à se stabiliser à une taille inférieure à 800 m².

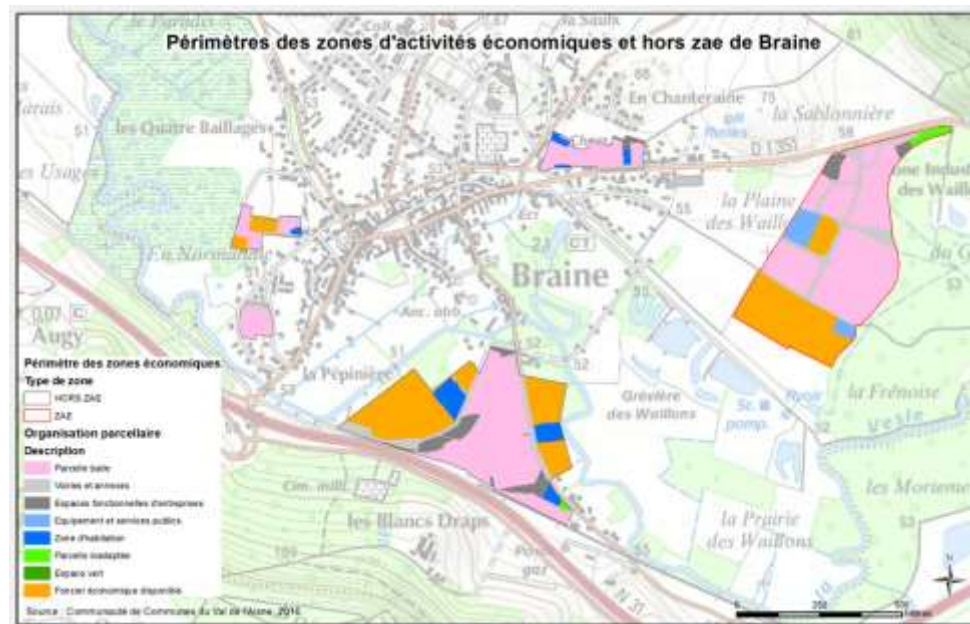
Une connaissance fine du territoire est nécessaire pour déceler les sources d'erreurs. Pour rappel, le tissu urbain est en constante évolution avec le temps, les dates de constructions ne sont pas toujours celles de la consommation de l'espace foncier. Effectivement, certains cas comme le dépôt de permis de construire lié à des extensions d'habitations existantes ou toute autre reconversion modifient la date de construction. De plus, certaines anomalies ont dû être mises à l'écart, par exemple, des parcelles de plusieurs ha.

▪ La consommation foncière par les activités économiques

En 2008, le SCoT fixait une consommation de 70 hectares en extension. Pour les communes couvertes par un PLU, la somme des zones à urbaniser à vocation économique à court et long terme représente 113 ha 86, hors sur cette superficie, 92 ha 53 restent disponibles. L'analyse du SCoT présentait une pour la période 2006 - 2014, une consommation foncière par les activités économiques inférieures à 10 ha. Pour la période 2015 - 2016, 8410 m² ont été consommés.

La Communauté de Communes du Val de l'Aisne ne compte quasiment plus de friches industrielles, pour la plupart, elles ont connu une reconversion économique récente. Ci-dessus, la figure présente le cas de Braine. L'ancien site de la VICO est complètement reconverti. La zone des Waillons n'aura bientôt plus de foncier économique disponible.

En complément, des travaux ont été réalisés par la communauté de Communes en 2016, afin d'identifier l'intégralité des zones d'activités économiques comprises dans des ZAE, hors ZAE, des sites isolés, etc. Ce travail cartographique a été réalisé par photo-interprétation. D'après ces travaux, le territoire compte 434 hectares qui correspondent à des zones d'activités économiques et/ou potentiellement aménageables. Sur cette surface, 91,77 hectares sont classifiés en foncier économique disponible.

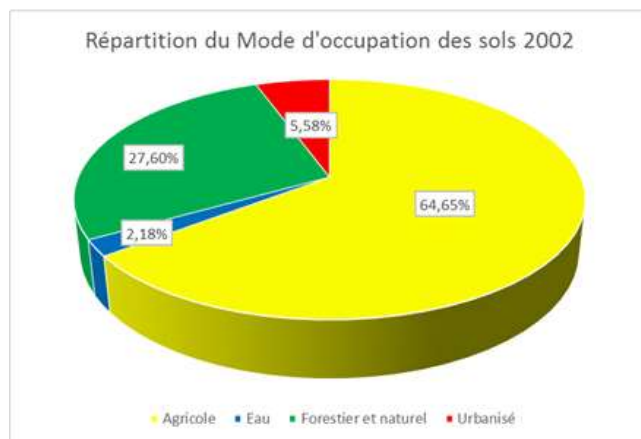


ANALYSE DE L'OCCUPATION DES SOLS A PARTIR DES BASES DU MOS

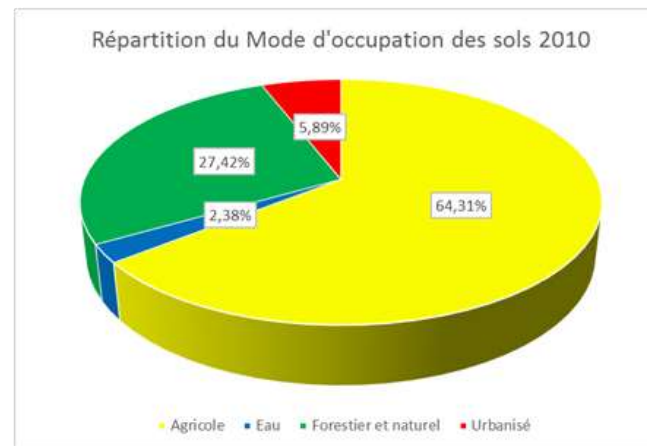
Dans un souci d'homogénéité d'analyse des différentes bases, les champs de nature de culture ont été subdivisés en quatre classes comme les bases de la DGFIP (agricole, eau, forestier et naturel et urbanisé). Par contre, le MOS et la Base DGFIP sont des bases différentes. Il n'y a pas de suite logique ni temporelle entre les deux bases. Les tableaux et les graphiques ci-dessous présentent la répartition de l'occupation des sols entre 2002 et 2010.

On constate que les évolutions sur la période sont très minimes avec une très légère baisse des surfaces agricoles et une augmentation tout aussi légère des surfaces urbanisées. La grande tendance à retenir sur la période est une faible part des mutations spatiales.

Mode d'occupation des sols 2002		
Nature de culture	Surface en hectare	Surface en %
Agricole	25696,14807	64,65%
Eau	866,2314308	2,18%
Forestier et naturel	10969,26285	27,60%
Urbanisé	2217,967619	5,58%
Totale	39749,60998	100,00%



Mode d'occupation des sols 2010		
Nature de culture	Surface en hectare	Surface en %
Agricole	25563,93406	64,31%
Eau	945,8145891	2,38%
Forestier et naturel	10898,06764	27,42%
Urbanisé	2341,793688	5,89%
Totale	39749,60998	100,00%



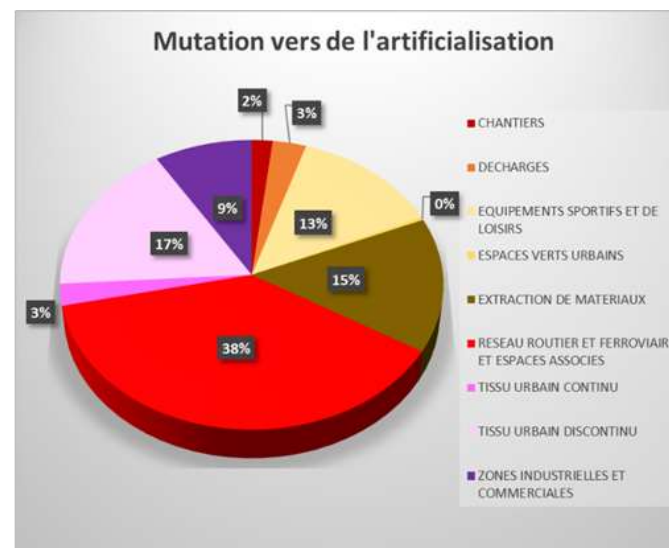
▪ *Les mutations par type de nature de culture*

Suite à ces observations, on constate que les mutations vers de l'artificialisation pour la période de 2002 à 2010 représentent 253 hectares soit 0,63 % du territoire intercommunal.

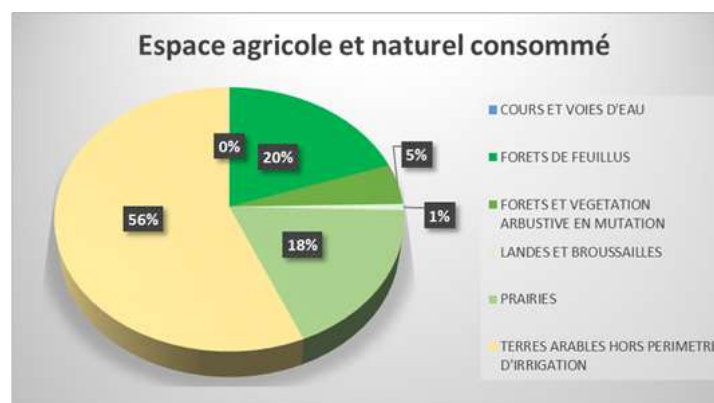
L'urbanisation résidentielle ne représente que 20 % de la consommation foncière sur la période. La plus grande part de la consommation est due aux espaces routiers et espaces associés qui représentent 96 hectares, soit 38 %.

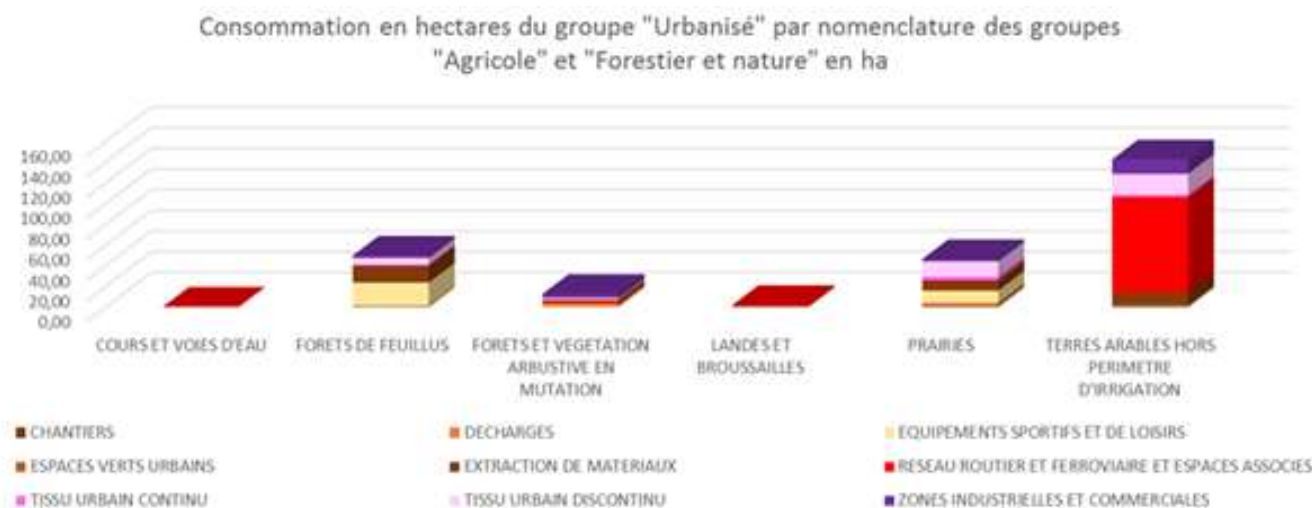
Mutation vers de l'artificialisation	
Nature de culture	Surface en ha
CHANTIERS	4,76
DECHARGES	7,64
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	33,76
ESPACES VERTS URBAINS	0,89
EXTRACTION DE MATERIAUX	37,87
RESEAU ROUTIER ET FERROVIAIRE ET ESPACES ASSOCIES	96,12
TISSU URBAIN CONTINU	6,14
TISSU URBAIN DISCONTINU	43,43
ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	22,29
Total général	252,90

À travers l'analyse des espaces agricoles et naturels consommés, on constate que 143 hectares soit 56 % sont des terres arables. La principale part des terres arables consommées a muté vers des réseaux routiers et espaces associés.



Espace agricole et naturel consommé	
Nature de culture	Surface en ha
COURS ET VOIES D'EAU	0,23
FORETS DE FEUILLUS	49,61
FORETS ET VEGETATION ARBUSTIVE EN MUTATION	12,53
LANDES ET BROUSSAILLES	1,88
PRAIRIES	46,14
TERRES ARABLES HORS PERIMETRE D'IRRIGATION	142,51
Total général	252,90





Consommation en hectares du groupe "Urbanisé" par nomenclature des groupes "Agricole" et "Forestier et nature" en ha										
Nomenclatures	CHANTIERS	DECHARGES	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	ESPACES VERTS URBAINS	EXTRACTION DE MATERIAUX	RESEAU ROUTIER ET FERROVIAIRE ET ESPACES ASSOCIES	TISSU URBAIN CONTINU	TISSU URBAIN DISCONTINU	ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	Total général
COURS ET VOIES D'EAU						0,23				0,23
FORETS DE FEUILLUS	0,60	0,73	22,14		16,10	0,53	0,65	6,57	2,29	49,61
FORETS ET V EGETATION ARBUSTIVE EN MUTATION		3,65			1,36	1,70		1,82	4,00	12,53
LANDES ET BROUSSAILLES	0,93					0,95				1,88
PRAIRIES	1,24	2,73	11,62	0,60	8,92	0,72	3,45	14,80	2,06	46,14
TERRES ARABLES HORS PERIMETRE D'IRRIGATION	1,98	0,53		0,29	11,48	92,01	2,04	20,24	13,94	142,51
Total général	4,76	7,64	33,76	0,89	37,87	96,12	6,14	43,43	22,29	252,90
										soit 0.63 %

Nomenclatures	FORETS DE FEUILLUS	FORETS ET VEGETATION ARBUSTIVE EN MUTATION	LANDES ET BROUSSAILLES	PELOUSES ET PATURAGES NATURELS	PLANS D'EAU	PRAIRIES	TERRES ARABLES HORS PERIMETRE D'IRRIGATION	Total général
CHANTIERS				3,74	7,28	5,13		16,15
DECHARGES		0,50	0,97			4,37		5,84
EXTRACTION DE MATERIAUX		4,74	15,46	3,26	32,24	23,18	26,37	105,26
TISSU URBAIN DISCONTINU	0,30					1,26	0,27	1,83
Total général	0,30	5,24	16,43	7,00	39,52	33,95	26,64	129,07

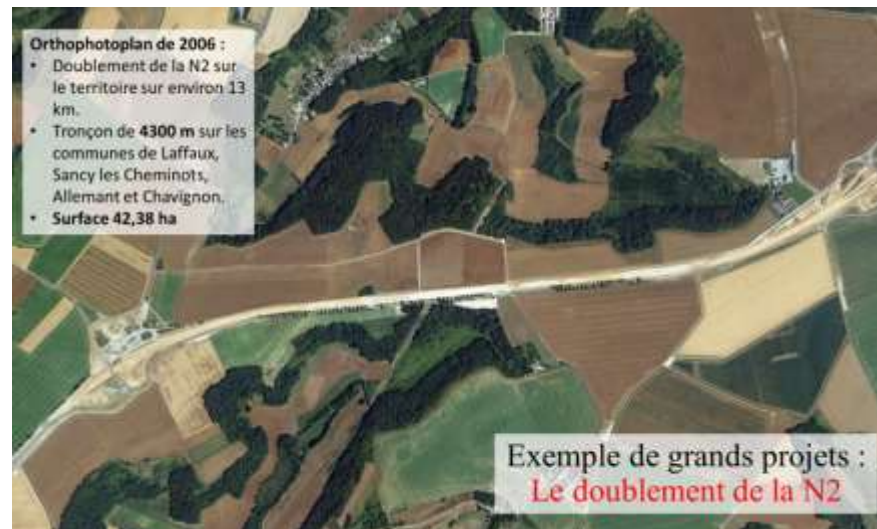
Dans cette analyse n'a été retenues que les natures de culture ayant des mutations des espaces forestiers, naturels et agricoles vers de l'artificialisation. On constate sur l'analyse globale du territoire que la différence des espaces urbanisés entre 2002 et 2010 est de 123,83 ha. Cette différence s'explique par le retour de certaines surfaces artificialisées vers des surfaces forestières, naturelles et agricoles. Elles représentent une superficie de 129,07 ha. (voir tableau page précédente).

Plus de 80% de ces mutations sont liées à des zones d'extractions de matériaux qui retournent à leurs principales fonctions. Pour détourner ce problème, nous aurions pu considérer que les espaces d'extraction ne sont pas dans la classe artificialisée du fait que les carrières ont le plus souvent vocation à retrouver un usage naturel après exploitation (cf. recommandation du CEREMA). Dans l'analyse de notre SCoT, la classe « extraction de matériaux » se situe dans la classe artificialisée, afin de conserver la même logique, nous l'avons traité de la manière.

▪ Analyse des grands projets structurants du territoire

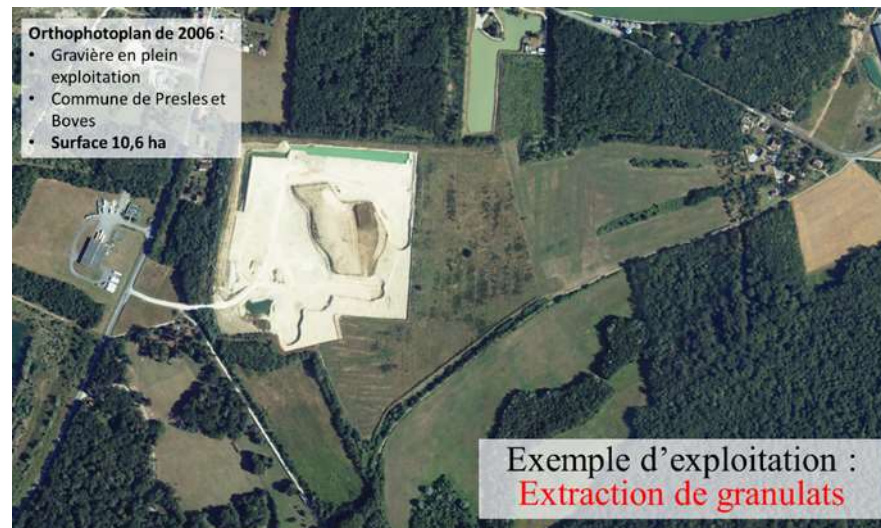
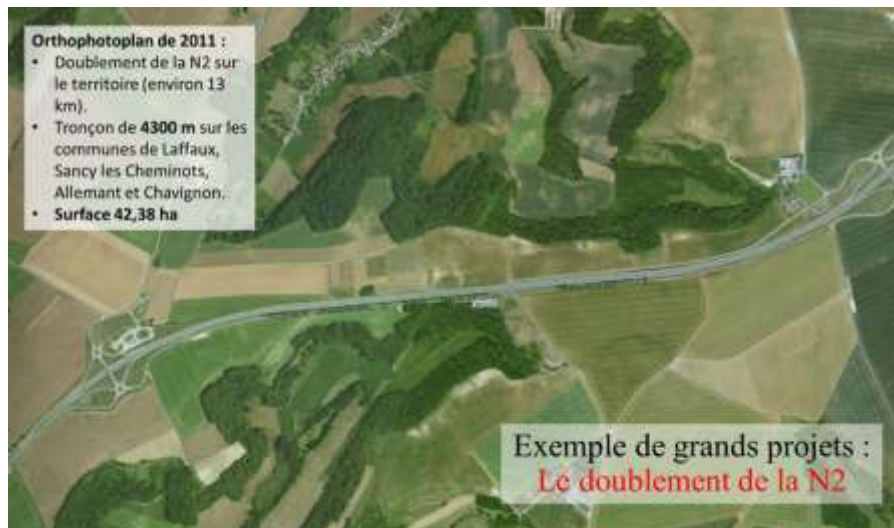
Au-delà de l'urbanisation au sens strict, l'artificialisation des sols représente la plus grande part des espaces en mutation. Il semble nécessaire de dissocier la consommation foncière par l'urbanisation résidentielle de celle des grands équipements.

Effectivement, on peut observer sur l'analyse du MOS que sur la période de 2002 à 2010, le doublement de la RN2 comptabilise 96 hectares soit 39 % de la consommation foncière dont une grande partie a été mobilisée sur des terres agricoles.



L'illustration ci-dessus et ci-dessous présente une partie du tronçon de la route nationale 2 sur 13 km entre Sancy-les-Cheminots et Chavignon qui a consommé pour son doublement 42 hectares.

Certains grands équipements sont à relativiser en matière de consommation d'espaces naturels et agricoles. Notamment, on constate que les équipements sportifs et de loisirs représentent 13 % de la consommation foncière soit 34 hectares. Ce chiffre correspond à la création du site de loisirs "Axo'plage". Lorsque l'on s'appuie sur la réalité du terrain, on s'aperçoit qu'une partie de ce site est en zone NATURA 2000, que les zones humides du site ont été mises en valeur à travers du pâturage et différent aménagement. La part des zones artificialisées stricto sensu du site est à relativiser.



Pour autant, ces espaces en perpétuelle mutation doivent être pris en compte comme les figures peuvent l'illustrer ci-dessus et ci-dessous.

▪ *La consommation foncière par l'exploitation de granulat*

L'approche de la consommation foncière sur la thématique de l'exploitation de granulat représente une part importante des mutations spatiales. Dans l'analyse du MOS, on constate que cette nature de culture représente 15 % de la consommation des espaces agricoles et forestiers, soit 38 hectares sur la période de 2002 à 2010.

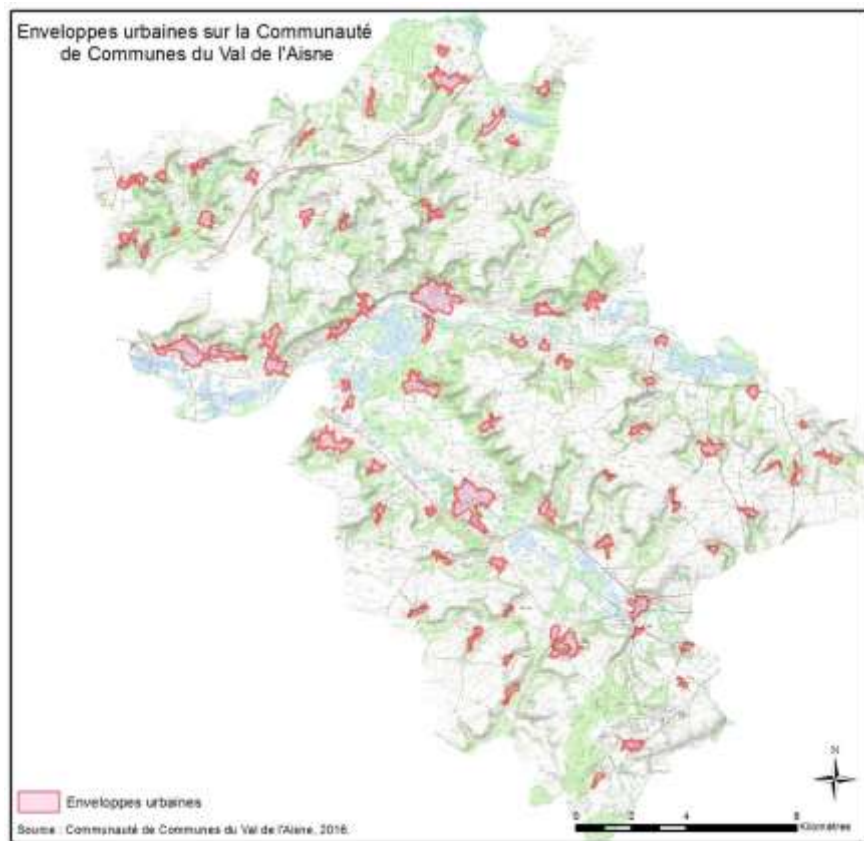
Notre appréhension de ce type de zones diffère aux préconisations du CERTU qui considère le groupe de nature de culture « carrière » aux groupes des surfaces en eau. Ce choix n'a pas été retenu, mais on considère tout de même qu'à long terme, que les carrières ont le plus souvent vocation à retrouver un usage naturel après exploitation.



ANALYSE DES ENVELOPPES URBAINES ET DES PLU

■ Analyse des enveloppes urbaines

En 2016, les surfaces urbanisées représentent 1750 ha. À contrario de l'occupation des sols, on prend en compte dans ce calcul, exclusivement les enveloppes urbaines et les écarts. Les enveloppes urbaines représentent 1396 ha. L'intérêt est de connaître et de favoriser le développement dans les « parties actuellement urbanisées (PAU) » soit l'enveloppe urbaine.



Dans le cadre de l'analyse de l'occupation des sols, cette mesure sera le point zéro en vue d'établir la consommation des espaces agricoles et naturels pour les années à venir.

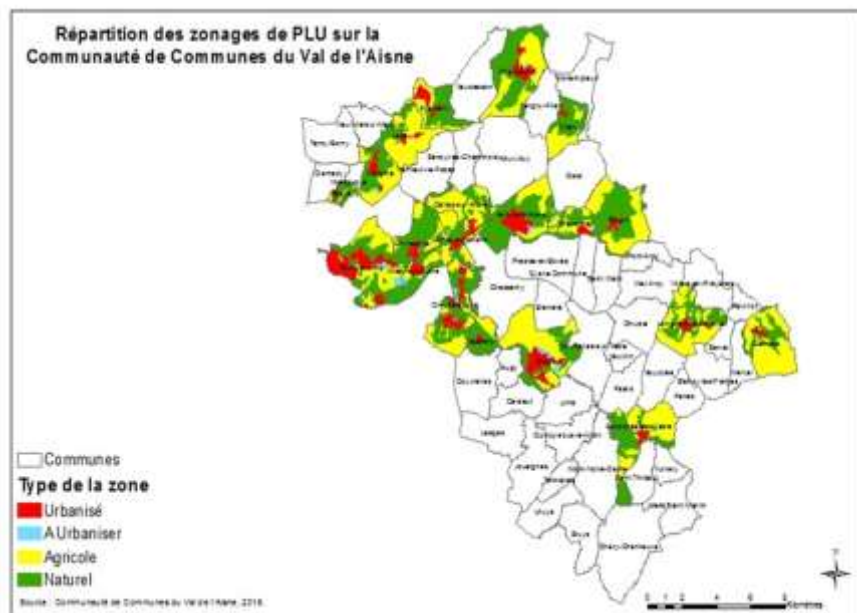
Si l'on reporte ces enveloppes urbaines sur les constructions de logements produits entre 2006 et 2015. On constate que 40 logements ont été produits hors enveloppe urbaine pour une surface de 9,87 ha soit 0,7 %. Cette surface est à minimiser, car dans ses constructions se trouvent des réhabilitations.

■ Analyse des PLU

Actuellement, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne compte vingt PLU sur son territoire. Lorsque l'on analyse la surface des différents zonages, on s'aperçoit que les proportions des quatre types de zonages correspondent aux analyses vues précédemment sur le MOS et les natures de culture de la DGFIP.

Type de la zone	Surface en hectare	Surface en %
Agricole	7241,92	51,26%
À urbaniser	222,72	1,58%
Naturel	5695,05	40,31%
Urbanisé	967,25	6,85%
Totale	14126,93	100,00%

La somme des surfaces des zonages naturels et agricoles représente à peu près 92% pour environ 94% sur les analyses du MOS et de la DGFIP. Et en ce qui concerne les zonages urbanisés, elles sont d'environ 7% pour 6%. Il s'avère que ce léger écart s'explique par la non-prise en compte des réseaux structurant du territoire.



En ce qui concerne les zones à urbaniser, elle représente un peu moins de 2%. Nous allons voir dans le point suivant, la manière dont ce type de zonage est interprété.

▪ Consommation foncière réelle et potentielle

Il paraissait important d'apporter des précisions sur la consommation potentielle et réelle. Lors d'analyse, les zonages à urbaniser peuvent souvent être considérés comme des espaces naturels ou agricoles perdus.

Or sur le territoire du Val de l'Aisne, on s'aperçoit lors des révisions de zonages de plans locaux d'urbanisme que ces zonages non utilisés ont tendance à retrouver une vocation agricole (zonage en A) ou naturelle (zonage en N). Le cas de la Commune de Missy-sur-Aisne illustre ce cas.

En effet, elle a décidé de supprimer une zone 2AUE lors de la révision de son PLU.



Dans tous les cas, les zonages à urbaniser conservent leurs usages du sol tant que les projets ne voient pas le jour.

Dans la continuité spatiale de zone précédemment décrite à Missy-sur-Aisne, la zone 2AUz de Bucy-le-Long a toujours une vocation agricole. La Communauté de Communes compte 222,72 hectares zonés en « à urbaniser ». Pour la période 2006 – 2016, les surfaces réellement urbanisées sont de 6 hectares à vocation d'habitat et de 11ha à vocation économique soit 7,6 % de la surface de ces zonages.

DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES IMPORTANTES DANS LES SECTEURS DE L'HABITAT ET DU TRANSPORT

- *L'évolution nationale des émissions de gaz à effet de serre*

La loi grenelle II de 2010, déclinaison territoriale de **la loi grenelle I, validée le 11 février 2009** a permis d'engager de grands chantiers sur différents secteurs (bâtiment, urbanisme, transport, énergie-climat, biodiversité, trame verte et bleue, santé, environnement, etc.) dans l'objectif de diminuer les consommations énergétiques et surtout les gaz à effet de serre qui en résultent.

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, vient renforcer la « grenellisation » des territoires et contribue à donner les outils nécessaires aux collectivités pour continuer dans cette dynamique.

Selon le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer:

« La France représente seulement 1,2 % des émissions mondiales alors qu'elle contribue à hauteur de 4,2 % au PIB mondial. Elle a diminué ses émissions depuis 1990 de plus de 10 %, bien au-delà de son objectif dans le cadre du protocole de Kyoto, qui était de ne pas les augmenter. Cela représente une baisse par habitant de 21 %. »

L'évolution à la baisse des émissions de GES depuis 1990 s'explique essentiellement par l'amélioration des procédés industriels et par des politiques d'atténuation dans tous les secteurs d'activité. Ces politiques ont permis de dépasser la hausse tendancielle liée à l'augmentation de la population et la hausse des activités économiques dans les années 2000.

« Pour autant, après une période d'importante diminution entre 2005 et 2009 à des politiques d'efficacité énergétique, mais également à la crise économique de 2008, les émissions de GES ont été stables entre 2011 et 2013. Les émissions de GES se sont élevées à 497,8 Mt éq. CO₂ en 2013. »

Si le secteur des transports constitue toujours la première source d'émissions de gaz à effet de serre (27,6%) malgré une relative stabilisation des émissions routières ces dernières années, l'habitat résidentiel et tertiaire connaît également une croissance notable de ses émissions (20%)

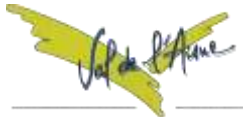
La France a respecté ses engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, consistant à stabiliser les émissions de GES au niveau de 1990 sur la période 2008-2012. **Pour la période 2013-2020**, la France s'est engagée conjointement avec les autres Etats Membres de l'Union Européenne à diminuer ses émissions de GES de 20% par rapport aux émissions de 1990.

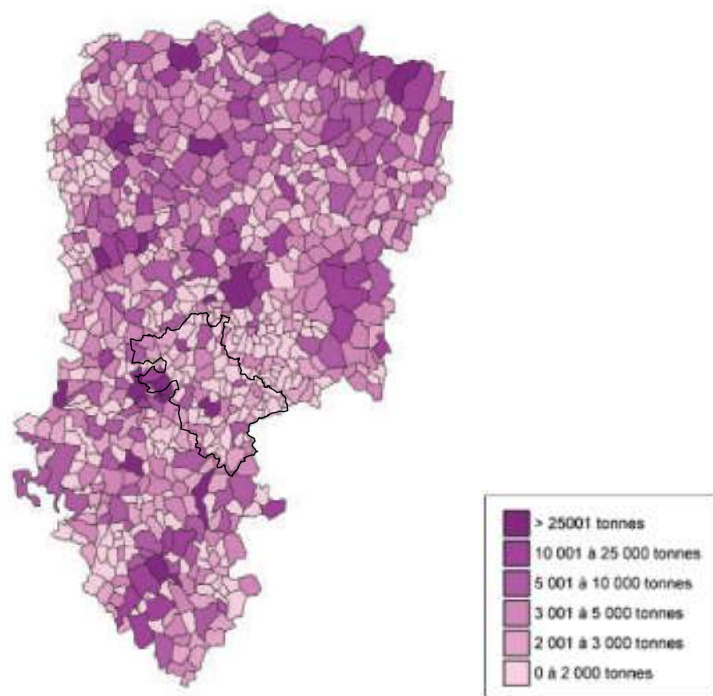
Les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre sur le territoire

La carte ci-dessous de 2010 révèle que les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du SCoT Val de l'Aisne sont comprises entre 2000 et 5000 tonnes équivalent CO₂ (en 2010). Pour autant, ces émissions de gaz à effet de serre sont relativement basses comparativement au reste du département de l'Aisne. En effet certains territoires autour des agglomérations de Laon, Saint-Quentin, Vervins, La Capelle, Château-Thierry peuvent émettre plus de 10 000 tonnes de gaz à effet de serre par an.

Sur le territoire du SCoT, 2 grands secteurs sont fortement consommateurs d'énergie et les plus émetteurs :

- **L'habitat**
- **Les transports**





Emission de gaz à effet de serre sur le département de l'Aisne- Source : Bilan territorial 2015 de la qualité de l'air – Conseil départemental de l'Aisne / ATMO Picardie

Le territoire du SCoT compte 9 162 logements dont 8063 sont des résidences principales, soit 88 % du parc total. **L'habitat est un secteur très largement consommateur d'énergie :**

- **8 454 maisons individuelles composent l'essentiel du parc de logements (92,3%)** complété par seulement 7,7% d'appartements.
- **Le parc est pour plus de la moitié composé de logements de 5 pièces et plus (52,5%)** et à 80 % par des logements de plus de 4 pièces

- **Les logements sont également anciens** puisque sur l'ensemble des 7 883 logements construits avant 2011, **43% du parc date d'avant 1945** et près de **60% a été construit avant 1970**
- Enfin, **le mode de chauffage individuel concerne 56% des logements**. Le chauffage tout électrique constitue une part de 20%, tandis que le chauffage central collectif ne représente qu'1 % du parc
- **61% des logements ont été diagnostiqués comme « mal isolés ».**

Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, **des efforts et actions sont déjà entrepris** depuis quelques années dans l'objectif de maîtriser l'énergie et de valoriser le potentiel du territoire :

- Un **Plan Local de l'Habitat, adopté en septembre 2006** et le **SCoT, approuvé en 2008** orientent leurs actions sur la thématique de la rénovation énergétique ;
- Le territoire a également signé avec l'ANAH, à plusieurs reprises, des **Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. Une OPAH globale entre 1992-1996 a laissé place à une **deuxième OPAH entre 2008 et 2012, davantage tournée vers la rénovation énergétique** ;
- En partenariat avec l'Etat, l'ANAH et le département de l'Aisne un **Programme d'Intérêt Général (PIG) Précarité Energétique est en cours depuis 2012 jusqu'en 2017** ;
- La communauté de communes Val de l'Aisne participe à l'opération **Picardie Pass Rénovation** mise en place par la région Picardie qui permet aux particuliers d'accéder à un accompagnement technique et des financements pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Le transport quotidien, notamment des actifs, représente également une part importante des consommations d'énergie quotidiennes des habitants de Val de l'Aisne :

- Sur l'ensemble des 8 383 actifs (de plus de 15 ans) que compte le territoire en 2013 (Insee), **83%** (6 953 actifs) **travaillent en dehors de leur commune**
- **90,5% des logements possèdent au moins une voiture** et plus de la moitié en possèdent deux
- **La voiture constitue le principal mode de déplacement pour 86,2% des migrants pendulaires.** En parallèle, les transports en commun ne représentent que 2,2% du mode utilisé, en deçà de la marche (4,8%).

L'importance des consommations énergétiques dues aux caractéristiques des logements et aux déplacements quotidiens engendre une relative importance de la précarité énergétique des ménages sur le territoire. En effet, l'ensemble des habitants constitue une population relativement modeste :

- une majorité d'ouvriers (27,5%) et de retraités (34,2%), supérieure à la moyenne nationale de 20,8 % et 32,9 %
- 13,8 % de taux de chômage (au-delà de la moyenne nationale de 13,5%).
- un revenu médian de 19 037 euros et 62,2% de ménages imposés, supérieurs aux moyennes du département de l'Aisne (17 765 euros et 57,5 %), potentiel financier exploitable pour la rénovation énergétique.

Malgré les efforts entrepris sur le territoire depuis quelques années et une baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'industrie notamment, poursuivre les efforts, suivre et réguler les consommations d'énergies constituent des enjeux primordiaux, d'autant plus que le territoire continue de gagner (+10% entre 1999 et 2013) de la population (solde migratoire positif) et les activités tendent à se développer.

Une vigilance est nécessaire sur le territoire du SCoT, notamment pour les secteurs du résidentiel/tertiaire et des transports, qui constituent des leviers pertinents dans un contexte rural. Ainsi, favoriser la performance énergétique des bâtiments, notamment par la réhabilitation du parc ancien, ainsi que développer les transports

en commun afin de réduire l'hégémonie de la voiture dans les déplacements sont des pistes à envisager.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Picardie 2020-2050 (document annulé, pas de portée réglementaire)

Le SRCAE Picardie, arrêté par le Préfet de région le 14 juin 2012, a été annulé par arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016, pour défaut d'évaluation environnementale. Les instances juridiques ne se sont pas prononcées sur la légalité interne des documents, dont les objectifs n'ont pas été censurés.

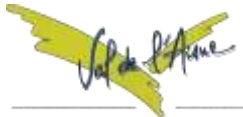
4 axes stratégiques avaient été choisis :

- Des conditions de vie durables et un cadre de vie renouvelé
- Un système productif innovant et décarbonné
- Des ressources naturelles et patrimoniales préservées et valorisées
- Une mobilisation collective et positive

Il comprenait 16 orientations permettant d'agir sur 5 secteurs : les bâtiments, les transports & l'urbanisme, l'agriculture & forêt, l'industrie & les services, ainsi que les énergies renouvelables.

Les principales dispositions étaient soucieuses de :

- Mettre en œuvre un plan de réhabilitation énergétique des bâtiments
- Structurer une offre innovante en matière de réhabilitation notamment énergétique et de construction de bâtiments
- Favoriser une mobilité durable dans les politiques d'aménagement et améliorer la performance énergétique des modes de transport
- Réduire l'impact carbone et la pollution issus du secteur agricole et accroître l'offre de produits issus de l'agriculture locale
- Diminuer l'impact carbone des entreprises, et favoriser une production industrielle plus propre ainsi que le développement des filières de l'économie verte



– Développer des filières innovantes de production et de stockage d'énergie locale et renouvelable afin d'accroître l'autonomie économique et énergétique des territoires

Plusieurs orientations visaient principalement l'amélioration de la qualité de l'air :

– Travailler à une meilleure coordination régionale de l'information sur l'état de la qualité de l'air, tout en assurant une bonne répercussion à l'échelle locale

– Dépasser une communication sur la qualité de l'air extérieur et intérieur axée « diagnostic » en proposant une communication tournée vers « l'action »

– Mieux connaître la situation pesticide dans l'air en Picardie tout en engageant des démarches visant à sensibiliser les acteurs sur les moyens d'action

– Mettre en place un suivi et une procédure d'évaluation du volet Air du SRCAE

Le SRCAE devait remplacer le **Plan Régional de la Qualité de l'Air** (PRQA), instauré par la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi Laure) et vaut schéma régional des énergies renouvelables prévu par l'article 19 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dite Grenelle 1.

Enjeux du SCoT :

Dans ce cadre, le SCoT devra veiller à maximiser la performance environnementale du projet d'aménagement en assurant, dans un premier temps, la cohérence entre l'urbanisation nouvelle et les besoins en déplacements qu'elle va engendrer, et en développant des modes de constructions peu consommateurs (passifs, énergie positive, etc.)

Concernant les constructions anciennes, le SCoT devra favoriser la réhabilitation du bâti (soutiens financiers, projets globaux de réhabilitation, etc.)

UN IMPORTANT POTENTIEL ENERGETIQUE EXISTANT, MAIS UNE VALORISATION A ORGANISER

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, doit contribuer, dans les prochaines années, à développer les énergies renouvelables locales et renforcer l'indépendance énergétique en équilibrant mieux les différentes sources d'approvisionnement locales qui s'offrent aux territoires.

Dans ce contexte, les objectifs visés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économies d'énergie et de diversification du mix énergétique sont ambitieux : **les énergies renouvelables doivent représenter 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.**

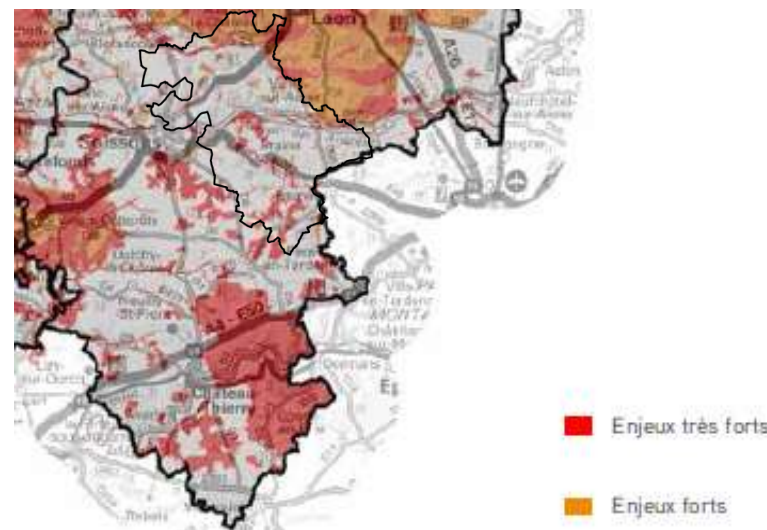
- *Un potentiel éolien controversé et difficilement exploitable*

L'éolien est actuellement une énergie potentielle en marge de développement. Il doit s'appuyer en premier lieu, sur le **Schéma Régional Eolien** intégré au **Schéma régional Climat Air Energie de Picardie**. Le Schéma Eolien est le document permettant d'accompagner le développement de l'éolien en Picardie et de contribuer à l'objectif national de 19000 MW de puissance éolienne terrestre d'ici à 2020. L'effort picard est estimé à 2 800 MW de puissance cumulée pour 2020. Ses principaux enjeux sont donc d'identifier les zones géographiques appropriées à l'implantation d'éoliennes et de fixer les objectifs par zone.

Le département de l'Aisne possède un potentiel éolien important (potentiel venteux moyen de 5.5 m/s et des facilités de raccordement au réseau électrique). Au 1^{er} décembre 2011, il comptait 215 éoliennes (soit 25% des éoliennes en Picardie), mais seulement 110 raccordées pour une puissance de 195 MW, bien inférieure comparée au reste du territoire Picard.

Sur le territoire du SCoT, le Schéma Régional Eolien identifie 3 sites emblématiques comme à protéger d'une implantation d'éoliennes pour préserver leur identité et leur singularité paysagère :

- Le Chemin des Dames
- La vallée de l'Aisne
- La vallée de la Vesle



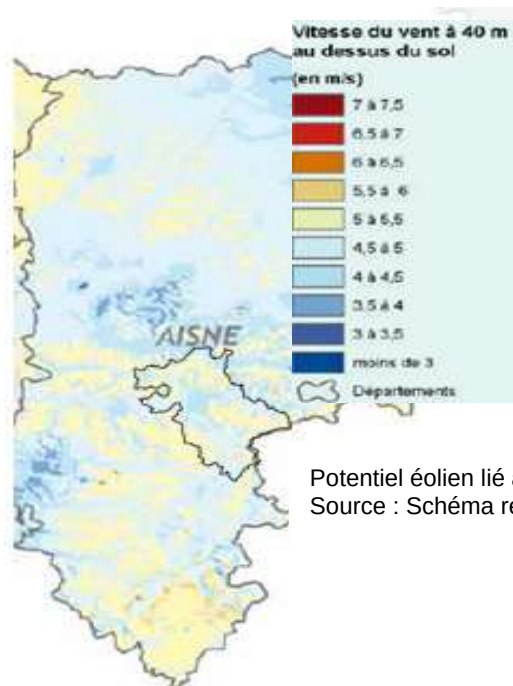
Zones à enjeux forts liés au patrimoine naturel au développement de l'éolien -
Source : Schéma régional Eolien de Picardie

Dans le reste du territoire, il recense un gisement éolien compris entre 4,5 m/s et 5,5 m/s.

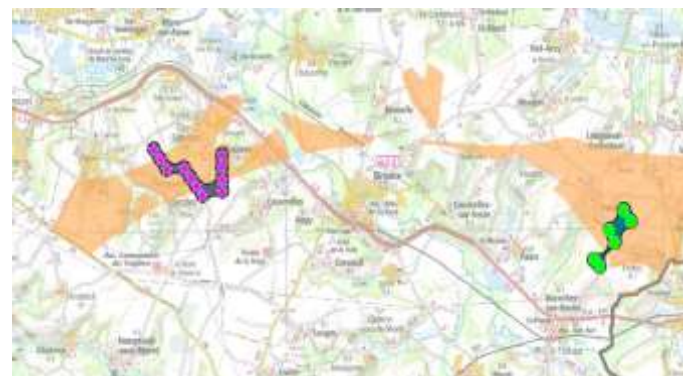
Pour autant, aucune éolienne et peu de zones sont identifiées comme favorables au développement de l'éolien. **Seules 3 ont été pointées :**

- La première zone englobe les communes de Ciry-Salsogne, Couvrelles et Vasseny.

- Une deuxième zone se situe sur le territoire de Brenelle., Cys-la-commune et Courcelles-sur-Vesle,
- Enfin la troisième zone identifiée la plus à l'est réunit les territoires de Perles, Vauxcéré et Longueval-Barbonval.



Potentiel éolien lié à la vitesse du vent
Source : Schéma régional Eolien de Picardie



Zones favorables au développement de l'éolien

A l'étude

Accordé

Zones favorables au développement de l'éolien

Source : Schéma régional de l'éolien (Document annulé, n'a pas de valeur réglementaire)

Pour autant, les 2 projets actuellement connus dans le territoire font l'objet de controverses, basés principalement sur des enjeux de paysage et de cadre de vie. Ces 2 projets se situent :

- A Perles : un permis de construire a été accordé pour ce projet de 6 éoliennes ;
- A Serches / Ciry-Salsogne / Acy / Couvrelles : ce projet de 11 éoliennes est à l'étude.

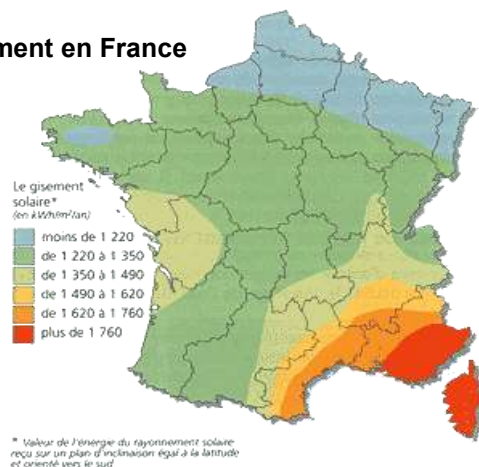
▪ *Le développement de l'énergie solaire*

2 types d'utilisation sont possibles :

- Le solaire passif ou la production de chaleur à partir du rayonnement solaire pour les systèmes de chauffage urbain, chauffage individuel ou eau chaude sanitaire, le séchage de produits agricoles ou de locaux de type serre.
- Le solaire actif ou la production d'électricité à partir de cellules photovoltaïques pour une diminution de la consommation d'électricité des consommateurs.

L'ensoleillement du territoire du SCoT permet d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou un chauffe-eau solaire, même s'il est vrai que la différence de rentabilité entre le Nord et le Sud de la France peut atteindre 30 à 40%. Des aides financières et une sensibilisation sont menées par l'Ademe et le Conseil Régional.

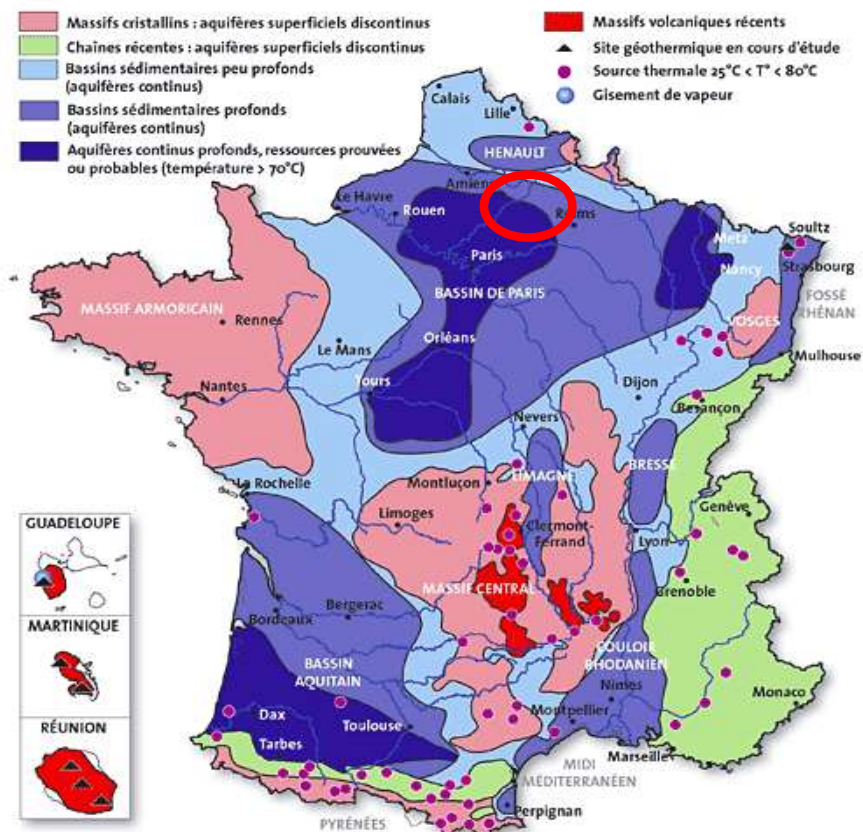
L'ensoleillement en France



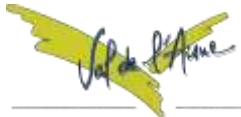
En territoire rural, le développement du solaire photovoltaïque en toiture des bâtiments agricoles peut constituer une opportunité intéressante. Par ailleurs des fermes solaires peuvent être envisagées dans des secteurs déqualifiés de types sites et sols pollués ou friches économiques.

▪ *La géothermie, comme source de chauffage ou d'eau chaude sanitaire*

LE CADRE GEOLOGIQUE DES RESSOURCES GEOTHERMIQUES EN FRANCE



Source :ADEME/BRGM/aéothermie perspective



L'utilisation de la géothermie comme ressource énergétique repose sur l'extraction de la chaleur des couches profondes de la Terre.

Les différentes températures accessibles permettent des usages divers : les basses températures pour la production de chaleur dans des systèmes de chauffage urbain, les hautes températures pour la production électrique.

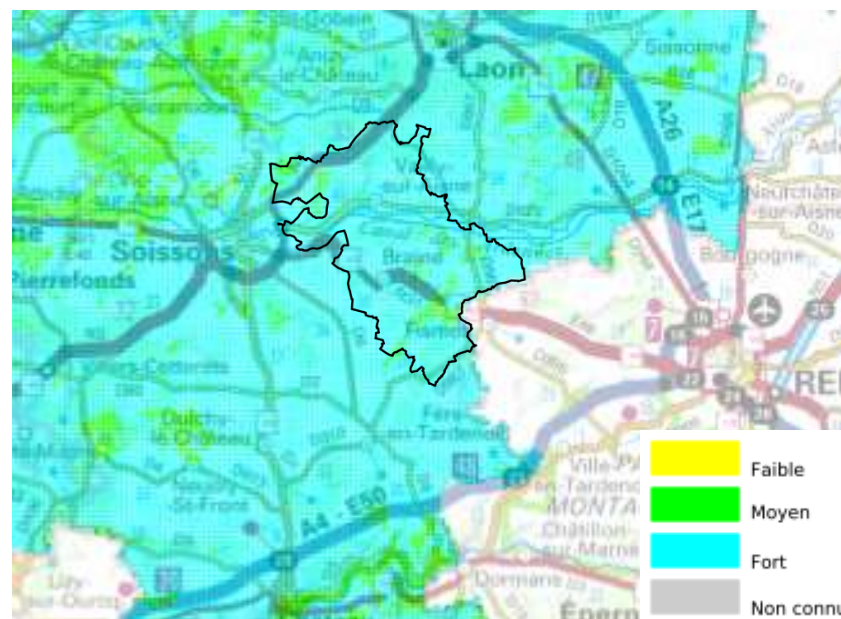
Déjà utilisée dès l'époque romaine lors de l'avènement du thermalisme, la géothermie apparaît comme une ressource renouvelable et quasi infinie dans le contexte énergétique du 21^{ème} siècle.

Elle permet des applications diverses, aussi bien pour l'habitat (chauffage par pompe à chaleur, balnéothérapie, eau chaude sanitaire) que pour l'agriculture (chauffage des serres, pisciculture, séchage de produits agricoles) ou l'industrie (production d'électricité à partir de vapeur, distillation, réfrigération, lavage...).

Les ressources mondiales permettent d'évaluer le **potentiel français comme un gisement de basses énergies dans les bassins sédimentaires notamment, comme le Bassin Parisien**. La production métropolitaine sera exclusivement une production de chaleur, alors que le potentiel des Départements d'Outre-Mer permettra de produire de l'électricité.

Dans ce cadre, la filière de la géothermie présente un gros potentiel de développement et pourrait être adoptée :

- dans le **chauffage individuel** avec pompes à chaleur enterrées,
- pour le **chauffage urbain de grosses unités** comme il en existe à Paris
- pour des **opérations intermédiaires** pour le chauffage et la climatisation de bâtiments du moyen et grand tertiaire, des opérations alimentant des mini-réseaux de chaleur ou des piscines, des serres.



Perspective de développement de la géothermie sur le territoire Val de l'Aisne

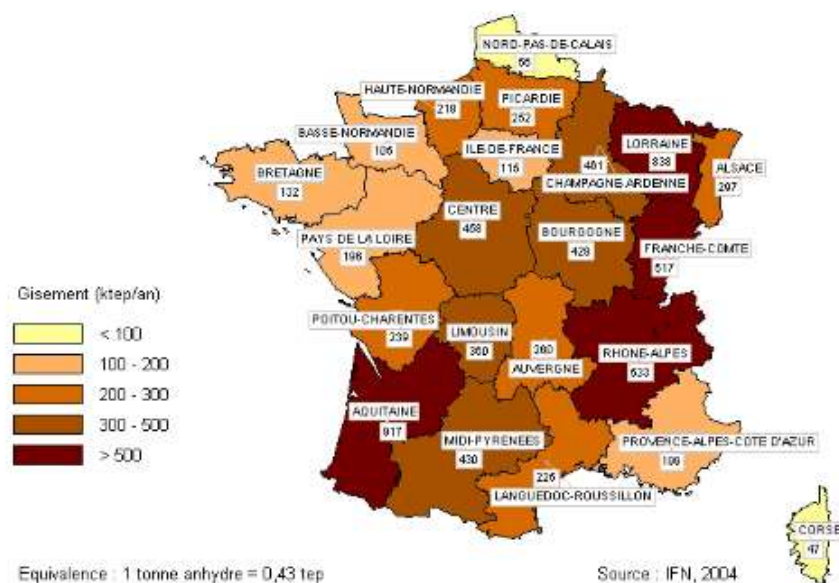
Source : géothermie-perspective.fr

Cette dernière filière peut être développée dans la plupart des régions françaises, et d'autant plus facilement sur le territoire du SCoT qu'il est proche du bassin sédimentaire parisien.

La carte des perspectives de développement de la géothermique montre un potentiel fort sur quasiment l'ensemble du territoire.

▪ *Un potentiel bois-énergie et biomasse à développer*

Le bois est une source d'énergie renouvelable qui se substitue aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). C'est la première énergie renouvelable en France. Il pourrait néanmoins être davantage utilisé, compte tenu du gisement disponible, notamment en Picardie dont le gisement de 252 ktep/an



Gisement disponible pour l'utilisation du bois-énergie
Source : ADEME

Sur le territoire du Val de l'Aisne, bien que la filière bois-énergie ait longtemps été tournée vers l'industrie pour les activités de cartonnerie, elle existe également pour la production de chaleur et tend à se développer ; les particuliers sont nombreux à valoriser cette ressource.

Le principal frein au développement de la filière bois-énergie reste économique. La division par deux du prix du pétrole ces dernières années ne rend pas cette énergie locale très concurrentielle.

▪ *Un potentiel de production d'énergie renouvelable lié à l'agriculture*

Les filières telles que l'exploitation du miscanthus ou les cultures permettant la transformation en biocarburant pourraient être mieux valorisées dans le territoire rural du Val de l'Aisne, notamment les secteurs de plateaux, qui présentent des surfaces cultivées importantes.

La structuration de ce type de filières permettrait par ailleurs de diversifier les productions agricoles et donc de renforcer l'économie locale.



Exemple de cultures de miscanthus – hors territoire

Enjeux du SCoT :

Le potentiel d'amélioration de la performance énergétique du territoire n'est pas négligeable et plusieurs types de solutions et filières pourraient être développées dans le domaine de l'habitat, de l'agriculture, etc.

Dans le cadre du SCoT l'enjeu repose sur le développement de filières coordonnées de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable, articulées avec les perspectives de développement.

DES RISQUES MAJEURS IMPORTANTS : COMPOSANTES DU DEVELOPPEMENT

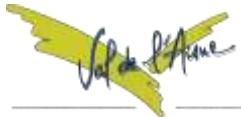
La prévention des risques majeurs a été introduite par la loi du 2 février 1995.

Le département de l'Aisne est doté depuis le 3 décembre 2001 d'un **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, outil d'information et de sensibilisation sur les risques majeurs, naturels et technologiques.

Ce document peut être complété par la réalisation à l'échelle des communes d'un **Dossier Communal Synthétique (DCS)** permettant une information et une sensibilisation plus spécifique à l'échelle du territoire communal.

Le territoire du Schéma de Cohérence Territorial est soumis à différents aléas, tant naturels que technologiques et pouvant selon leur intensité et le secteur concerné entraîner la combinaison de plusieurs risques. Les risques présents sur la Communauté sont :

- Le risque inondation par débordement des cours d'eau et coulées de boue le long des vallées de l'Aisne et de la Vesle
 - > Secteur Aisne Aval (23 communes concernées)
 - > Secteur Vallée de la Vesle entre Ciry-Salsogne et Vauxtin (9 communes)
 - > Secteur Aisne Médiane (14 communes)
- Le risque par remontées de nappes
- Le risque de rupture de digues (Monampteuil),
- Le risque mouvement de terrains liés aux cavités souterraines (22 communes concernées)
- Le risque de mouvement de terrain lié au retrait –gonflement des argiles
- Les risques industriels (2 communes concernées),
- Les risques liés aux transports de matières dangereuses (2 communes concernées),



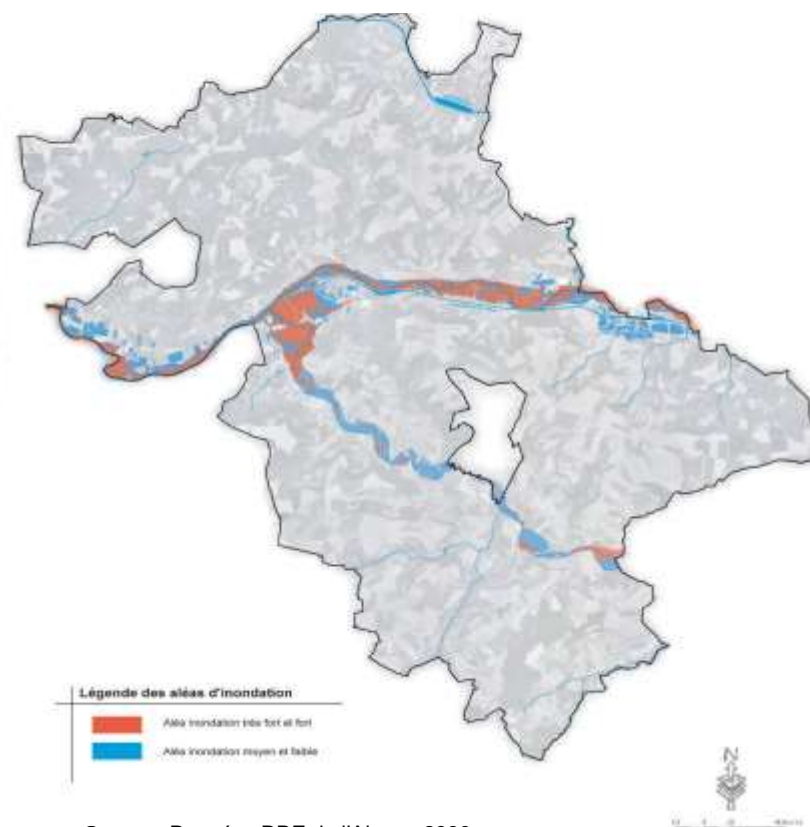
Etat initial de l'environnement – version approuvée le 28 février 2019

Face au changement climatique et aux évolutions tendanciennes des enjeux environnementaux, l'appréhension des risques représente une priorité pour le territoire.

DES RISQUES NATURELS NOMBREUX

- *Risque « inondation »*

ALEAS INONDATION DE L'AISE ET DE LA VESLE



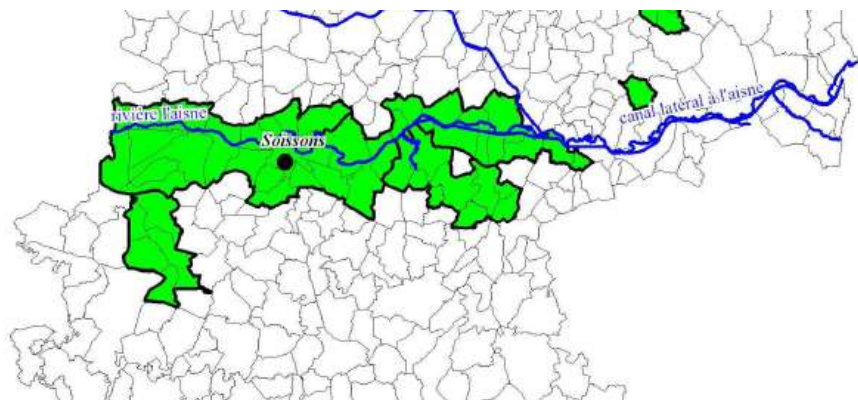
Source : Données DDE de l'Aisne - 2006

Sur le territoire du SCoT, le risque inondation est majoritairement présent sur la vallée de l'Aisne. Sur l'ensemble de son linéaire, le lit majeur de l'Aisne est potentiellement soumis à un **aléa fort (hauteur d'eau supérieure à 1 mètre) dont l'étendue est plus significative que dans la vallée de la Vesle.**

Sur le linéaire de la **Vesle, le lit majeur, de plus faible extension que celui de l'Aisne, est majoritairement soumis à un aléa moyen** (hauteur d'eau inférieure à 1 mètre). De plus, sur la Vesle, **seules les communes aval** au cours d'eau et proches de la confluence avec l'Aisne **sont soumises à un risque inondation** (Ciry-Salsogne, Chassemy, Augy, Braine et Limé).

Ce risque d'inondation par débordement de cours d'eau est bien pris en compte grâce à la présence du **Plan de Prévention des Risques Inondation. Il a été prescrit le 30 mars 2007, modifié le 6 août 2007 et approuvé le 21 juillet 2008 sur 68 communes** pour la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, considérant donc les communes à risque sur le linéaire de l'Aisne dans l'aire du SCoT.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation doit être compatible avec le nouveau SDAGE et le SAGE Aisne-Vesle-Suippe qui concerne 101 communes de Picardie.



Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée de l'Aisne et Vesle (Source : DDT de l'Aisne)

Face à ce risque, le département de l'Aisne, en collaboration avec l'Entente interdépartementale Oise-Aisne, a pris certaines **mesures visant à diminuer la vulnérabilité des biens et des personnes** :

- L'élaboration d'un programme de renforcement du service d'annonce des crues lancé en 1994,
- La consolidation des digues et le curage des canaux et contrefossés,
- Le curage et l'entretien des berges.

L'Entente Oise-Aisne a déclenché le 19 octobre 2004 une étude de faisabilité d'aménagement centrée sur un secteur de l'Aisne aval. Le territoire étudié couvre le lit majeur de l'Aisne sur 59 communes entre Berry-au-Bac (02), située au Nord-Est de la CCVA, et Rethondes (60), en aval du territoire du SCoT. L'ensemble des communes du territoire situées sur le linéaire de l'Aisne sont donc concernées par cette étude de faisabilité.

L'objectif est l'aménagement de sites potentiels de casiers hydrauliques présentant une certaine imperméabilité et associés si possible à des reconquêtes de zones d'extension naturelle des crues.

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation.

▪ *Risque « coulées de boue »*

Les fortes pluies peuvent s'accompagner sur certains secteurs où les pentes sont fortes, de coulées de boues dommageables. Tel est le cas sur la commune de Vailly-sur-Aisne classée prioritaire et pour laquelle un programme de travaux a été arrêté par les services de l'Etat en juillet 1994. Le 5 mars 2001 un PPR inondations et coulées de boue a été prescrit sur la commune. Ce risque est également présent sur la commune de Mont-Notre-Dame.

D'autres communes qui ne présentent pas les coulées de boue comme un risque majeur intègrent néanmoins ce phénomène dans les Plan Locaux d'Urbanisme : intégration des différents arrêtés, photographies et cartographies localisant les axes de ruissellement (Bazoche-sur-Vesle, Laffaux, Filain, etc.)

Des mesures agro-environnementales telles que le reboisement des versants ont été conduites dans le territoire afin de maintenir les sols en place sur les secteurs à risque.

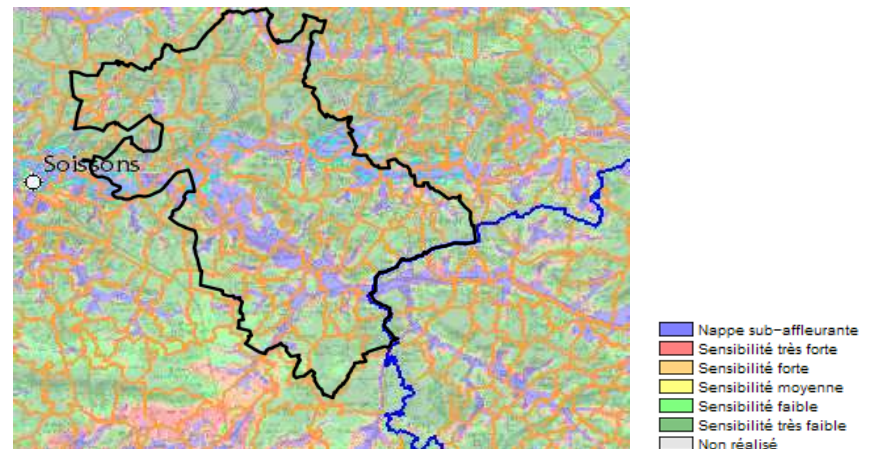
▪ *Risque de remontées de nappes phréatiques*

Les inondations par remontées de nappes naturelles ou artificielles sont caractérisées par une montée lente des eaux, des hauteurs de submersion rarement très importantes et une durée de submersion élevée. Elles coïncident avec les inondations de cours d'eau.

Le territoire SCoT présente des sensibilités hétérogènes aux remontées de nappes phréatiques. Deux secteurs apparaissent comme à risque pour les remontées de nappes phréatiques :

- L'ensemble des communes le long de la Vesle, entre Condé-sur-Aisne et Bazoches-sur-Vesle
- Les communes traversées par l'Aisne entre Bucy-le-Long et Villers-en-Prayères

Entre ces deux secteurs, la sensibilité est relativement faible, tout comme au nord du territoire.



Cartographie des remontées de nappes sur le territoire SCoT Val de l'Aisne (Source : BRGM)

▪ *Risque « rupture de digue »*

Le risque de rupture de digue brusque et imprévue est très faible sur le territoire et serait lié à une dégradation de l'ouvrage tel que le barrage de Monampteuil.

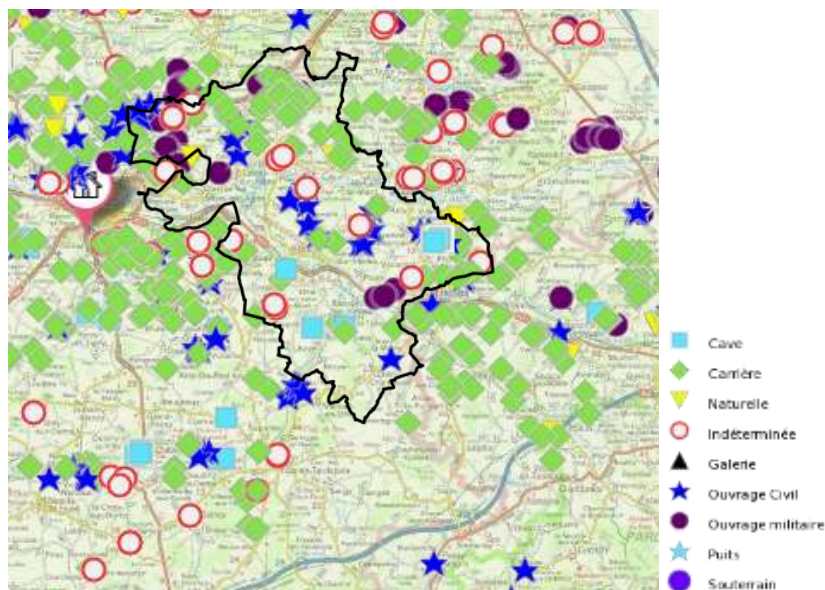
▪ *Risque « mouvements de terrain »*

Enfin, le risque mouvement de terrain est présent sur 22 communes du territoire.

Ce risque est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur le territoire, ce risque peut se manifester soit par un affaissement de cavités souterraines naturelles ou artificielles, soit par des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité des sols argileux présents sur les versants.

▪ *Risque de mouvement de terrain lié aux cavités souterraines*



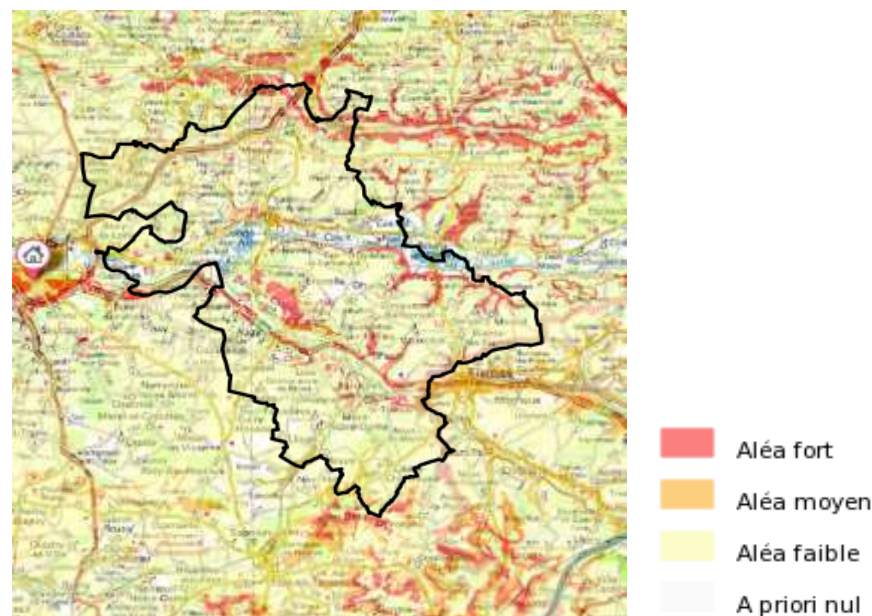
Caves, carrières, galeries et cavités souterraines sur le territoire SCoT (source : BRGM, georisques.fr)

Le territoire du SCoT recense de nombreuses caves et carrières naturelles, notamment sur la partie nord. Ces ouvrages présentent alors un risque d'effondrement et d'affaissement des sols. En 1987, la voûte d'une ancienne carrière s'est effondrée sur la commune de Clamecy.

Certains Plans Locaux d'Urbanisme recensent, lorsque les services en ont connaissance, les cavités, carrières et caves présentent sur leur territoire comme cela est le cas à Allemant et Vasseny par exemple.

▪ *Risque de mouvement de terrain retrait-gonflement des argiles*

Le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles est relativement faible sur la majorité du territoire.



Carte des retraits-gonflements des argiles sur le territoire SCoT (source : BRGM, georisques.fr)

Les secteurs d'aléa fort sont concentrés le long de la vallée de la Vesle jusqu'à la limite départementale et le long de la vallée de l'Aisne.

Il est alors important de prendre en compte cette spatialisation. Des prescriptions constructives ou des études géotechniques préalables à tout nouveau projet sont utiles afin de limiter le risque.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES LIES A L'AGRO-INDUSTRIE

▪ Risque « industriel »

Le secteur industriel présent sur le territoire du SCoT est principalement lié à l'industrie agro-alimentaire et à l'extraction de matériaux alluvionnaires.

Aussi, sur ce territoire rural, la densité du tissu industriel est assez importante avec 25 sites classés ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), dont quelques carrières alluvionnaires.

Aucun site SEVESO n'est recensé par la base de données du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Aucun Plan de Prévention des Risque Technologique (PPRT) approuvé ou en cours n'a été recensé jusqu'à lors.

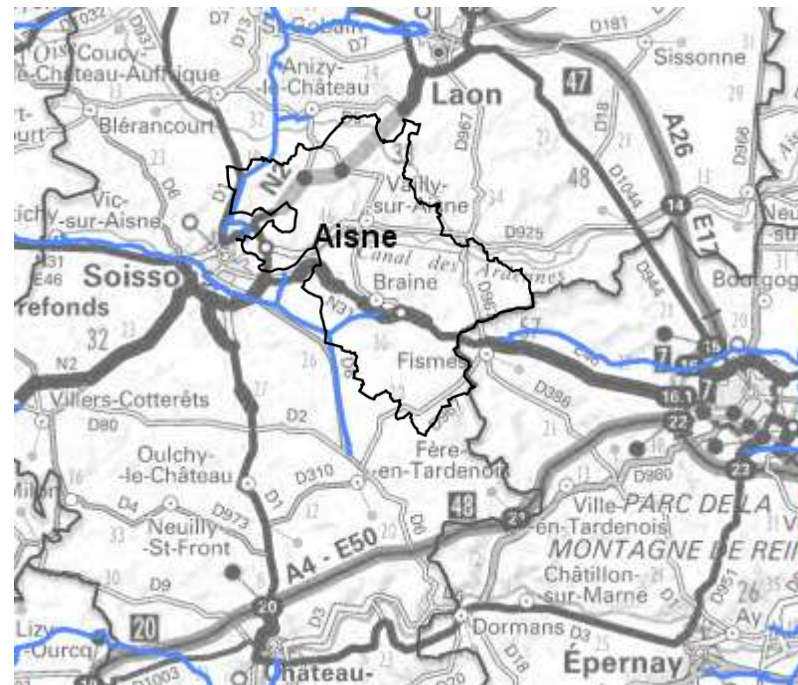
▪ Risque « lié au transport de matières dangereuses »

Les risques liés aux transports de matières dangereuses se concentrent sur les communes de Bucy-le-Long et Chavignon en raison du passage de la RN 2 à proximité des habitations.

Un plan de secours spécialisé « Transport de Matières Dangereuses » a été approuvé le 25 septembre 1991. De même, des itinéraires de contournement des zones habitées ont été réalisés et des contrôles sont effectués par les services de l'Etat.

Les risques liés aux transports de matières dangereuses par canalisations souterraines sont minimes. Le territoire SCoT est traversé par deux canalisations de gaz :

- La canalisation de gaz au Nord traverse les communes de Clamecy, Terny-Sorny et Neuville-sur-Margival.
- La canalisation vers l'Est concerne les communes de Lesges, Cerseuil, Braine et Courcelles-sur-Vesle



Gaz

Canalisations souterraines (source : Ministère du développement durable)

▪ Risque de pollution des sols

La base de données BASOL (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Seul 1 site BASOL est recensé sur le territoire SCoT :

- DEPOSANTE ALLEMANT à Allemant

Il s'agit d'une ancienne carrière de calcaire accueillant des matières de vidange et des boues industrielles. Des études réalisées en 1996 ont conclu à une pollution des boues. Les eaux souterraines ne sont pas

affectées, bien qu'une surveillance de la nappe supérieure ait été préconisée. Depuis, des travaux ont été effectués sur le site : confinement des boues par un casier étanche et installation de piézomètre.

La dernière analyse des piézomètres ne laisse apparaître aucun problème notable.

Une cinquantaine de sites BASIAS a été identifiée notamment à Braine, Bucy-le-Long, Chavignon, Ciry-Salsogne, Mont-Notre-Dame, Presles-et-Boves, et Vailly-sur-Aisne. Les activités recensées sont diverses : extraction de matières dans les carrières, activités agricoles, traitement des déchets, fabrique des produits chimiques, de plastique, de sucreries, production de granulats, activités agroalimentaires, récupération et traitement des fers et métaux, divers services (garages, pressing, stations-service, etc.)

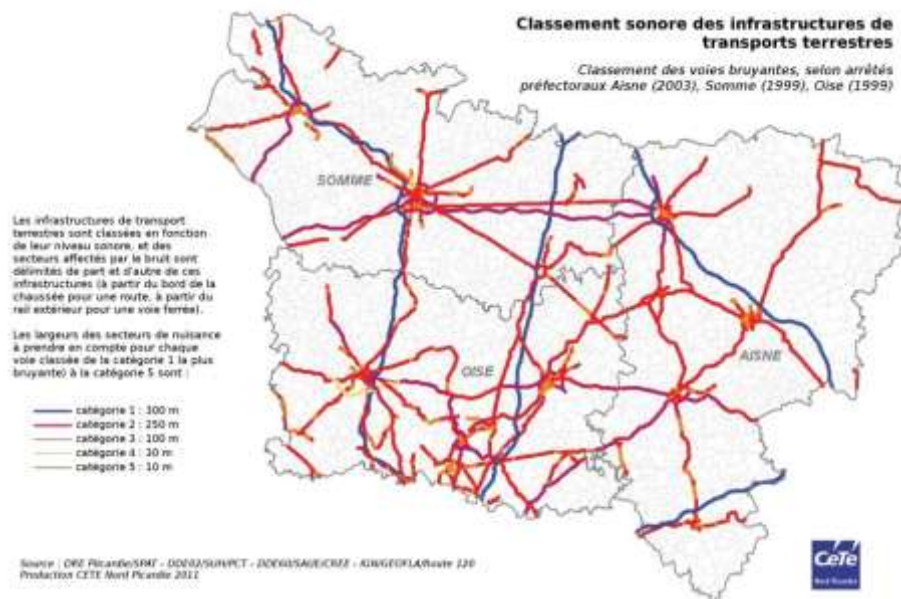
Enjeux du SCoT :

Les risques naturels majeurs et technologiques conditionnent les sites d'implantation de l'urbanisation future et des zones d'activités. La vallée de l'Aisne représente le secteur le plus sensible du territoire et impose d'identifier les secteurs « non négociables » pour fixer des limites au développement urbain.

Les activités industrielles ne présentent pas d'enjeu majeur sur le territoire. Pour autant, certaines activités laissent apparaître des pollutions des sols avérées (DEPOSANTE ALLEMNT) ou potentielles qui devront être prise en compte en amont des phases de projets sur certains sites.

LE BRUIT : UNE POLLUTION LOCALISEE SUR LES GRANDS AXES ROUTIERS (RN 2 ,RN 31 RD 925)

Les nuisances sonores sont principalement issues des bruits routiers, localisées le long des axes routiers (RN 2, RN 31 et RD 925).



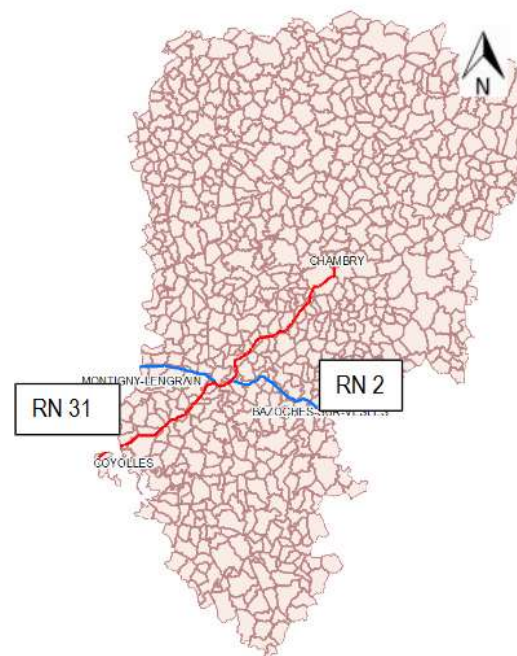
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres (Source : DRE Picardie/ DDE02)

D'après le classement sonore des infrastructures de transport, les infrastructures du territoire du SCoT sont de catégorie 3. Pour autant, la traversée des cinq communes suivantes est classée en catégorie 2 :

- Augy, Couvrelles, Vasseny et Ciry-Salsogne le long de la RN 31,
- Bucy-le-long traversée par la RN 2.

- Des communes le long des routes nationales RN 31 et RN 2 exposées au bruit

Les cartes de bruit des infrastructures routières du département de l'Aisne, arrêtées le 9 décembre 2013, identifient les deux routes nationales, exposant les riverains à des niveaux sonores dépassant les seuils fixés par l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.



Réseau national concerné par le PPBE

Réseau national concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Aisne (Source : PPBE de l'Aisne)

Le Val de l'Aisne est à la fois traversé par la route nationale 31 et la route nationale 2. Toutes les communes situées le long de ces axes routiers sont donc impactées par des nuisances sonores et des dépassements de seuils.

Actuellement, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres du réseau national dans l'Aisne a été approuvé par le Préfet le 17 décembre 2012. Une actualisation a été effectuée en 2014, donnant suite à un **Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement de 2e échéance**.

A partir des résultats issus de la cartographie du bruit, une étude plus approfondie dite de «fiabilisation» a été mise en œuvre en 2014 s'appuyant sur une campagne de mesures longues durées (vingt-quatre heures). Cette étude concerne notamment des communes du territoire du Val de l'Asine : Bazoches-sur-Vesle, Paars, Braine, Vasseny, Ciry-Salsogne, situées le long de la route nationale 31.

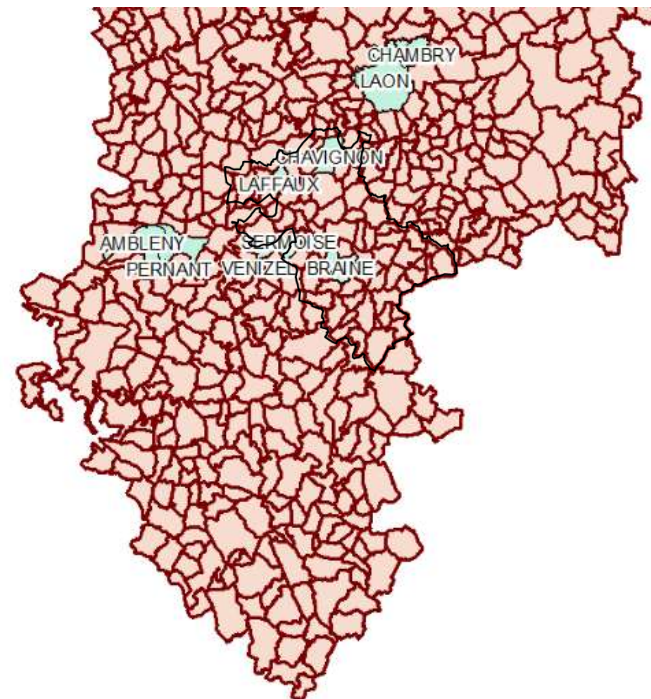
Seule la commune de Bucy-le-Long (tronçon Villers-Cotterêts à Bucy-le-Long) est concernée par un trafic routier supérieur à 16 400 véhicules/jour par la RN 2.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (2^e échéance) met en évidence **quelques points noirs de bruits** :

- 2 à Braine
- 2 à Ciry-Salsogne
- 1 à Paars
- 10 à Bazoches-sur-Vesle

▪ *Des zones calmes identifiées*

Le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** présente des potentielles **zones de calmes identifiées** sur certaines communes de Val de l'Aisne.



Emplacement des communes présentant des zones de calmes potentielles sur le département de l'Aisne le long des infrastructures routières dont le trafic est compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an

Carte présentant les zones de calmes potentielles identifiées (source : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Aisne)

▪ *Des objectifs et des mesures de réduction du bruit sonore*

Le Code de l'environnement et la loi bruit de 1992 ciblent le traitement des locaux situés en bordure des infrastructures terrestres, considérés points noirs du bruit par le dépassement des valeurs limites mentionnées dans le tableau ci-après.

La valeur limite est mesurée à deux mètres en avant des façades (arrêté du 5 mai 1995 - norme NF S 31- 085 pour le bruit routier)

Indicateurs de bruit	Route et/ou ligne à grande vitesse	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
L_{Aeq} (6h-22h)	70	73	73
L_{Aeq} (22h-6h)	65	68	68
L_{den}	68	73	71
L_n	62	65	60

Valeurs limites en dB(A) visées à l'article 3 du décret du 24 mars 2006

Depuis quelques années, des travaux ont été réalisés sur le réseau national non concédé :

- Travaux d'entretien de la route nationale 2 (Villeneuve-Saint-Germain/Bucy-le-Long) et la route nationale 31 (déviation de Braine)
- Limitations de vitesse (Villeneuve-Saint-Germain et Bazoches-sur-Vesle)
- Isolations acoustiques : Lieu-dit Many à Chavignon, Braine ;
- Campagne de résorption des points noirs le long des routes nationales 31 et 2 (protection phonique sur les habitations à Braine, Paars, Bazoches-sur-Vesle, Ciry-Salsogne)
- Actions sur la gestion du trafic envisagé : planification horaire des livraisons, péages urbains, etc.

Enjeux du SCoT

Une meilleure connaissance des zones exposées au bruit notamment à proximité des activités et des points de congestion routière.

Une réduction à la source de ces nuisances, l'implantation des sites d'urbanisation future et la conception des projets en fonction de ces zones de bruit.

LA GESTION DES DECHETS : UN ENJEU INTERCOMMUNAL

CONTEXTE NATIONAL : VERS LA POURSUITE DE LA VALORISATION DES DECHETS

Au niveau national, **les lois Grenelles I et II** ont permis de fixer les premiers objectifs en matière de gestion des déchets qui portaient notamment sur :

- la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de l'ordre de 7% par habitant
- l'augmentation du recyclage
- la valorisation énergétique et organique

En matière de déchet, **la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte publiée au journal officiel le 18 Aout 2015**, inclut des objectifs encore plus poussés dédiés à une gestion durable de déchets sur les territoires :

- réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par les habitants et des activités économiques
- développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de réutilisation
- étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques
- augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organiques de l'ordre de 55% en 2020 et énergétique
- réemployer les déchets de chantiers et de routes

Concernant les déchets ménagers et assimilés, les dispositions et orientations sont prises au niveau du **Schéma Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, révisé en 2000**

(approuvé en Mars 2000) et actuellement en cours de révision pour le département de l'Aisne.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a été adopté le 1^{er} juin 2008 fixe comme objectifs :

- La mise en place d'un programme fort de prévention
- La valorisation des déchets recyclables et ceux collectés en déchèterie
- La possibilité de collecter les ordures ménagères pour faciliter le traitement en filière courte
- L'évolution du traitement et la valorisation des déchets ménagers résiduels

A noter que le Département porte et suit la mise en œuvre **du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)**, qui succède au **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)**. A ce jour le document n'est pas encore disponible.

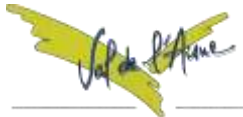
LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : UNE COMPETENCE INTERCOMMUNALE

La CCVA possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés.

- *Un système de collecte bien organisé depuis 2005*

Le système est bien organisé depuis sa réorganisation en 2005. Il comprend la collecte

- **des ordures ménagères**, effectuée en porte-à-porte une fois par semaine et en apport volontaire par la société SUEZ Environnement



- **des ordures sélectives** (papiers/cartons/bouteilles plastiques/métaux) en porte-à-porte, une fois par semaine par la société SUEZ Environnement. Ils sont triés sur le site Valor'Aisne située dans la zone industrielle de Villeneuve-Saint-Germain
- **le verre en point d'Apport volontaire** sur l'ensemble du territoire (118 conteneurs), collecté par la société MINERIS SAS, située à Crouy
- **des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** effectué via les pharmacies du territoire (Braine, Bucy-le-Long-Vailly-sur-Aisne), collectés par la société COSMOLYS
- **des textiles, via l'organisme Eco-TLC qui fait intervenir les sociétés Le Relais et Ecotextile**
- **des déchets collectés en déchèteries.** La CCVA dispose actuellement de 2 déchèteries sur son territoire à Presles-et-Boves et Braine. Par le biais d'une convention avec SUEZ Environnement et la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, deux déchèteries à proximité du territoire sont également accessibles par les habitants de la CCVA (Villeneuve St Germain, Mercin-et-Vaux).

▪ *Des évolutions de collectes variables selon le type de déchets*

Entre 2005 et 2015, la **production des ordures ménagères est passée de 237,67kg à 223,76kg par habitant, soit une diminution de presque 6% en 10 ans.** Il est à noter une reprise à la hausse de 2,7 % de la collecte des ordures ménagères depuis 2013.

Le constat global sur les dix dernières années est semblable pour la collecte sélective. Le tonnage collecté par habitant de **verre a diminué de 21%** (47 kg à 37 kg par habitant) et **les emballages de 28%** (76 kg à 54 kg par habitant). La baisse constatée peut-être expliquée par plusieurs facteurs : le changement de modalité de collecte en porte-à-porte, la meilleure consommation des usagers et une baisse de la consommation

des habitants. Pour autant, ce ratio est **sensiblement similaire à la moyenne collectée par Valor'Aisne** (52 kg par habitant) sur l'ensemble des communautés de communes et supérieure à la moyenne picarde de 47 kg par habitant.

En 2014, le refus de tri a été évalué à 8,9% du total valorisable (verre compris). Il a **tendance à diminuer depuis 2008**, passant de 265 à 140 tonnes, soit une **baisse de 47%**. Le refus de tri est pour autant un **phénomène très variable** d'une année à l'autre (les taux de refus varient de 8,2% à 29,1%) pour **un taux moyen de 17%**.

La collecte des DASRI a été multipliée de moitié depuis 2008 passant de 328 à 486 collecteurs collectés en 2015.

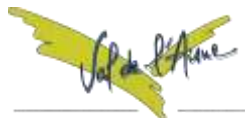
Quant aux tonnages collectés issus des 2 **déchèteries**, il a été estimé à **3 820 tonnes en 2015**, en légère diminution de 0,5% comparé à 2014. La collecte est principalement composée à **28% de gravats, à 26 % de déchets verts et à 24 % d'encombrants**. Il est à signaler que la part collectée est plus importante sur la déchèterie de Presles-et-Boves, notamment pour les déchets verts

Au total, en 2015, 10 115 tonnes de déchets ont été collectées au sein de la CCVA (ordures ménagères, déchets sélectifs, textiles, verre, déchetterie, refus de tri et encombrants, etc.), soit un ratio par habitant de 486 kilogrammes par habitant et par an.

• *Le stockage, traitement et la valorisation des déchets*

Les compétences de transfert et de **traitement des déchets** (hors verre et déchetterie) ont été transférées depuis le 1^{er} janvier 2003 **au Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers « Valor'Aisne »** qui regroupe 22 collectivités territoriales depuis le 31 décembre 2014 (18 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération, 1 syndicat intercommunal, le conseil départemental)

Les ordures ménagères collectées sont acheminées vers le quai de transfert de Suez Environnement à Villeneuve-Saint-Germain et y sont transférées au centre de stockage des déchets non dangereux de



Valor'Aisne à l'EcoCentre la Tuilerie à Grisolles. Ce site, construit et ouvert récemment répond au problème de saturation du centre de stockage d'Allemant pointé, il y a quelques années par un rapport. Il assurait auparavant le principal flux traité des déchets et n'accueille aujourd'hui plus que les encombrants de la CCVA.

Ce nouveau centre de stockage a collecté plus de 177 324 tonnes issues des déchets ménagers en 2015.

Les déchets triés sont collectés, déposés au centre de tri Valor'Aisne puis réexpédiés selon leur nature dans différents lieux pour être recyclés et traités.

Les déchets issus des déchèteries subissent également des traitements différenciés. Les déchets non dangereux sont soit enfouis, triés pour être recyclés ou réutilisés, ou compostés. Les déchets dangereux (DDS, cartouches, batteries, huile, piles, etc.) sont détruits, recyclés, ou valorisés pour la matière ou en énergie.

En 2015, sur le total de **10 115 tonnes de déchets collectés au sein de la CCVA, seulement 43 % de ces déchets (4398 tonnes) ont été valorisés** pour 5 717 tonnes non valorisées.

Le tonnage trié et recyclé (hors déchetterie) depuis 2008 a été divisé par deux passants de 3334,3 tonnes à 1708,18 tonnes.

D'autres équipements sont présents à proximité de la CCVA sur le territoire de l'Agglomération du Soissonnais :

- un centre de transfert exploité par une société privée et un centre de tri public sur la commune de Villeneuve-Saint-Germain,
 - un centre de compostage public sur la commune de Pommiers.
- *Des actions entreprises pour la gestion durable des déchets*

La CCVA conduit des actions visant à promouvoir une gestion durable des déchets sur son territoire :

- **La valorisation du compostage** par la vente de composteurs. Plus de 745 foyers en sont ainsi dotés depuis 1996.

- **La lutte contre le gaspillage du papier** par la distribution d'un autocollant « stop pub »
- **De la communication** (institutionnelle ou non) et la sensibilisation en porte-à-porte. En 2015, 559 habitants ont été rencontrés à l'occasion de la distribution de guides de tri.
- **Des animations** dans les établissements, lors d'événements ou de manifestations

Enjeux du SCoT :

Compte tenu des orientations du plan départemental d'élimination des déchets et des perspectives d'augmentation de la population du territoire, il conviendra de :

- **Accentuer davantage la baisse de la production de déchets ménagers**
- **Poursuivre la sensibilisation des nouveaux** habitants notamment sur la filière tri pour pallier la variance des refus de tri
- **Augmenter les performances de tri et de valorisation des déchets** (matière, énergétique et organique)

MILIEUX NATURELS ET TRAME VERTE ET BLEUE

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE : UN POTENTIEL A PRESERVER

Le territoire se caractérise par l'existence de milieux naturels épars et disséminés le long des cours d'eau et des vallons, sur les versants en rebord de coteaux et sur les collines.

Les boisements sont essentiellement présents sur les coteaux, le long des vallées et sur les rebords de vallons, marquant ainsi le relief. Les plateaux sont réservés à l'agriculture intensive alors qu'une polyculture plus extensive est présente dans les fonds de vallées.

- *Des périmètres de protection de la biodiversité : deux zones du Réseau Natura 2000 au Sud-Est et au Nord-Est du territoire*

Le territoire comprend 2 sites du réseau Natura 2000 :

- Le Site d'Importance Communautaire (SIC) n°FR2200399) au titre de la Directive « Habitat », des « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois » qui forment un site éclaté en deux sous-unités géographique distinctes sur les communes de Bruys, de Lhuys et Mont-Saint-Martin :
 - la vallée de la Muze, milieu humide très riche,
 - la partie Ouest des coteaux de l'Orillon, représentatifs des Larris du Bassin Parisien.
- La Zone de Conservation Spéciale (ZSC) « Collines du Laonnois oriental » située au Nord-Est du territoire sur la commune de Monampteuil.

Ce patrimoine naturel est accessible par l'existence de 15 sentiers de randonnées développés au cœur du territoire et laisse entrevoir le potentiel du tourisme rural et du tourisme vert.

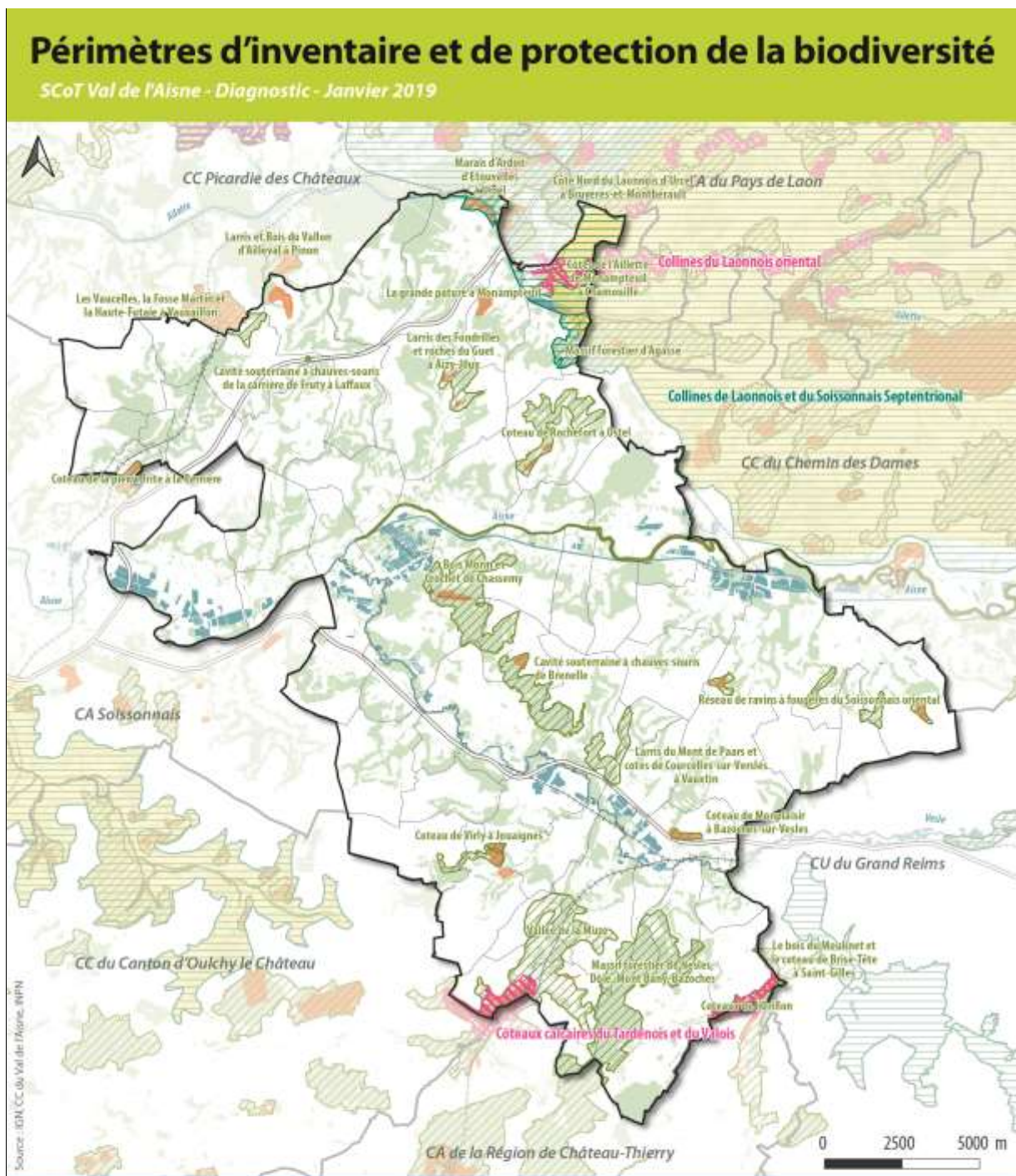
- *Des périmètres d'inventaire de la biodiversité : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, permettent de mettre en avant l'intérêt écologique des milieux naturels, à travers un inventaire.

Ces espaces naturels, présentent un intérêt qui repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces floristiques et faunistiques remarquables, rares ou menacées, sur le territoire de la CCVA. La moitié de ces espaces remarquables se situe en marge du territoire et appartient aux secteurs biogéographiques du Laonnois au Nord, très riche en milieux et espèces naturels et du Tardenois au Sud.

Sur le territoire, les espaces naturels d'intérêt écologique concernent essentiellement :

- le lit mineur de l'Aisne en amont de Celles-sur-Aisne,
- les massifs forestiers et bois d'importance écologique (massif forestier de Nesles/Dôle/Mont Bagny/Bazoches, d'Agasse, Bois Morin),
- les collines et coteaux de l'Ailette, de l'Orillon, de Montplaisir, de Rochefort, de la Pierre Frite...
- des prairies et marais présentant des cortèges floristiques rares et menacés (marais d'Ardon, les Vaucelles, vallée de la Muze)
- des ravins et cavités souterraines (anciennes carrières) d'importance pour la conservation des chauves-souris.



Réseau Natura 2000 :

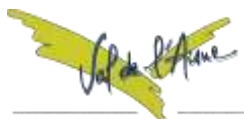
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - Directive Habitat
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) - Directive Oiseaux

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Espace Naturel Sensible

- Site naturel
- Grand territoire



Etat initial de l'environnement – version approuvée le 28 février 2019

Description des milieux et des habitats présents sur le territoire de la vallée de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

▪ Milieux humides vallée de l'Aisne				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02CHP110 Type 1 : Lit mineur de l'Aisne en amont de Celles-sur-Aisne et prairies des Ecoupons, des Blanches rives à Maizy	583 ha	Cette zone correspond à l'amont de la rivière Aisne. L'Aisne est canalisée en aval de cette zone. Le lit mineur représente l'élément dominant à l'intérieur du périmètre. Le cours d'eau est doublé par "le canal latéral de l'Aisne". Le régime de cette rivière est fortement tributaire des précipitations.	Milieu relativement rare en Picardie, correspond au cours moyen des rivières de plaines et tend à être "domestiqué". Les unités fonctionnelles du lit mineur sont encore relativement diversifiées favorisant une assez grande variété à la fois piscicole et floristique de la rivière et de ses berges. Le peuplement piscicole de ce secteur de l'Aisne est très riche et l'on y note la présence de vingt-deux espèces, parmi lesquelles la Bouvière (<i>Rhodeus sericeus ssp. amarus</i>) qui est inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne. La flore possède un nombre important de taxons, rares ou en déclin en Picardie au sein d'écosystèmes différents - les herbiers flottants ou immergés - les roselières du bord des eaux - les prairies alluviales humides - les fossés : <i>Sium latifolia</i> * Plusieurs espèces d'odonates rares et localisées en Picardie dont le Gomphe à pinces (<i>Onychogomphus forcipatus</i>), dont c'est le seul site actuellement connu dans le département de l'Aisne (deux sites connus en région Picarde). Quelques espèces d'oiseaux rares, en déclin ou localisés en Picardie, sont observées : la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), la Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>), et l'Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>).	L'environnement, fortement agricole dans la partie proche du bassin amont (département des Ardennes, départements de la Marne et de l'Aisne), est à l'origine d'une pollution chimique permanente (azote et phosphates). Les différentes formes d'azote présentes dans l'eau dépassent souvent les normes de la directive piscicole européenne. L'excès de phosphates pénalise la vie aquatique en démultipliant les effets de l'azote présent. Ces substances ont aussi des origines urbaines et industrielles. Le creusement de nombreuses pièces d'eau dans le lit majeur de l'Aisne, représentant une très grande surface, est une source de modifications de l'écosystème de la plaine alluviale (par exemple, impossibilité de reproduction du Brochet sur ces zones).

▪ *Milieux humides Vallée de l'Aisne*

ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI125 Type 1 : Réseaux de ravins à Fougères du Soissonnais oriental	144 ha	La zone est constituée par un ensemble de ravins à fougères, typiques de la côte sud de la vallée de l'Aisne. Ce sont respectivement, d'Ouest en Est : - le ravin de la Belle-Aumône, à Longueval-Barbonval ; - le ravin de la Goulâtre, à Serval ; - les ravins de Mortefontaine et de la Truie, à Glennes ; - le ravin de Meurimont, à Meurival. Les milieux environnants étant constitués majoritairement de cultures.	Leur exposition nord induit des remontées froides et humides déterminant des groupements forestiers à fougères à caractères continentaux et montagnards intéressants du point de vue biogéographique. Le caractère paysager exceptionnel de ces ravins est indéniable, notamment au niveau du ravin de Meurimont, à Meurival. Plusieurs espèces remarquables liées à ces milieux forestiers peuvent être observées. 5 sont assez rares en Picardie dont le Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>), fougère de répartition continentale, assez rare et en limite ouest de répartition en Picardie ; le Cordulégastre annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>), libellule se reproduisant dans les ruisseaux et fossés au niveau d'eau peu élevée, à l'image de ceux existant dans le fond des ravins.	Les principales actions modifiant les milieux de la zone sont : - le dépôt de remblais, d'ordures et de déchets divers en amont des ravins, qui contribue à l'eutrophisation des groupements végétaux de ces ravins et à leur délabrement du point de vue paysager ; - la plantation de Robiniers faux-acacias sur le pourtour de certains ravins ; - le prélèvement de sables dans le lit des ravins, pratique contribuant à intensifier l'érosion du lit des torrents intermittents.

▪ <i>Larris et pelouses</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°220030009 Type 1 : Coteaux de Virly, à Jouaignes	66 ha	La zone se compose essentiellement de pelouses / ourlets calcicoles, de fourrés et de boisements jeunes souvent peu structurés issus de la dynamique de végétation. Elle se trouve entourée d'un paysage de cultures. Géologiquement, l'essentiel du site repose sur les calcaires du Lutétien avec de haut en bas le Lutétien supérieur avec des Calcaires à Cérithes, Marnes et caillasses, puis le Lutétien moyen constitué de calcaires grossiers et enfin le Lutétien inférieur avec des Calcaires à Nummulites. Ces milieux variés, paraissant hétérogènes, entretiennent entre eux d'étroites relations écologiques et fonctionnelles. Certaines pâtures à bovins, intégrées au site et exposées au Sud sont occupées par des cortèges végétaux s'apparentant de très près aux pelouses calcicoles. L'ensemble du coteau domine la vallée de la Tuilerie, vallée principalement occupée par des plantations de peupliers.		L'abandon des pratiques pastorales sur les pelouses conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux ouverts. Le maintien d'un pâturage bovin peu intensif sur les prairies des versants est important pour permettre la conservation de types pelousaires remarquables. La migration de fertilisants et de produits phytosanitaires depuis les cultures du plateau vers les pelouses et les pâtures est problématique pour le maintien de la flore et de la faune remarquables.

▪ Milieux humides Vallée de la Muze, affluent de la Vesle				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02TAR103 Type 1 : Vallée de la Muze	1137 ha	Les contours du site reprennent pour l'essentiel les limites entre la vallée et le plateau agricole. A l'aval, la vallée s'ouvre et change de nature et d'occupation des sols à partir de Mont-Notre-Dame. Les versants en exposition sud sont occupés par des pâtures à bovins (souvent abandonnées), sur une superficie importante dont les cortèges végétaux s'apparentent de très près aux pelouses calcicoles. Des pelouses secondaires se retrouvent au niveau des talus de routes et de chemin de fer. Une grande partie des versants est couverte par des	Bas-marais alcalin représenté ici par un groupement de pelouses unique en Picardie. Les pelouses calcaires sont inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Des milieux humides remarquables tels que les ruisselets de tête de bassin favorables aux invertébrés aquatiques ou encore les layons tourbeux des roselières, habitats d'espèces protégées. Des habitats remarquables : - Herbier aquatique en régression en Picardie ; - Roselières encore peu boisées, favorables à l'avifaune ; - Marges des cultures et jachères très diversifiées et riches en messicoles rares. La vallée de la Muze présente des caractéristiques biogéographiques exceptionnelles en termes de conservation des milieux. Sur les pelouses, un important cortège d'espèces végétales remarquables, dont 2 sont protégées au niveau national : - l'Ophrys araignée (<i>Ophrys sphegodes</i> ssp. <i>sphgodes</i>*), en voie de disparition en Picardie ; - la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>*), rare en dehors du Tertiaire parisien ; Des espèces animales sont aussi présentes sur cette zone de façon remarquable telle que le Léopard des souches (<i>Lacerta agilis</i>), présent ici en densité remarquable et la Mante religieuse (<i>Mantis religiosa</i>), élément méridional cantonné au sud de la Picardie. Enfin, la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), inscrite à la directive "Oiseaux". Dans les marais et les étangs, 9 espèces végétales remarquables dont 8 sont protégés au niveau national. 3 espèces d'insectes rares et inféodés à certains milieux, et le Busard des roseaux (<i>Circus</i>	- Abandon des pratiques pastorales sur les prairies humides et les marais, qui conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux. - Plantation récente, souvent accompagnée d'un drainage des stations, détruisant les sols en place, par minéralisation de la tourbe, et modifiant donc la flore originelle. - Maintien d'un pâturage bovin peu intensif sur les prairies des versants, permettant la conservation des types pelousaires remarquables. - Substrat géologique très aride sur les versants, limitant l'évolution des pelouses abandonnées. - Création de plans d'eau, dans les zones tourbeuses, permettant un rajeunissement des milieux, mais entraînant également une eutrophisation des eaux liée à l'élevage du poisson. - Entretien des layons de chasse dans les marais, permettant la survie d'espèces et de milieux gravement menacés et palliant ponctuellement l'abandon des pratiques de fauche dans les marais. - Brûlage intempestif des roselières et autres végétations de marais, accélérant l'atterrissement et l'eutrophisation des marais. - Migration de fertilisants et de biocides depuis les cultures du plateau vers les pelouses et les pâtures, nuisible à la flore et

		boisements jeunes et souvent peu structurés. Le fond de vallée est presque intégralement voué à la culture du peuplier.	aeruginosus), inscrit à la directive "Oiseaux". Dans les bois, le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) inscrit à la directive "Oiseaux" et 2 espèces végétales rares, dont la Prêle d'hiver (<i>Equisetum hyemale</i>*) présents dans les sous-bois des frênaies alluviales sont protégés au niveau national.	à la faune.
--	--	---	--	--------------------

▪ Milieux humides Vallée de l'Ailette				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI106 Type 1 : Les Vaucelles, la Fosse Martin et la haute-futaie à Vauxaillon	244 ha	Le site comprend un vallon perpendiculaire à la vallée de l'Ailette, à l'amont de Vauxaillon. Le site compris sur la CCVA représente la partie sommitale du vallon, mais le site s'individualise bien des cultures intensives du plateau agricole. Le haut des versants entaille les calcaires où s'ouvrent les entrées de quelques anciennes carrières souterraines. Trois principales pelouses calcaires se répartissent sur le site : - aux « Vaucelles », - à la « Fosse Martin » - à la « Haute Futaie ». Les pentes sont boisées (chênaies-charmaies, localement enrichies en Erable sycomore et en Frêne). En quelques points du fond de vallée, des fragments d'aulnaie subsistent. Le fond de vallée est couvert par des fourrés de saules entrecoupés de petites roselières, de cariçaies et d'étangs, creusés récemment pour la pêche de loisir (souvent bordés d'habitations temporaires).	Milieux typiques du Soissonnais, dont certains rarissimes ou protégés et qui hébergent plusieurs espèces remarquables : - marais alcalin de pente, milieu rarissime et relictuel en Picardie continentale - pelouses calcicoles du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae, peu fréquentes en Picardie, inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne - cavité remarquable pour l'hivernage des chauves-souris - fragments de hêtraie neutrophile en rebord de plateau. Dans le marais de pente abrite de nombreuses espèces, dont 2 sont particulièrement rares : - le Choin noirâtre (<i>Schoenus nigricans</i>), très rare en Picardie ; - la Gymnadénie odorante (<i>Gymnadenia odoratissima</i>*), espèce protégée au niveau national les pelouses abritent 2 espèces végétales protégées au niveau national : - la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>*), proche ici de la limite de son aire de répartition ; - l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>*), rare en Picardie ; Dans les bois de pente, outre le milieu remarquable qu'ils représentent, abritent 2 espèces végétales rares en Picardie, dont la Dryoptéride écailleuse (<i>Dryopteris affinis</i> ssp <i>affinis</i>), très rare en Picardie. Dans la cavité, 2 espèces de chauves-souris peu fréquentes dont le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;	- Abandon des pratiques pastorales sur les coteaux, entraînant une fermeture des pelouses et des marais de pente, phénomène qui menace directement les espèces strictement pelousaires. Les broutis et les grattis des lapins maintiennent ponctuellement la dynamique des pelouses, en rajeunissant le milieu. - Maintien du pâturage d'une partie du site, processus qui assure la pérennité de certaines espèces et, surtout, de paysages typiques des petits vallons du Soissonnais, devenus très rares aujourd'hui.

▪ <i>Milieux humides Vallée de l'Ailette</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02LAN11 1 Type 1 : Marais d'Ardon d'Etouvelles à Urcel	897 ha	Le périmètre englobe un secteur de la vallée de l'Ardon constitué de formations boisées et tourbeuses ainsi que des landes sèches situées sur les petites pentes adjacentes. Cette zone est constituée d'un vaste ensemble forestier, situé autour de la rivière Ardon et entrecoupées de prairies pâturées. Le secteur sud est marqué par la présence de plusieurs étangs et par le passage du canal de l'Oise à l'Aisne. Il est surtout constitué de formations boisées des milieux humides. Les étangs et leurs alentours accueillent des roselières et des groupements aquatiques flottants. Un ensemble écologique exceptionnel en Picardie et, plus largement, dans la moitié nord de la France. Il comprend un complexe de dépressions plus ou moins en eau, dans lesquelles poussent plusieurs	Les landes acidoclines humides à Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>*) et les landes à Genévrier (<i>Juniperus communis</i>), forment d'autres habitats de grand intérêt, en raison de leur extrême rareté actuelle en Picardie. Les pelouses à Corynéphore (<i>Corynephorus canescens</i>), principalement localisées sur des talus et des sablières, constituent un habitat important pour les espèces végétales psammophiles Les petites falaises sableuses accueillent l'Hirondelle de rivage, le Guêpier et différentes espèces d'hyménoptères. Ce type de milieux est relativement peu fréquent en Picardie et est souvent perturbé par la reprise des exploitations de sable. Présence d'un cortège végétal devenu extrêmement rare dans les plaines de l'ouest de l'Europe et possédant 13 espèces protégées dont 5 sont réunies autour de petites dépressions en eau et sont, de ce fait, inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les roselières et les bois tourbeux sont marqués par l'existence de plusieurs autres plantes rares en Picardie dont le Prunier à grappes (<i>Prunus padus</i>). Les boisements frais abritent des espèces végétales rares en Picardie avec notamment sous les bois de pins, la Petite Pyrole (<i>Pyrola minor</i>), espèce à répartition montagnarde et très rare en Picardie. Dans ces bois, nichent le Pic noir (<i>Dryocopus</i>	La mauvaise qualité biologique des eaux de la petite rivière l'Ardon est un facteur pénalisant pour les milieux aquatiques et terrestres qui la bordent. Ses eaux sont polluées, probablement par les effluents de la communauté de Laon. Il s'ensuit une tendance permanente à l'eutrophisation des formations végétales au contact de la nappe du cours. Ce phénomène est particulièrement tangible dans le secteur de roselières et de bois tourbeux à proximité du canal, comme en témoigne l'exubérance de certaines plantes nitrophiles. La réalisation de nombreux fossés dans ce secteur de la vallée est probablement un facteur actif du processus de dérive biologique que connaît cette petite région. La richesse floristique actuelle est encore très élevée au plan régional. Certains petits aménagements cynégétiques sont favorables au maintien actuel des espaces ouverts, indispensables à la flore et la faune des petites dépressions en eau, alors que d'autres, comme le labourage de certains chemins, sont à l'origine de la destruction de stations de plantes remarquables. On observe une tendance à la fermeture des landes sèches ou humides, en raison de l'absence significative d'actions régressives

		plantes protégées.	martius) et la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), deux espèces de la directive "Oiseaux". Les prairies, les marais et les fossés accueillent plusieurs espèces remarquables d'oiseaux dont le Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>) et la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>). Plusieurs espèces d'insectes, rares en Picardie, sont répertoriées (7 sont remarquables).	plus ou moins régulières ou cycliques. Ce phénomène se traduit par une tendance à la constitution de boisements forestiers de niveau supérieur, à l'origine d'un affaiblissement de la valeur patrimoniale des milieux.
--	--	---------------------------	--	--

▪ Cavités souterraines				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI122 Type 1 : Cavité souterraine à chauves-souris de Brenelle	17 ha	Le site comprend l'entrée de deux cavités souterraines, accompagnées d'une partie du vallon en périphérie. Elles correspondent à une ancienne carrière souterraine de pierre à bâtir. Cette carrière est organisée autour de salles, qui correspondent aux fronts de taille successifs, et de couloirs d'acheminement. Le site a été aménagé en champignonnières et des maisons troglodytiques peuvent être par ailleurs observées à proximité.	Site d'importance nationale au regard des espèces accueillies. Grande diversité d'espèces troglaphiles, remarquables pour la Picardie. Site tranquille et vaste, ayant une fonction de refuge. Présence du Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Présence du Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) et du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) également inscrits à l'annexe II de la directive "Habitats".	Les dérangements en période hivernale sont néfastes pour les chauves-souris et réduisent la capacité d'accueil des cavités de façon drastique. En terme physique, ces cavités sont peu menacées de dégradation, mais la qualité des milieux périphériques influe fortement sur l'attractivité du site.
N°02SOI108 Type 1 : Cavité souterraine à chauves-souris de la carrière de Fruty à Laffaux	1 ha	Le site comprend l'entrée de la cavité souterraine accompagnée d'une bande de terrains agricoles en périphérie. La cavité correspond à une ancienne carrière souterraine de pierre à bâtir.	Présence du Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) et du Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), deux espèces de chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Présence du Vespertilion de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), rare en Picardie.	

▪ <i>Massifs forestiers</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI111 Type 1 : Massif forestier d'Agasse	819 ha	Le périmètre englobe un ensemble forestier homogène et caractéristique des versants de l'Ailette. Cette zone, située en rive gauche de la rivière Ailette, est essentiellement constituée d'un versant boisé relativement pentu, s'individualisant bien dans le paysage.	Cette forêt étendue forme un élément remarquable, représentatif des formations boisées en exposition nord de la cuesta de l'Ile-de-France. Des cavités souterraines (anciennes carrières situées en amont de la vallée du Tambour) offrent des gîtes potentiels d'hibernation pour les chauves-souris. La flore thermophile rassemble un nombre important d'espèces rares à l'échelle régionale. 6 de celles-ci sont protégées, dont une station d'Aconit du Portugal (<i>Aconitum napellus</i> ssp. <i>lusitanicum</i>*), espèce caractéristique des forêts froides, très rare en Picardie et dans la moitié nord-ouest et ouest de la France. Parmi les autres espèces rares à l'échelle régionale, ou en déclin important, on notera l'abondance de certaines. Plusieurs espèces animales présentes sont rares en Picardie ou ont une distribution régionale relativement restreinte telle que le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), le Fluoré (<i>Colias australis</i>), le Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>), la Bondrée (<i>Pernis apivorus</i>), le Léopard des souches (<i>Lacerta agilis</i>), la Mante religieuse (<i>Mantis religiosa</i>).	Cette zone, constituée principalement de boisements naturels, tend à être modifiée par des plantations récentes. Le processus de substitution des formations végétales naturelles par ces implantations ne semble pas être un phénomène passager. Les variétés utilisées ont une grande capacité d'adaptation vis-à-vis du substrat géologique. Les pelouses thermophiles évoluent graduellement vers des prés-bois calcicoles. Ce processus naturel transformera lentement ces milieux et fera disparaître de nombreuses plantes exceptionnelles pour la région. Cette évolution, si elle n'est pas modulée, engendre l'appauvrissement graduel de la richesse patrimoniale du site.

▪ Massifs forestiers				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI121 Type 1 : Le Bois Morin et le Crochet de Chassemy	490 ha	Le site englobe les versants de l'éperon situé à la confluence de la vallée de la Vesle et de la vallée de l'Aisne entre Presles-et-Boves et Brenelle. Le site est limité par les cultures intensives sur le plateau comme en pied de pente.	Séquence de milieux remarquables et typiques du Soissonnais : - Pelouses calcaires mésoxérophiles du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae, en voie de fermeture complète. Il s'agit d'une association peu fréquente en Picardie, inscrite, comme toutes les pelouses calcaires, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne et hébergeant plusieurs espèces remarquables ; - prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces protégées ; - cavités souterraines importantes pour l'hivernage de chauves-souris, rares en Picardie ; - chemins forestiers sur sables oligotrophes, milieux peu fréquents en Picardie ; - boisements des sources et suintements (Equiseto-Fraxinetum), bien représentés dans le Tertiaire parisien, mais peu fréquents en dehors de cette aire. Sur les pelouses et les pré-bois, présence de 2 espèces protégées : - la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), surtout présente en Picardie dans le Tertiaire parisien ; - le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum*), une orchidée saprophyte rare. Dans les cavités, s'observent les Grand et Petit Rhinolophes (Rhinolophus ferrumequinum et Rhinolophus hipposideros), deux espèces de chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats", ainsi qu'un Oreillard (Plecotus sp.), espèce peu fréquente en Picardie. Dans les bois, des espèces remarquables en Picardie, telles que l'Ail des ours (Allium ursinum), présent dans les vallons frais, près des sources ou des ruisseaux et assez rare en Picardie, ainsi que l'Oeillet velu (Dianthus armeria), très rare en Picardie. A noter la présence de la Bondrée apivore (Pernis apivorus), rapace inscrit à la directive "Oiseaux".	- L'abandon des pratiques pastorales sur les pelouses calcaires conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux. - La surfréquentation des derniers espaces pelousaires restants entraîne des destructions directes sur la faune, la flore et les milieux (piétinement, feux,...). - L'impact des sangliers, sur les zones de sources en sous-bois, déstructure complètement la végétation en place. - La mise en décharge sauvage, en périphérie des villages, ainsi que le rejet dans des milieux sensibles, comme les ravins en tête de vallon, des composts utilisés dans les champignonnières, nuit directement à la qualité des milieux situés en aval. - Orientation de la sylviculture vers des essences dont la plantation se fait au détriment des milieux existants.

▪ <i>Massifs forestiers</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02TAR109 Type 1 : Massif forestier de Nesles / Dôle / Mont Bany / Bazoches	1517 ha	La zone englobe le massif forestier, les lisières et ourlets associés et les pelouses calcicoles connexes. Les cultures sont exclues de la zone à l'exception d'un liseré faisant office de zone tampon. Le massif forestier de Nesles / Dole / Mont Bany / Bazoches s'inscrit en limite sud du Soissonnais et en limite nord de la Brie. Il s'agit du massif forestier le plus important du Tardenois	Groupements forestiers inscrits à la directive "Habitats" : - variantes hygrophiles à Molinie bleue de la chênaie du Querco-Fagetum (Quercion roburi), en régression du fait du drainage important sur la zone ; - chênaie-hêtraie-charmaie du Hyacinthoido-Fagetum, en limite Est de répartition, et dont le type présent ici sur marnes est très original et apparemment localisé aux bois du Tardenois. On y rencontre également des pelouses calcicoles psammophiles et marnicoles, inscrites à la directive "Habitats", en grande régression en Picardie, ainsi que des ourlets et layons calcicoles, marneux ou acidophiles originaux, typiques de la Brie et du Tardenois, localisés en Picardie. Cortège de plantes forestières remarquables, telles que l'Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i> *), très rare et menacée de disparition et protégée au niveau national. Cortège de plantes héliophiles des pelouses calcicoles avec 2 espèces protégées : - l'Armérie des sables (<i>Armeria arenaria</i> *), vulnérable en Picardie - la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i> *), assez rare ; Cortège faunistique remarquable : - le Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>), inscrit à la directive "Oiseaux" - l'Autour des Palombes (<i>Accipiter gentilis</i>), en régression en Picardie ; - le Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>), vulnérable en France ; - le Calopteryx vierge (<i>Calopteryx virgo</i>), libellule assez rare en Picardie.	Fortes populations de grands mammifères, gérées à des fins cynégétiques. Celles-ci induisent des dégradations importantes de sous-bois. Labourage des dernières lisières, entraînant la disparition des dernières zones tampons entre les zones de culture intensive et les bois. Fermeture, par boisement spontané, des derniers espaces pelousaires à cause de l'abandon des pratiques traditionnelles d'élevage et de pastoralisme.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI107 Type 1 : Larris et bois du vallon d'Ailleval à Pinon	114 ha	La zone est située sur la côte nord de la vallée de l'Ailette. Elle est constituée d'un éperon orienté majoritairement au nord, prolongé par une côte boisée exposée nord-ouest, appelée "Vallon d'Ailleval". Le contour de la zone englobe les bois de pente nord-ouest et nord et la mosaïque de pelouses sommitales.	Il réside principalement dans les pelouses et les forêts avec notamment l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>*), espèce rare en Picardie et protégée au niveau national. Cortège d'espèces d'intérêts patrimoniales et rares en Picardie : - la Coronille bigarrée (<i>Securigera varia</i>) ; - l'Orobanche de la Germandrée (<i>Orobanche teucrii</i>), très rare ; - l'Orchis pyramidale (<i>Anacamptis pyramidalis</i>), typique des pelouses thermophiles ; - la Platanthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>) ; - le Lézard agile (<i>Lacerta agilis</i>), reptile thermophile, dont la répartition en Picardie se limite au Tertiaire parisien.	Les pelouses sont menacées principalement par : - la dynamique naturelle de la végétation, qui fait disparaître les milieux ouverts au profit des fourrés et bois ; - la régression du lapin, facteur biologique important pour la préservation de la biodiversité des pelouses. Les boisements ne semblent pas être actuellement menacés, mais il semble préférable d'éviter la culture en taillis simple et d'y substituer la culture en taillis sous futaie, meilleure garante de la préservation de la biodiversité actuelle.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI109 Type 1 : Larris des Fondrilles et rochers du Guet à Aizy- Jouy	113 ha	Le contour de la zone correspond aux limites des pelouses, fourrés associés, et bois thermophiles attenants. La zone correspond à deux éperons et à une côte boisée au nord-est d'Aizy-Jouy, au nord d'une sinuosité du plateau dominant la vallée de l'Aisne.	Types pelousaires remarquables. Cortège d'espèces d'intérêts dont 3 espèces végétales protégées au niveau national : - la Phalangère rameuse (<i>Anthericum ramosum</i> *), rare en Picardie, qui présente sur le site une très belle population ; - l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i> *), rare en Picardie, qui persiste dans les pelouses envahies par le Brachypode penné ; - la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i> *), assez rare en Picardie et qui se développe préférentiellement sur la corniche	Les pelouses sont menacées par : - la dynamique naturelle de la végétation, qui fait disparaître les milieux ouverts par la densification de la strate herbacée et l'embroussaillage ; - la plantation de résineux, qui, bien que très récente, induit déjà une progression des ourlets sur le site. Quant aux milieux forestiers, ils ne semblent pas menacés, la gestion actuelle semblant adéquate à leur préservation.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI123 Type 1 : Larris du Mont de Paars et côtes de Courcelles-sur-Vesle à Vauxtin	136 ha	La zone est constituée par la côte allant de Courcelles-sur-Vesle à Vauxtin, sur la rive droite de la vallée de la Vesle. Elle comprend un éperon saillant, exposé au sud, du plateau du Soissonnais. Cet éperon est appelé localement "Le Mont de Paars".	Les milieux ouverts les plus remarquables sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne : - les pelouses calcaro-sableuses à Germandrée botryde (<i>Teucrium botrys</i>), en régression en Picardie ; - les pelouses calcicoles thermophiles riches en orchidées, avec une variante fraîche à Laîche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>). La hêtraie du <i>Daphno laureolae</i> -Fagetum <i>sylvaticae</i> , bien structurée, est intéressante du fait de son cortège floristique typique, avec notamment la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i> *), espèce protégée, l'Orobanche améthyste (<i>Orobanche amethystea</i>), espèce exceptionnelle en Picardie, l'Epipactis de Müller (<i>Epipactis muelleri</i>), orchidée très rare en Picardie et l'Anémone pulsatille (<i>Pulsatilla vulgaris</i>), espèce vulnérable en Picardie.	La plantation de pins est préjudiciable au maintien des espèces héliophiles inféodées aux pelouses en place, tout comme la pratique du moto-cross, sur le haut du Mont de Paars. La dynamique naturelle entraîne la fermeture, par boisement spontané, des milieux ouverts, notamment des pelouses calcicoles. Le rétablissement d'un pâturage ovin sur ces pelouses et le débroussaillage des fourrés les plus thermophiles permettraient de garantir la conservation de ces pelouses.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI124 Type 1 : Coteau de Montplaisir à Bazoches-sur-Vesle	20 ha	Les contours de la zone englobent les pelouses calcicoles et les fourrés et boisements attenants et excluent les cultures et villages. La zone est constituée par le coteau dit de « Monplaisir », qui domine la ville de Bazoches-sur-Vesle, sur la rive droite de la vallée de la Vesle. Elle comprend un éperon exposé au sud du plateau du Soissonnais.	Les milieux ouverts les plus intéressants sont : - les pelouses calcaro-sableuses à Germandrée botryde (<i>Teucrium botrys</i>), milieux inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne, en régression en Picardie ; - les pelouses calcicoles thermophiles riches en Orchidées, milieux également inscrits à la directive "Habitats". - les fourrés de recolonisation du Berberidion, riches en Orchidées remarquables. Des plantes remarquables telles que l'<i>Epipactis</i> de Müller (<i>Epipactis muelleri</i>), orchidée très rare en Picardie. Notons également la présence du Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>), peu commun et en régression en Picardie, et de <i>Zebrina detrita</i>, mollusque thermocontinental en limite d'aire nord-occidentale, dont il s'agit ici d'une des deux stations connues en Picardie.	La dynamique naturelle entraîne la fermeture par boisement spontané des milieux ouverts, notamment des pelouses calcicoles. Les micro-éboulis à Germandrée botryde se boisent actuellement et ne sont plus présents qu'à un état fragmentaire. Le rétablissement d'un pâturage ovin sur ces pelouses et le débroussaillage des fourrés les plus thermophiles permettraient de garantir la conservation de celles-ci.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02TAR 110 Type 1 : Coteaux de l'Orillon	355 ha	Les contours englobent une partie de la vallée de l'Orillon à l'aval de Dravegny et la partie aval de la vallée du ruisseau du Fond de Vaux. Ces deux vallées sont prises jusqu'à la convexité sommitale des versants, même lorsque des cultures sont présentes. Au nord et au nord-est, c'est la limite départementale qui clôt le site. Les cultures du plateau ne sont pas prises en compte. Le site occupe les versants et le fond de la vallée. Les versants en expositions sud et est sont occupés par des pâtures à bovins (parfois abandonnées) sur une superficie importante, dont les cortèges végétaux s'apparentent de très près aux pelouses calcicoles. Le fond de vallée est, pour partie, voué à la culture du peuplier. Pourtant, dans quelques zones encore, persistent les traces de ce qui devait former le paysage de cette vallée il y a quelques dizaines d'années.	La vallée de l'Orillon présente des caractéristiques biogéographiques exceptionnelles. De fortes influences subcontinentales marquent ce site. Plusieurs milieux d'intérêt patrimonial y sont présents : - Bas-marais alcalin, relictuel sur le site. - Pelouses pionnières, riches en thérophytes, très rares en Picardie. - Divers groupements de pelouses mésophiles calcaires riches en espèces et accueillant de nombreuses espèces d'orchidées et de papillons. Ces pelouses calcaires sont inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. - Boisements de pente, typiques de la Brie picarde ; - Ruisselets de tête de bassin, favorables aux invertébrés aquatiques. Les prairies oligotrophes sont parmi les groupements agropastoraux les plus riches et les plus diversifiées de Picardie, car elles bénéficient encore de pratiques agricoles extensives. Sur les pelouses, 3 espèces végétales protégées et des espèces rares en Picardie telles que l'Antennaire dioïque (<i>Antennaria dioica</i>), espèce montagnarde présente ici dans son unique station picarde connue. A noter la présence de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), inscrite à la directive "Oiseaux", qui fréquente aussi les haies des prairies. Dans les marais et les étangs, présence du Mouron délicat (<i>Anagalis tenella</i>*), présent sur les rives exondables et de la Laîche écailleuse (<i>Carex lepidocarpa</i>), typique des bas-marais alcalins. Dans les bois, 2 espèces animales protégées : - le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), inscrit à la directive "Oiseaux" - le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats".	- Abandon des pratiques pastorales sur les prairies humides et les marais, qui conduit à un embroussaillement rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux. - Maintien d'un pâturage bovin peu intensif sur les prairies des versants, permettant la conservation de types pelousaires remarquables. - Substrat géologique très aride sur les versants, limitant l'évolution des pelouses abandonnées. - Migration de fertilisants et de biocides, depuis les cultures du plateau vers les pelouses et les pâtures, nuisible à la flore et à la faune.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI 120 Type 1 : Coteau de la Pierre Frite à la Perrière	59 ha	Le site comprend, en plus du coteau, les boisements périphériques qui hébergent plusieurs espèces remarquables. Les cultures du plateau sont exclues, de même que le fond de la vallée. Le site est constitué d'un éperon et d'un vallon qui lui est accolé, une digitation du plateau dominant la vallée de la Jocienne. Le relief met en évidence un couvert de bois jeunes, développés à la suite de l'abandon de l'exploitation des carrières de pierre (à la fois souterraines et à ciel ouvert). Les boisements sont très hétérogènes, mais c'est surtout un mélange d'Erables sycomores, de jeunes Hêtres et de Charmes qui occupe la majeure partie des surfaces. Dans le vallon, un important niveau de sources sous la Perrière sont enrichies en calcaire, produisant des incrustations de travertin.	- Pelouses calcicoles mésoxérophiles rases, milieu très rare en Picardie dans cet état de conservation, inscrit à la directive "Habitats" et hébergeant un grand nombre d'espèces remarquables ; - groupements pionniers des dalles et des sables calcaires grossiers, très menacés en Picardie et relictuels sur le site ; - pelouses-ourlets thermophiles favorables à plusieurs espèces - bois humides sur suintements, peu fréquents en Picardie, mais bien représentés dans le Tertiaire parisien ; - boisement de pente à tendance submontagnarde, habitat d'espèces rares en Picardie ; - cavités souterraines, propices à l'hivernage des chauves-souris. Sur les pelouses, 4 espèces végétales protégées telles que l'Ophrys araignée (<i>Ophrys sphegodes*</i>), en danger de disparition à la suite de la régression drastique subie par son habitat ; Des espèces animales remarquables telles que la Mélitée orangée (<i>Dydimaeformia dydima</i>) et la Mélitée des digitales (<i>Mellicta aurelia</i>), deux papillons inféodés aux coteaux calcaires chauds. Dans les bois de pente, présence d'espèces inféodées aux milieux forestiers froids et humides, telle que la Platanthère à deux feuilles (<i>Platanthera bifolia</i>), orchidée des sous-bois pollénisée par les papillons nocturnes.	- Abandon des pratiques pastorales (déjà ancien) sur le coteau, entraînant un embroussaillage de la périphérie des pelouses et une densification de la végétation herbacée dans les parties rases. - Action régressive des lapins par broutis et grattis, maintenant des zones ouvertes. - Action néfaste des sangliers, qui utilisent les niveaux de suintements en sous-bois pour se souiller, ce qui altère profondément la végétation. Les milieux forestiers ne semblent pas directement menacés.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02SOI1 10 Type 1 : Coteau de Rochefort à Ostel	234 ha	Le site est limité aux versants du vallon d'un petit ru affluent de l'Aisne. Les pentes exposées au Nord-Ouest ne sont pas incluses. Sur le plateau, la zone s'arrête là où commencent les cultures. Le site occupe une partie des versants d'un vallon aux contours sinueux, inscrit dans le plateau agricole du Soissonnais.	- Pelouses calcaires mésoxérophiles du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae, en voie de fermeture complète ; association peu fréquente en Picardie inscrite, comme toutes les pelouses calcaires, à la directive "Habitats" et hébergeant plusieurs espèces remarquables ; - pelouses écorchées, au cortège riche en plantes annuelles (Alyso-Sedion), qui persistent grâce à l'action régressive des lapins ; - prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces remarquables. Sur les pelouses : - la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), - l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes*), dont la population picarde est en danger de disparition ; - la Brunelle à grandes fleurs (Prunella grandiflora), souvent rencontrée dans le Soissonnais et dans le Laonnois ; - le Fluoré (Colias australis), en déclin à la suite de la régression des pelouses calcicoles, auxquelles l'espèce est strictement inféodée. Dans les bois : la Platanthère à deux feuilles (Platanthera bifolia), rare en Picardie.	- Abandon des pratiques pastorales sur les pelouses calcaires, lequel conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux ; - accélération du processus d'embroussaillage des pelouses par migration d'engrais en provenance des cultures du plateau ; - orientation de la sylviculture vers des essences dont la plantation se fait au détriment des milieux existants

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02LAN201 Type 1 : Côte Nord du Laonnois d'Urcel à Bruyère-et-Montbérault	580 ha	Le site s'étale le long de la face nord de la cuesta d'Ile-de-France, limite des collines du Laonnois. Le versant domine la dépression de la vallée de l'Ardon. La quasi-totalité du site est boisée. Les pentes abruptes, l'exposition au nord et la présence de suintements contribuent à renforcer une ambiance submontagnarde très nette. Des pelouses-orllets relictuelles embroussaillées persistent, notamment près des villages et en lisière de la forêt.	Les milieux d'intérêts : - Hêtraie submontagnarde subcontinentale, présente en Picardie uniquement sur les versants nord du Laonnois et du Soissonnais oriental. Ce groupement est présent ici sur des surfaces de grand intérêt, - Tiliaies thermophiles, rares en Picardie lorsqu'elles sont bien structurées. - Ravins très encaissés, accueillant une flore remarquable. Dans les forêts, présence de la Cardamine pennée (Cardamine heptaphylla*), exceptionnelle en Picardie et en danger de disparition, ainsi que du Corydale solide (Corydalis solida), très rare dans la région ; A noter aussi la présence de la Bondrée apivore (Pernis apivorus) et le Pic noir (Dryocopus martius), deux espèces d'oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive "Oiseau". Dans les vallons, on note la présence de 2 espèces protégées au niveau national : la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale*), et, dans les friches calcicoles de l'Orobanche élevée (Orobanche major*), dont les populations sont en situation critique en Picardie.	Pratiques sylvicoles orientant certaines forêts vers des taillis sous futaie, moins intéressants pour la flore que les hêtraies potentielles. - Abandon des pelouses relictuelles, entraînant un embroussaillage néfaste à l'Orobanche élevée, espèce protégée par la loi. - Apport d'engrais par les eaux depuis le plateau voisin, nuisible pour la faune et la flore des sources et des ruisseaux. Les parties les plus escarpées du site sont peu exploitées et conservent une structure forestière intéressante.

▪ <i>Larris, coteaux et collines</i>				
ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02LAN123 Type 1 : Coteau de l'Ailette à Chamouille	603 ha	Le site intègre les coteaux de la rive droite de l'Ailette entre Monampteuil et Chamouille. Le site est limité à l'amont et à l'aval par des cultures. Le site est partagé en deux unités. Des pelouses particulièrement thermophiles occupent les éperons les mieux exposés. Elles sont entourées par des fourrés arbustifs (<i>Prunetalia spinosae</i>). Le reste des versants est couvert par des boisements jeunes, souvent en taillis denses et impénétrables, résultant de la recolonisation des pelouses. Les versants étaient sans doute tous utilisés, autrefois, comme parcours à moutons.	- Pelouses submontagnardes, très riches en espèces floristiques remarquables et dont les unités sont probablement endémiques du Laonnois et, donc, d'une très grande originalité, tant au plan régional qu'au plan national - fourrés thermophiles nécessaires à certaines espèces faunistiques remarquables ; - cavités (anciennes carrières souterraines de pierre) importantes pour l'hivernage des chauves-souris. Les pelouses et les ourlets thermophiles abritent 6 espèces protégées au niveau national : - l'Aster amelle (<i>Aster amellus</i>*), espèce en danger au niveau national ; - la Gymnadénie odorante (<i>Gymnadenia odoratissima</i>*), très rare en Picardie ; - la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>*), - l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>*); - le Petit Pigamon (<i>Thalictrum minus</i>*), en danger en Picardie, du fait de la régression drastique des surfaces de pelouses ; - l'Ophrys litigieux (<i>Ophrys sphegodes</i> ssp <i>araneola</i>*), une orchidée très rare en Picardie ; Ces pelouses abritent aussi un cortège faunistique remarquable telle la Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>), une couleuvre des lisières thermophiles ou encore la Cigale des montagnes (<i>Cicadetta montana</i>), élément méridional en limite nord de répartition en France Les sous-bois abritent également le Monotrope sucepin (<i>Monotropa hypopitys</i>), plante parasite très rare en Picardie. On note enfin la présence du Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), du Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) et du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), trois espèces de chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats".	- Disparition des pratiques pastorales et abandon de l'entretien des pelouses ; - densification du couvert végétal, par évolution naturelle, conduisant à la disparition des pelouses rases ; - action régressive des lapins, maintenant des écorchures favorables à la flore pelousaire la plus exigeante ; - abandon de la culture des champs de pied de côte, élément favorable, à court terme, à la flore et à la faune ; - abandon des petits vergers, qui hébergeaient souvent une avifaune intéressante ; - plantations de résineux sur des pelouses, éliminant la flore caractéristique et rare de ces milieux.

▪ *Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional*

ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N°02LAN201 Type 2 : Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional	36409 ha	Les limites de la zone englobent les collines du Laonnois et le nord-est du Soissonnais, en continuité directe avec le Laonnois. Le site s'étend entre la cuesta d'Ile-de-France, au nord, la vallée de l'Aisne, au sud, les plaines de Champagne, à l'est et la forêt domaniale de Saint-Gobain, à l'ouest. Il intègre la totalité des collines du Laonnois (au nord de l'Ailette) et les marges nord-est du Soissonnais (entre l'Ailette et l'Aisne). La zone de type II inclut les ZNIEFF de type I suivantes : - Côtes de l'Ailette, de Monampteuil à Chamouille	Cet ensemble est caractérisé à la fois par une diversité exceptionnelle de milieux, par une grande stabilité des séquences géologiques ainsi que par des successions topographiques et temporelles de milieux. Le Laonnois est sans doute l'une des petites régions naturelles de Picardie les plus diversifiées et les plus originales pour les communautés végétales. Sa situation d'îlot biogéographique, les conditions mésoclimatiques (enclavement de certaines vallées, opposition de versant...) et la diversité des substrats géologiques expliquent principalement cet état de fait. Pelouses encore en réseau dense le long de certaines vallées et bien saturées coénotiquement : Milieux aquatiques souvent marqués par de fortes influences montagnardes : Des boisements remarquables Groupements présents ici sur des surfaces remarquables, de façon discontinue tout le long de la cuesta tels les tiliaies thermophiles, rares en Picardie lorsqu'elles sont bien structurées ainsi que les ravins très encaissés accueillant une flore hygrophile et psychrophile remarquable ; Nombreux milieux tourbeux acides et alcalins, exceptionnels en Picardie et inscrits à la directive	- Abandon des pratiques pastorales sur les pelouses calcaires, lequel conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux. - Surfréquentation des derniers espaces pelousaires, entraînant des destructions directes sur la faune, la flore et les milieux (piétinement, feux, pratique du moto-cross,...). - Appauvrissement des lisières calcicoles du plateau au contact des cultures (fauchage excessif, traitements à l'aide de produits phytosanitaires). - Action régressive des lapins, maintenant des écorchures favorables à la flore pelousaire. - Orientation de la sylviculture vers des essences dont la plantation se fait au détriment des milieux existants. - Plantations de résineux sur des pelouses, éliminant la flore caractéristique et rare de ces milieux. - Eutrophisation des eaux par transport d'engrais, nuisible pour la faune et la flore des sources et des ruisseaux. - Creusement de mares de loisirs, détruisant de manière irréversible les milieux tourbeux initiaux et pouvant avoir de graves conséquences en termes de circulation hydrologique. - Drainage important de certaines zones humides, entraînant l'envahissement du sous-bois par la Molinie et la disparition d'éléments remarquables. - Abandon de la culture des champs de pied de côte, élément favorable, à court terme, à la flore et à la faune. - Abandon des petits vergers qui hébergeaient souvent une importante avifaune. - Retournement de prairies et remplacement par des

		- Côtes nord du Laonnois, d'Urcel à Bruyères-et-Montbérault - Marais d'Ardon, d'Etouvelles à Urcel - Massif forestier d'Agasse.	"Habitats" de l'Union Européenne Groupements acidophiles remarquables, inscrits à la directive "Habitats" Groupements forestiers rares et très localisés en Picardie, inscrits à la directive "Habitats" : Présence d'un maillage extrêmement dense de cavités (anciennes carrières souterraines de pierre) importantes pour l'hivernage des chauves-souris.	cultures intensives de maïs et de betteraves. - Augmentation du niveau trophique des sols des marais, du fait de l'absence d'entretien régulier et donc d'exportation de la matière organique. Ce changement des caractéristiques trophiques des sols entraîne la disparition des milieux et des plantes héliophiles les plus remarquables ainsi que le boisement spontané du marais.
--	--	---	--	---

▪ Grande Pâturage à Monampteuil

ZNIEFF	Superficie totale	Description	Intérêt patrimonial	Sensibilité/Préconisations de gestion
N° 220030020 Type 1 : Grande pâture à Monampteuil	24,06 hectares	Le site de la Grande Pâturage se situe au nord du Bassin de Monampteuil en vallée de l'Ailette, en bordure occidentale de la région naturelle du Laonnois. Ce site prairial humide fait l'objet d'aménagements pour la promenade et la découverte nature à proximité immédiate de la base de loisirs départementale du Bassin de Monampteuil	Il s'agit d'un ensemble de milieux prairiaux humides, accompagnés de haies, mares, d'un verger haute tige, de mégaphorbiaies... entouré de boisements de feuillus sur argiles sparnaciennes surplombés de sables cuisiens. Sur les parties envasées progressent des végétations de mégaphorbiaies et roselières eutrophes (alliance phytosociologique du Phragmites communis), Le site permet le développement des milieux remarquables suivants : - Prairies humides pâturées sur argiles sparnaciennes (alliance du Mentho-Juncion dominante), - Mares (avec des herbiers flottants à Lentilles d'eau (alliance du Lemnion minoris), - Fragments de mégaphorbiaies (alliance du Thalictro-Filipendulion), Ces milieux sont peu fréquents en Picardie et hébergent une flore et une faune remarquables. Les haies et arbres isolés jouent un rôle essentiel pour le paysage et en tant qu'abris pour la faune. Les herbiers aquatiques flottants sont des habitats de la Directive Habitats de l'Union Européenne.	Ce site de grand intérêt patrimonial a été acheté par le Conseil Général de l'Aisne dans un but de mise en valeur touristique et pédagogique, à proximité immédiate de la base de loisirs départementale du bassin de Monampteuil. Un circuit comprenant des plate-formes d'observation des mares et un point de vue a été aménagé pour en faciliter la découverte. Le principal problème est celui de la gestion agricole des prairies: le maintien des pratiques traditionnelles de pâture extensives est essentiel pour préserver la richesse paysagère et biologique du site

1.1.1.1 Site Natura 2000 d'Intérêt Communautaire

Sites	Superficie totale	Description	Intérêts communautaires
FR2200395 Collines du Laonnois oriental	1376 ha	Ensemble de coteaux, vallées et plateaux calcaires à caractère endémique. Réservoir exceptionnel de diversité d'habitat et de flore sans équivalent en plaine et propre au Laonnois. Diversité remarquable d'habitats permise grâce à une variété de substrats, à une géomorphologie particulière de la bordure septentrionale orientale du tertiaire parisien, et à une exposition agricole traditionnelle. Cette diversité de systèmes et d'habitats induits de nombreux intérêts spécifiques : Très grande diversité floristique par conjonction des cortèges phytogéographique et variété édaphique, Variété entomologique, ornithologique, herpétologiques et mammalogique.	Composition du site : 53% Forêts caducifoliées 15% Prairies semi-naturelles humides et mésophiles 11% Pelouses sèches et steppes 9% Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana 7% Forêt artificielle en monoculture (peupleraie ou arbres exotiques) 4% Marais, Bas-marais et Tourbières 1% Eaux douces très grande diversité d'habitats (18) parmi lesquels 4 sont d'intérêt prioritaire en termes de conservation, car en danger de disparition sur le territoire Européen : 5% Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (site d'orchidées remarquables) 3% Formations herbeuses à Nardus, sur substrats siliceux des zones montagnardes, riches en espèces, 3% Forêts alluviales à Aulmes et Frênes 2% Forêt de pentes, éboulis et ravins. 54 taxons végétaux protégés, très nombreuses plantes rares ou menacées et nombreuses en limites d'aires. Une espèce d'insecte inscrite à la directive habitat (<i>Lycena dispar</i>). Quatre espèces de chauves-souris inscrites à la directive habitat : Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) Grand Rhinolophe (<i>Rinolophus ferrumequinum</i>) Petit Rhinolophe (<i>Rinolophus hipposideros</i>) Vespertilion à oreille échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)

1.1.1.2 Site Natura 2000 d'Intérêt Communautaire

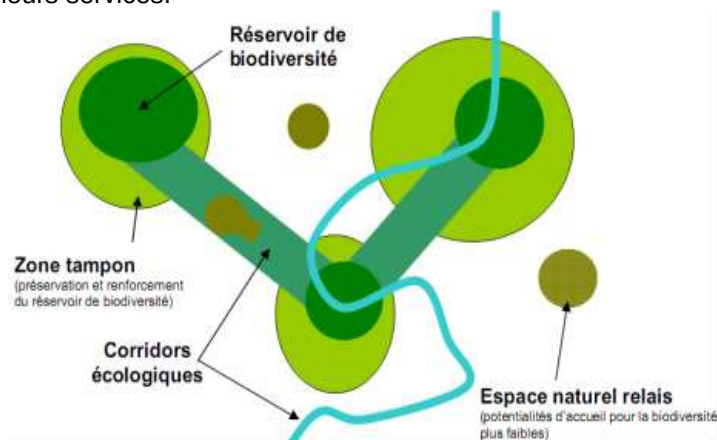
Sites	Superficie totale	Description	Intérêts communautaires
FR2200399 Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois.	327 ha	Site éclaté en deux sous-unités géographiques distinctes. Elles se caractérisent par un ensemble de pelouses calcaires relictuelles en voie de disparition en Europe occidentale, accompagnées de l'ensemble dynamique de lisières et fourrés de recolonisation. Les pelouses calcaires sont représentées par deux habitats à affinités continentales, inféodés au calcaire Lutétien. Il s'agit d'une part d'une pelouse de très grande valeur patrimoniale se développant sur sols très secs et n'existant que dans le Nord Est du Bassin Parisien (Vallée de la Muze en particulier) et d'autre part d'une pelouse des sols moins secs, plus répandue et représentative des Larris du Bassin Parisien. On rencontre également sur les coteaux des végétations pionnières remarquables mêlées d'espèces annuelles liées aux dalles calcaires. Ces pelouses, notamment dans la vallée de l'Ordillon, sont représentées par des communautés exceptionnellement saturées en espèces (jusqu'à plus de 50 plantes supérieures au m², ce qui constitue un record pour le nord de la France). Il existe en outre, en bas de coteau, dans la vallée de la Muze, un petit marais possédant une flore remarquable et des végétations tourbeuses endémiques. Il constitue l'un des derniers exemple de zone humide tourbeuse alcaline à caractère continental de tout le Nord de la France.	Composition du site : 45% Marais, Bas-marais, Tourbières 35% pelouses sèches, steppes 10% Forêt artificielle en monoculture 8% Prairies améliorées 2% Eaux douces (stagnante et courante) Les habitats présents sur ce site sont la plupart prioritaire en termes de conservation, car en danger de disparition sur le territoire Européen. Il s'agit à : 40% de Tourbières basses alcalines 30% des Pelouses rupicoles calcaires du Alysso-Sebion albi 5% de Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire, sites d'orchidées remarquables, 5% de Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et de <i>Carex davalliana</i>. Cet ensemble est de très haute valeur patrimoniale par sa flore et par sa faune : - cortège pelousaire diversifié, riche en orchidées, éléments en limite d'aire ou en aire disjointe, nombreuses plantes rares et menacées dont <i>Antennaria dioica</i>, presque entièrement disparue des plaines du Nord Ouest européennes, 6 plantes protégées ; 2 espèces de la Directive habitats : <i>Bombina variegata</i> (le Sonneur à ventre jaune) en limite d'aire septentrionale et <i>Lacerta agilis</i>.

LA TRAME VERTE ET BLEUE, UN OUTIL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

▪ La Trame Verte et Bleue

Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir échanger et donc de circuler. Depuis quelques décennies, l'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvage. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens écologiques.

Pour répondre à cet enjeu, les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.



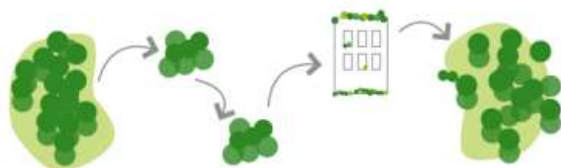
▪ 2 grands types d'espaces

On distingue 2 types d'espaces dans la Trame Verte et Bleue :

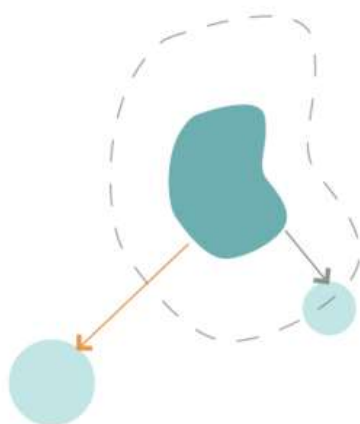
- **Les réservoirs de biodiversité** : ce sont les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos..).
- **Les corridors écologiques** : ce sont des espaces de nature plus « ordinaire » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration). On distingue deux types de corridors :
 - **Les corridors linéaires** : ils présentent une continuité au sol, sans obstacle, et permettent de relier deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment). Exemple : alignements d'arbres, haies,...
 - **Les corridors en pas japonais** : ils sont localisés en îlots ponctuels, et permettent d'assurer les échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes). Exemple : jardins dans le tissu pavillonnaire, les espaces verts publics, petits bosquets.



Corridor écologique linéaire



Corridor écologique en pas japonais



Réservoir - corridor de la trame humide

▪ Les bénéfices multifonctionnels de la Trame Verte et Bleue

La nature est support de fonctions écologiques, mais également de fonctions sociales et économiques au travers des services écosystémiques:

- Une fonction nourricière de production (agriculture, sylviculture...)
- Un support agronomique (rétention des sols, de l'eau...)
- Un enjeu énergétique (bois-énergie)
- La prévention des risques et des nuisances (gestion de l'eau, écran anti-bruit...)
- Des bénéfices pour la santé (détente, bien-être...)
- Une dimension paysagère (cadre de vie, loisirs, valorisation de l'image du territoire, lien avec les activités historiques du territoire...)



- *Des éléments fragmentant qui constituent des points de ruptures de la Trame Verte et Bleue*

Les **continuités de la Trame Verte et Bleue** sont parfois altérées par **des éléments de fragmentation des habitats**, correspondant à des phénomènes artificiels de morcellement de l'espace, qui peuvent ou pourraient empêcher un ou plusieurs individus, espèces ou populations de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation.

Ces phénomènes de fragmentation sont **relatifs à l'entité et à la sous-trame** considérée. Divers éléments peuvent ainsi constituer des éléments fragmentant :

- Des éléments **d'infrastructures** (routes, voie ferrée,...) ;
- Les **milieux urbains** (franges urbaines, activités polluantes, pollution lumineuse et sonore, monoculture...) ;
- Pour la Trame Bleue, les **ouvrages hydrauliques** (écluses, station de pompage, ...).

Il est possible de **réduire les fragmentations de la Trame Verte et Bleue par des aménagements spécifiques** : passage à faune au-dessus des autoroutes, restauration des continuités écologiques des cours d'eau,...

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE : UN MAILLAGE RICHE DE SOUS-TRAMES IMBRIQUEES

- *Grands ensembles environnementaux du territoire*

Vallée de l'Aisne et milieux humides connexes

Le lit mineur de l'Aisne présente un **caractère encore peu domestiqué**. Ce caractère naturel relativement rare sur les grands cours d'eau d'Europe donne **un intérêt patrimonial fort** à cet espace naturel. Les unités fonctionnelles du cours moyen sont encore diversifiées favorisant une assez **grande diversité à la fois piscicole et floristique de la rivière et de ses berges**. Ces milieux remarquables sont soumis à différentes pressions.

L'Aisne, en amont de sa confluence avec la Vesle, présente un bon état écologique, qui devient cependant médiocre par la suite de son cours (source : SDAGE Seine-Normandie). Cependant, l'environnement fortement agricole sur le bassin amont est à l'origine d'une **pollution chimique permanente (azotes et phosphates)** qui pénalise la vie aquatique. De plus, le creusement de **nombreuses pièces d'eau** dans le lit majeur de l'Aisne est une **source de modifications des écosystèmes de la plaine alluviale**.

Les ensembles de **ravins typiques de la côte sud de la vallée de l'Aisne** sur les communes de Glennes, Longueval-Barbonval, Merval et Serval présentent du fait de leur exposition des groupements forestiers à caractères continentaux et montagnards remarquables. Ces espaces sont impactés et modifiés par différentes actions. Le **dépôt de remblais et de déchets en amont des ravins contribuent à l'eutrophisation des groupements végétaux et au délabrement paysager de ces espaces**. Le prélèvement de sable dans le lit des ravins intensifie l'**érosion du lit des torrents intermittents**.



La vallée de l'Aisne, un réservoir de biodiversité et corridor majeur du territoire (source : Even conseil)

Vallée de la Muze, affluent de la Vesle

Cette vallée présente des caractéristiques biogéographiques exceptionnelles : des pelouses calcaires, des bas-marais alcalins, des ruisselets de tête de bassin et des layons tourbeux qui sont autant d'habitats naturels présentant un grand nombre d'espèces protégées. Ce **site est sensible à l'embroussaillage** dû à l'abandon des pratiques pastorales sur les prairies humides. De même, le brûlage de la végétation de marais (roselières...) accélère leur atterrissement et leur eutrophisation. La migration de fertilisants et de bioacides depuis les cultures du plateau est également nuisible à la flore et à la faune.

Milieux humides de la vallée de l'Ailette

Ces espaces sont caractérisés par la présence de **marais alcalins de pente, milieux relictuels en Picardie** et de pelouses calcicoles inscrites à la Directive « habitats ». Ces espaces sont aussi sensibles à **la fermeture des milieux due à l'abandon des pratiques pastorales**.

D'autres habitats de grand intérêt en raison de leur rareté tels que les landes acidoclines humides, les petites falaises sableuses et les bois tourbeux sont aussi présents à la confluence avec l'Ardon. Ces milieux aquatiques sont **sensibles à la dégradation** due à la mauvaise qualité

biologique de l'Ardon. De nombreux fossés dans ce secteur sont soumis à des dérives biologiques (pollution accrue, fermeture et appauvrissement des milieux), accélérées par l'augmentation des plantations mono-spécifiques conduisant à une perte de biodiversité locale. Les landes sont aussi soumises à une fermeture programmée.

Les cavités souterraines

Ce sont des **sites d'importance nationale au regard des espèces de Chauves-souris accueillies**. Ces espèces sont sensibles aux dérangements hivernaux, mais ces cavités sont peu menacées de dégradations physiques.

Larris, coteaux et collines, espaces de pelouses et de forêts

Les boisements naturels sont souvent étendus, accompagnés de pelouses calcicoles et subissent une lente dégradation due à différentes actions. Les pelouses évoluent graduellement vers des pré-bois calcicoles en raison de l'abandon des pratiques pastorales. De plus, les fortes populations cynégétiques engendrent des dégradations importantes des sous-bois. Enfin, **la surfréquentation** des derniers espaces pelousaires entraîne des destructions directes de la flore et de la faune endémiques. Ces évolutions engendrent l'appauvrissement graduel de la richesse patrimoniale de ces espaces.

Les pelouses sont principalement menacées par la dynamique naturelle de la végétation qui fait disparaître les milieux ouverts au profit des fourrés et bois. Mais les pelouses sont aussi menacées par la régression du lapin, facteur biologique important pour la préservation de la biodiversité des pelouses.



Les coteaux boisés du nord de l'Aisne, des réservoirs de biodiversité (source : Even conseil)

- *La Trame Verte et Bleue du territoire : 5 sous-trames représentatives de la diversité et de la richesse naturelle locale*

On distingue 5 sous-trames sur le territoire du Val de l'Aisne, déterminées sur la base des données du SRCE, de données de recensement et d'occupation du sol et des enjeux du territoire.

- Milieux forêts :
 - Espaces boisés
- Milieux prairiaux (ouvert)
 - Prairies et pâtures
 - Nature en villages et jardins
 - Espaces agricoles cultivés
- Milieux pelouse sèche (ouvert)
 - Landes sèches
 - Pelouses calcicoles
- Milieux humides
 - Prairies humides
 - Zones humides
- Milieux aquatiques :
 - Cours d'eau
 - Plans d'eau et mares

▪ *Sous-trame des milieux Forêts*

Le taux de boisement de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne représente environ 11 000 ha soit un peu plus de 27 % du territoire.

Les boisements sont essentiellement présents sur les coteaux, le long des vallées et sur les rebords de vallons, marquant ainsi le relief.

Les réservoirs de biodiversité

Le taux de boisement classé en zone de réservoirs de biodiversité représente approximativement 3000 ha soit environ 27 % des boisements de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne. Les sites définis en tant que réservoirs de biodiversité sur le territoire se composent des principaux boisements :

- Massif forestier d'Agasse (vallée de l'Ailette – nord du territoire)
- Le Bois Morin et le Crochet de Chassemy (au centre du territoire)
- Massif Forestier de Nesles/ Dôle/ Mont Bany/ Bazoches (partie sud du territoire)

Les corridors écologiques

Les corridors nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes boisés de la CCVA représentent une grande partie du territoire. Ils ont comme principaux supports : les milieux boisés non répertoriés en réservoirs de biodiversité (ensemble des bois, bosquets, haies...), certains milieux ouverts tels que les landes, les pelouses, les prairies et les milieux agricoles cultivés (dans une moindre mesure et uniquement pour certaines espèces ayant de bonnes capacités de déplacement).

Sur le territoire, les réservoirs de biodiversités et éléments de corridors situés dans ces axes de connexion représentent un enjeu majeur pour la circulation et la reproduction de plusieurs espèces (en particulier pour les grands mammifères).

Principaux éléments de fragmentation

Grâce à un taux de boisement important, la sous-trame des milieux boisés fonctionne bien sur la CCVA. Une attention particulière doit toutefois être portée à la préservation des éléments qui permettent aux espèces de se déplacer, mais également aux infrastructures de transport (routes, voies

ferrées, canaux...) qui coupent les massifs boisés, ou voies de déplacement et engendrent des pièges mortels pour les animaux.

Sur le territoire d'étude, ces deux types de discontinuités se retrouvent au niveau de la RN31 (en particulier lors des passages à 2x2 voies), au Nord sur la RN2 et sur la partie centre du territoire où le canal latéral à l'Aisne traverse quasiment d'est en ouest la CCVA.

Le secteur nord du territoire illustre bien les problématiques évoquées précédemment. On observe des zones de coupures où la circulation routière provoque une rupture dangereuse pour toute la faune terrestre et en particulier la grande faune. On a des zones accidentogènes sur la Nationale 2 au niveau des points de passage de part et d'autre des Coteaux de la Pierre Frite à la Perrière, aux Vaucelles, au bois de Vau et au bois du vallon d'Ailleval.

On pourrait également évoquer les mêmes problèmes sur le Chemin des dames sur le secteur de la forêt d'Agasse. La seule différence, ce secteur n'est pas en quatre voies.

On retrouve les mêmes problématiques que celles décrites précédemment sur la RN31 avec une difficulté supplémentaire liée à la présence de l'Aisne canalisé et du canal latéral à l'Aisne. Cette discontinuité est également renforcée.

Zones de discontinuité paysagère

Les éléments pouvant servir de corridors aux espèces inféodées aux milieux boisés sont inexistantes dans les zones d'openfield. Les milieux de grande culture ne permettent pas la circulation d'espèces à plus faible capacité de déplacement (seuls certains grands mammifères sont capables d'y parvenir). Une zone de coupure se crée et induit une fragmentation importante du territoire entre chaque vallée (vallée de la Jocienne, de l'Ailette, de la Vesle et de l'Aisne).



▪ *Sous-trame des milieux prairiaux (ouverts)*

Les milieux ouverts constituent des espaces à dominante herbacée caractérisés par un taux de recouvrement au sol de la végétation ligneuse faible. Les milieux ouverts et fermés abritent des cortèges d'espèces végétales et animales différentes. Sous nos latitudes, la plupart des milieux ouverts constituent des formations transitoires qui peu à peu se boisent et évoluent en un milieu fermé, la forêt.

Maintenus depuis des siècles grâce aux pratiques agropastorales, les milieux ouverts sont aujourd'hui menacés par la déprise agricole, et particulièrement l'abandon du pâturage. La fermeture des milieux engendre de forts impacts écologiques. Globalement, on considère souvent que les milieux ouverts abritent une biodiversité « plus importante » que les milieux forestiers, d'où une diminution de biodiversité lorsque ces milieux se boisent. Il est donc important de préserver à la fois des milieux fermés et des milieux ouverts dans une dynamique équilibrée.

Les prairies et pâtures

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, les prairies se concentrent au niveau des vallées (les plateaux étant pour la quasi-totalité déjà en culture). Peu d'entre elles possèdent des conditions écologiques assez bonnes pour contenir des espèces patrimoniales. Malgré tout, ces espaces jouent un rôle essentiel en tant que zone tampon (en particulier vu leur localisation à proximité des réservoirs de biodiversité).

La nature en village et les jardins

La nature dans les villages, en plus des services d'aménité, joue un rôle bénéfique sur l'environnement (maintien de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes, amélioration de la gestion du cycle de l'eau, microclimat...).

La présence de jardins, d'espaces verts publics et de chemins ruraux permet notamment (en particulier lorsque ces espaces sont situés dans des zones de corridor écologique) la circulation d'espèces qui participent à l'équilibre des écosystèmes (hérisson, coccinelle) et aux services écologiques rendus. Parmi les secteurs de villages qui jouent un rôle important dans la connexion de corridors des milieux ouverts, on peut

notamment citer les communes situées au sein de la vallée de l'Aisne, Vailly-sur-Aisne, de la Vesle, Braine et de l'Ailette, Monampteuil.

Les Espaces agricoles cultivés

Comme évoqué précédemment, le territoire est principalement occupé, sur ses parties de plateau, par un espace de polyculture, essentiellement consacré à la culture des céréales et des oléagineux. Ces zones offrent peu de biodiversité, et la nature plus ordinaire y a subi, au cours des dernières décennies, une forte régression en raison de l'intensification des pratiques. Néanmoins, ces zones représentent un intérêt pour la dispersion de certaines espèces peu exigeantes notamment lorsque des bandes enherbées ou des jachères sont en place. La présence de plantes messicoles peut également être bénéfique pour certaines espèces de papillons ou d'abeilles.

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité de la trame des milieux ouverts sont relativement nombreux, mais de faible superficie (contrairement aux milieux boisés par exemple). Parmi eux, certains ne sont issus d'aucun zonage, mais présentent tout autant d'enjeux patrimoniaux.

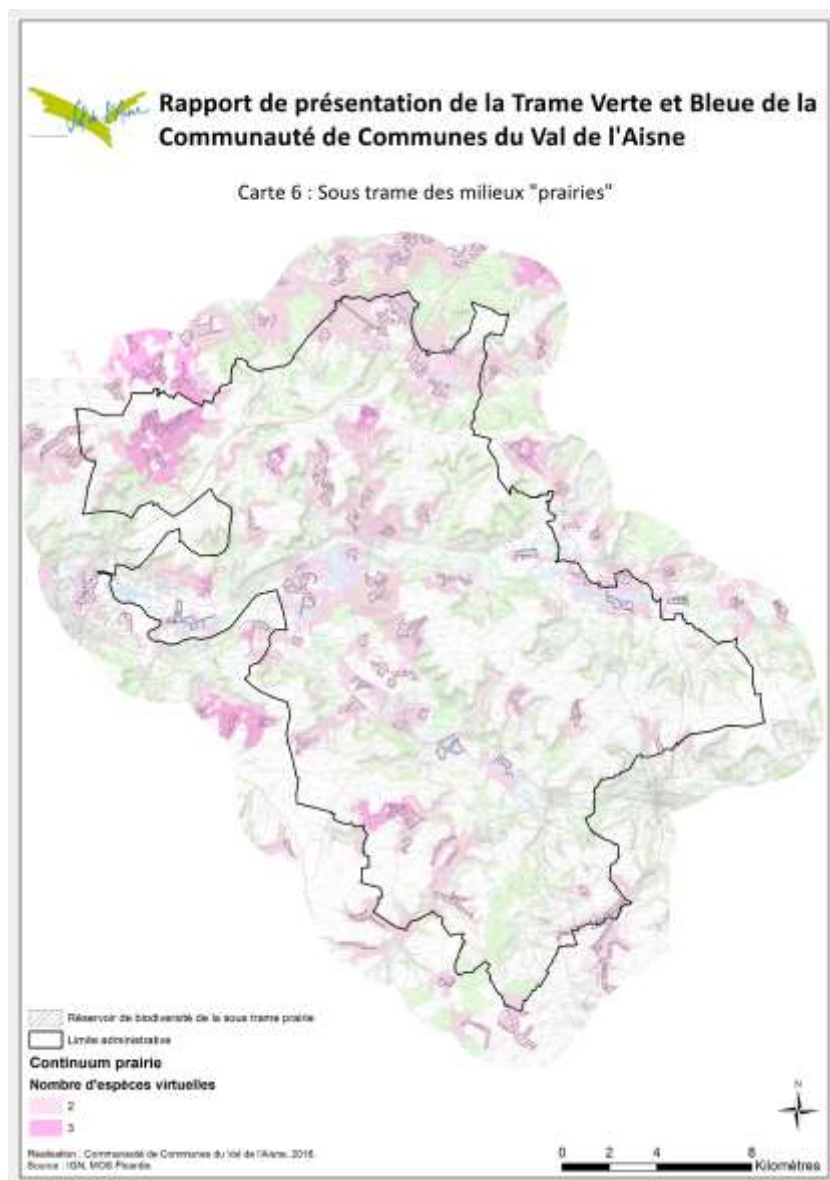
Les corridors écologiques

Les corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts reposent sur l'ensemble des milieux décrits précédemment (à l'exception des espaces agricoles cultivés en raison de son caractère fragmentant pour les autres milieux et de son abondance sur le territoire). Ces derniers peuvent jouer un rôle dans la dispersion d'espèces liées aux milieux herbacés (prairies, jardins), mais également pour celles attachées à des milieux plus secs moins exigeants.

Principaux éléments de fragmentation

Les éléments fragmentant de la sous-trame herbacée sont nettement plus délicats à identifier. Les espèces généralistes de ces milieux sont souvent dotées d'une bonne mobilité, et parviennent à appuyer leur dispersion sur des habitats variés (friches, bernes des infrastructures, prairies, jardins...), de petite dimension et assez proches les uns des autres.

Il est de fait difficile de trouver des coupures franches et localisables précisément. Ce sont plutôt les pratiques liées à ce type de milieux qui ont un réel impact. Par exemple, les remembrements ont conduit à l'augmentation de la taille des parcelles et à la disparition d'éléments fixes (bandes incultes, chemins, bosquets). En conclusion, ce sont plus les pratiques comme l'utilisation des produits phytosanitaires, la monoculture et la simplification des rotations culturales qui ont bouleversé ces milieux.



▪ Sous-trame des milieux pelouses sèches (ouverts)

Associés aux milieux ouverts, les espaces thermophiles correspondent aux zones les plus sèches. Ils sont généralement très localisés et abritent des cortèges particuliers d'espèces ne pouvant se développer que dans ce type de milieu. Ce sont surtout les pelouses sèches, mais aussi les zones sableuses, les éboulis, savarts, landes...

Les landes sèches

Les landes constituent des complexes de végétations basses développées sur les sols sableux siliceux. Bien que réduits à quelques sites, principalement au coteau Bazoches-sur-Vesle et de Mont-Notre-Dame, ces milieux naturels abritent un patrimoine original qui renforce l'identité du territoire.

Les secteurs, précédemment cités, sont formés de surfaces de sables plus ou moins stabilisés. En fonction de plusieurs facteurs (acidité, granulométrie du substrat, dynamique naturelle de la végétation, actions anthropiques...), différents groupements végétaux peuvent être décrits. On y retrouve, par exemple, des pelouses sableuses à mousses ou à végétation annuelle (Corynephorion), des landes à Callune, à Genêt ou à balais ou encore des fourrés de pruneliers et d'aubépines.

Ces zones de landes témoignent des anciennes pratiques pastorales sur ces milieux arides et acides. Ils sont aujourd'hui maintenus grâce aux grattis des lapins et par un piétinement modéré. Lorsque les actions régressives disparaissent, ceux-ci se boisent spontanément.

Les pelouses calcicoles

L'abandon du pâturage des pelouses calcicoles a entraîné, depuis le début du XXe siècle, leur diminution voir leur disparition. Malgré cela, quelques pelouses occupent encore les versants des vallées entrecoupant les plateaux du Soissonnais.



Les larris à Ostel (source : CCVA)

En particulier au niveau de la vallée de la Muze et de l'Orillon pour la partie sud du territoire, où un réseau de plusieurs sites plus ou moins vaste se diffuse dans le bassin versant de la Vesle et pour la partie nord du territoire, elles se répartissent en partie sur les communes d'Aizy-Jouy et d'Ostel.

Les réservoirs de biodiversité

En dépit de ces surfaces devenues faibles, ces pelouses abritent encore de nombreux habitats naturels remarquables. Ce sont ces milieux qui recèlent aujourd'hui l'essentiel du patrimoine naturel remarquable du Soissonnais, notamment des insectes et de la flore.

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques de la sous-trame des milieux pelouses sèches reposent sur l'ensemble des milieux décrits précédemment (à l'exception des espaces agricoles cultivés en raison de leur caractère fragmentant pour les autres milieux et de leur abondance sur le territoire).

Le Lézard vert, le Lézard agile et la Coronelle lisse sont les reptiles les plus remarquables. Enfin, ces coteaux du Soissonnais sont parmi les derniers refuges de nombreux insectes.

Les liens entre les milieux ouverts thermophiles (pelouses calcaires, landes...) sont très importants puisque les espèces qui y vivent sont très fortement spécialisées et possèdent une faible capacité de déplacement. Les types de milieux supports de corridors se constituent de l'ensemble des milieux herbacés à tendances secs, avec, par ordre décroissant de fonctionnalité, l'ensemble des habitats décrits dans les réservoirs de biodiversité, les lisières thermophiles, les jachères, les chemins ruraux, les bandes enherbées sur sols calcaires, les sablières, les friches ou encore les bandes enherbées sèches, les dépendances vertes, les jardins... À l'inverse, les milieux fermés de type forêt ou les plaines agricoles constituent des barrières difficiles à franchir.

Un enjeu national, pour la sous-trame des milieux ouverts thermophiles, existe dans un axe est/ouest, de la Seine jusqu'au Rhin en passant par l'Île de France, la Picardie et la Champagne

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, il n'existe pas de réseau de pelouses à proprement parler. En effet, comme évoqué précédemment, le réseau de pelouses calcicoles est très fragmenté. Toutefois, au niveau local, il existe des micros réseaux au niveau de la vallée de l'Orillon et de la Muze.

Principaux éléments de fragmentation

En ce qui concerne les réseaux de milieux thermophiles secs, les principales discontinuités sont liées soit à un espace trop important entre les sites, soit au mauvais état de conservation des espaces relais qui forment les corridors. L'enjeu principal est de maintenir les reliquats de surfaces existantes qui ont tendance à se fermer.

▪ Les milieux souterrains

Dans le cadre de cette sous-trame, un point particulier peut être fait sur les milieux souterrains. Il s'agit principalement de la zone d'hivernation et de reproduction des chiroptères. En effet, cette espèce emblématique est directement associée au milieu ouvert prairial, mais aussi forestier, qui correspondent à ces espaces de chasse.

Les réseaux de cavités à chiroptères

La qualité des territoires de chasse riches en insectes et l'existence d'un réseau important de cavités souterraines disponibles pour leur reproduction ou leur hibernation expliquent que le Soissonnais et le territoire du Val de l'Aisne constituent un espace pour la conservation des populations de chauves-souris en Picardie. Une part importante des cavités se concentre au nord qui correspond à la répartition géologique des roches calcaires autrefois exploitées pour la pierre de taille. On trouve également un site important d'estivage sur la partie sud du territoire (Chéry-Chartreuve).

Les réservoirs de biodiversité

Les milieux souterrains se composent de cavités dont la présence de chiroptère est avérée. Ces secteurs se répartissent sur l'ensemble du territoire (toujours à proximité des vallées) et ne font, à l'heure actuelle, pas l'objet de zonage particulier à l'exception des cavités de Brenelle et de la carrière de Fruty à Laffaux qui sont classées en ZNIEFF de type 1.

Les corridors écologiques

Alors que bien souvent la présence d'une chauve-souris est associée à la seule existence d'un gîte d'hivernage ou d'estivage, les chiroptères exploitent en fait des territoires relativement vastes et parfois assez éloignés de leur zone de repos. Les individus se déplacent entre différents gîtes (hivernage, estivage, transit, accouplement ou pour chasser), en empruntant des routes de vol constituées pour une grande majorité par les structures linéaires du paysage. Ainsi, les chiroptères suivent généralement les alignements de buissons et d'arbres, les haies, les cours d'eau, les murs, les barrières, les lisières forestières, les fossés et même parfois les routes.

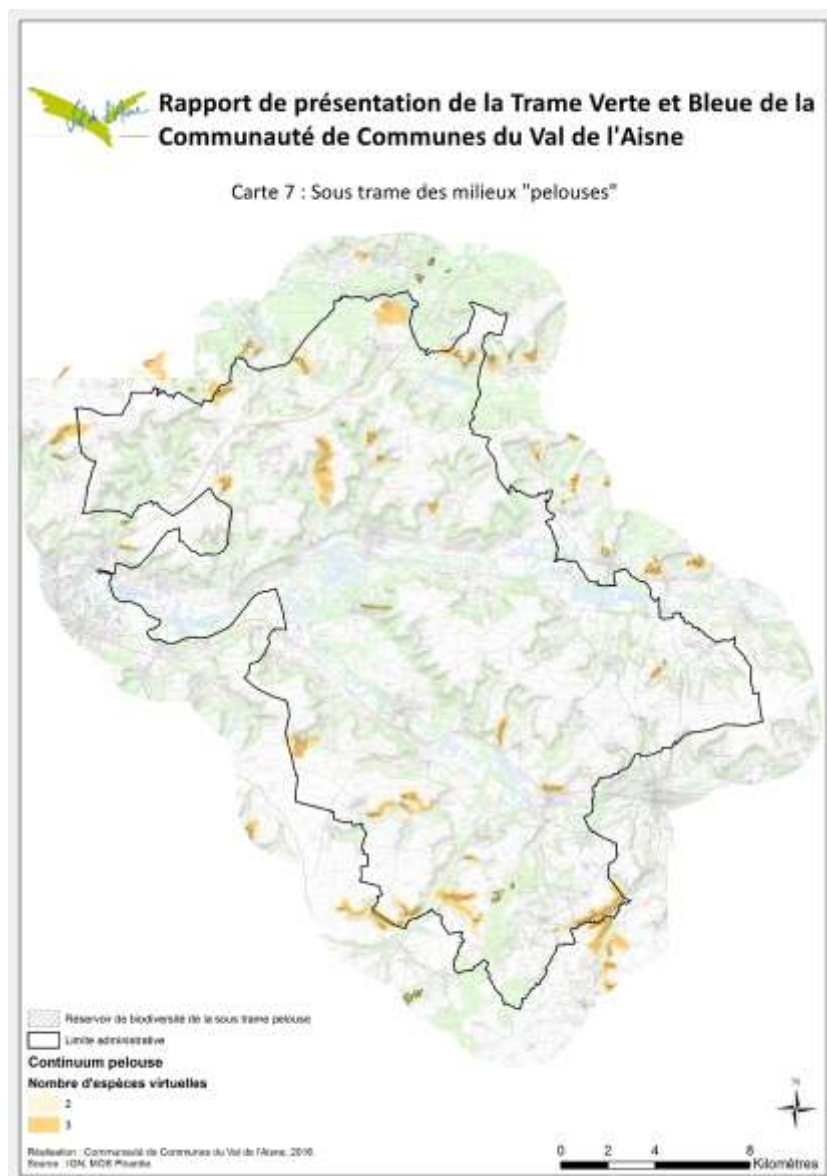
Les zones de chasse privilégiées sont quant à elles constituées de forêts de feuillus, de prés pâturés et de zones humides riches en insectes. Moins riches, les zones de monoculture céréalière sont, au contraire, généralement évitées. Certaines chauves-souris profitent même des zones attractives pour les insectes, formées par les sources lumineuses des villes et villages, pour venir s'y nourrir. Sur le territoire, ces éléments de corridors écologiques se concentrent principalement au niveau des vallées.

Principaux éléments de fragmentation

La situation est peu satisfaisante sur la CCVA. On note des zones ouvertes de grandes cultures ne permettant pas l'accès, ou l'échange de populations entre les différentes vallées.

Zones de discontinuité paysagère

On observe l'absence d'éléments de corridor linéaire comme les haies par exemple, permettant de relier les vallées de l'Ailette et de l'Aisne. On retrouve entre la vallée de l'Aisne et le bassin versant de la Vesle, les mêmes types de problématiques.



▪ *Sous-trame des milieux humides*

Les tourbières et marais

Rares à inexistantes dans le Soissonnais, les tourbières sont encore bien représentées dans la vallée de la Muze. Les layons fauchés à des fins cynégétiques sont le lieu d'expression de bas-marais de répartition continentale à montagnarde, unique pour le nord de la France. Ces bas-marais constituent un refuge pour de nombreuses plantes menacées des milieux humides. Parmi celles-ci, la Laiche de Davall et la Grassette commune présentent leurs dernières populations connues en Picardie. D'autres plantes exceptionnelles telles que la Gentiane pneumonanthe, le Ményanthe Trèfle d'eau, l'Utriculaire vulgaire et le Sèneçon à feuilles spatulées trouvent ici un de leurs derniers refuges.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, les boisements humides, bien que largement dominés par la populiculture, sont encore bien représentés et se concentrent logiquement au niveau des zones à dominante humide dans les vallées.

Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont des milieux ouverts très spécialisés qui occupent généralement des sols régulièrement humides à détrempés, bénéficiant de conditions de fraîcheur importante, très généralement riches en éléments nutritifs minéraux et en matière organique. Ces habitats résultent souvent de l'abandon du pâturage, du fauchage des prairies humides ou de coupes à blanc de boisements humides. Dans une dynamique naturelle, la mégaphorbiaie est peu à peu colonisée par des arbustes capables de supporter l'humidité du sol (saules, bourdaine...). Ceux-ci laissent place plus tard à un boisement constitué de chênes, aulnes ou frênes.

Sur le Val de l'Aisne, les zones de mégaphorbiaie s'intercalent (lorsque le milieu n'est pas totalement fermé) avec les boisements de peupliers. La sous-trame se confond ainsi avec celle des boisements humides.

Avec leur floraison abondante et leur production florale élevée, les plantes de la mégaphorbiaie constituent une ressource alimentaire considérable pour de nombreux insectes pollinisateurs (papillons, abeilles...) et phytophages (criquets, sauterelles...). Ces espèces attirent à leurs tours de nombreux prédateurs : petits mammifères, serpents et oiseaux fréquentent ces milieux.

Les prairies humides

Les prairies humides de fond de vallées délaissées ont bien souvent disparu au profit de la popuiculture et très peu de zones subsistent encore sur le territoire. De fait, la sous-trame des prairies humides n'existe quasiment pas et est donc très menacée.

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité des milieux humides sont principalement situés au niveau de zones tourbeuses, plus ou moins ouvertes, mais toujours riches d'un point de vue biodiversité. On retrouve notamment la vallée de la Muze (site Natura 2000), avec les marais de Lhuys.

Les corridors écologiques

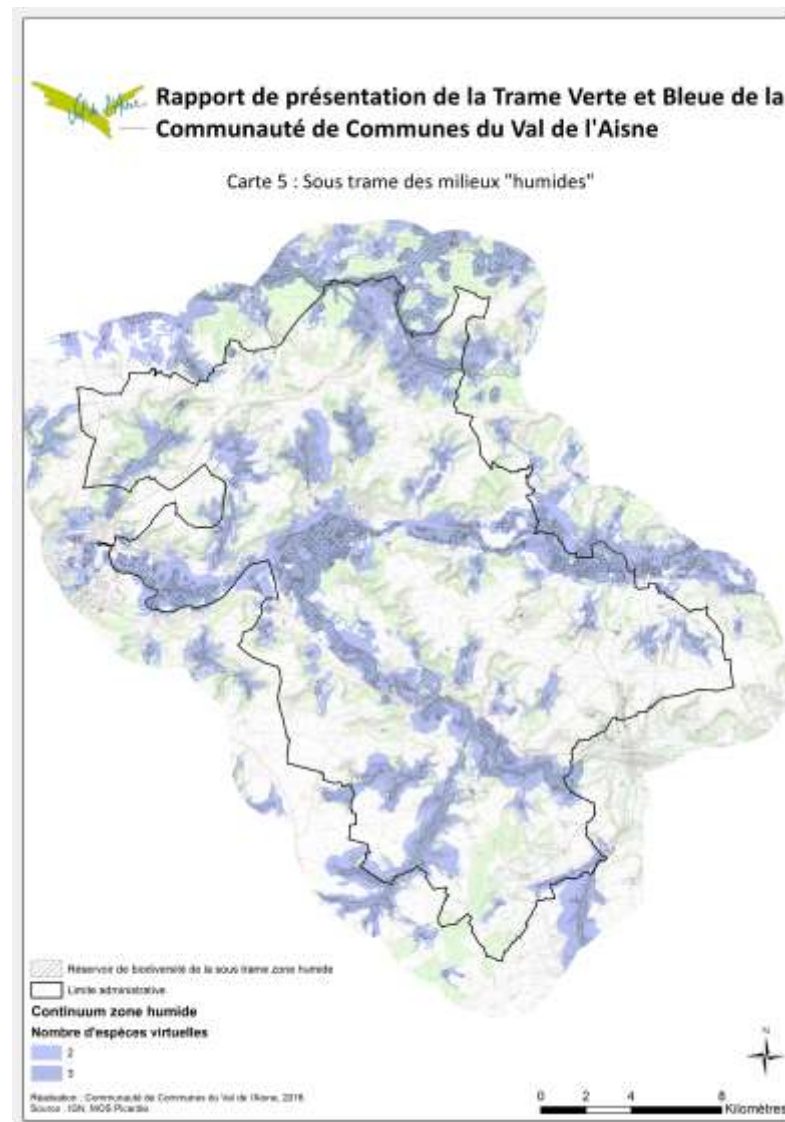
Ces milieux humides sont rares et présentent de forts enjeux. Ils rendent notamment de nombreux services : stabilité des berges, limitation de l'érosion, épuration et rétention des eaux de ruissellement, zone d'expansion des crues, habitat d'espèces (alimentation, reproduction, déplacement...), etc.

Les corridors des zones humides reposent sur l'ensemble des milieux décrits précédemment. Sur le territoire, ils se situent, là encore, préférentiellement au niveau des fonds de vallées.

Principaux éléments de fragmentation

La fragmentation des milieux humides associés provient principalement de l'urbanisation ou des grandes infrastructures linéaires qui viennent littéralement couper les vallées, mais aussi de certaines atteintes directes (assèchement, drainage...), ou encore de l'intensification des usages agricoles.

Sur le territoire, on ne trouve pas de coupures franches des zones humides liées à l'urbanisation. On y observe tout de même la présence d'activité économique au sein de certaines zones à dominante humide, sur les lits majeurs de la Vesle et de l'Ailette, notamment sur les communes de Chassemy, Ciry-Salsogne et Pargny-Filain.



▪ *Sous-trame des milieux aquatiques*

Les cours d'eau

Les vallées de l'Aisne concentrent des milieux aquatiques encore préservés et caractéristiques du Soissonnais, même si le cours de la rivière Aisne est déjà en partie canalisé. La Communauté de Communes du Val de l'Aisne comprend un réseau hydrographique relativement bien développé avec de nombreux cours d'eau qui se concentrent au niveau des vallées. Parmi elles, la Vesle et ses affluents constituent un exemple remarquable. Ces petits cours d'eau s'inscrivent dans des vallées encaissées. Leurs caractéristiques (fortes pentes, eaux fraîches, diversité du substrat et des courants...) offrent des conditions propices à des invertébrés remarquables et des zones de reproduction variées pour la faune piscicole.

Les plans d'eau et les mares

Les plans d'eau et les mares sont principalement utilisés par un type d'espèces : les amphibiens. Chaque année, ils réalisent une migration de leur zone d'hibernation (le plus souvent, une zone boisée) vers leur zone de reproduction (étangs, mares, fossés, etc.). Au cours de cette migration, ils sont de plus en plus contraints à traverser des axes routiers qui s'avèrent être souvent mortels. Il faut donc prévoir des corridors reliant la trame des milieux aquatiques à la trame des milieux boisés ou des prairies afin de leur permettre de circuler sans risque. D'une manière générale, les obstacles qui peuvent empêcher les déplacements d'amphibiens sont les grands espaces de cultures, les murs ou clôtures pleines, les routes...

Sur la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, les plans d'eau et les mares sont relativement nombreux et de bonne qualité écologique. La plupart se répartissent au bord du réseau hydrographique présentant ainsi de grandes étendues d'eau.

Les réservoirs de biodiversité

En fonction de leur richesse écologique et des conditions écologiques, certains secteurs de cours d'eau peuvent être identifiés comme réservoirs de biodiversité. C'est notamment le cas de l'ensemble de l'Aisne et de ses affluents.

Par ailleurs, les plans d'eau et les mares sur le territoire ne constituent pas des réservoirs de biodiversité à proprement parler. Certaines zones de lentilles d'argiles pour des boisements de plateau pouvant contenir des ornières forestières favorables au développement d'espèces telles que le triton alpestre ou la grenouille agile, et quelques autres boisements humides de plateaux pourraient constituer des réservoirs de biodiversité à amphibiens, mais le manque de données ne permet pas de les localiser.

Les corridors écologiques

L'ensemble des cours d'eau (lits majeurs) joue dans la majorité des cas, un rôle de corridor en permettant la libre circulation des espèces aquatiques. Les corridors entre les milieux aquatiques sont principalement constitués de l'ensemble des vallées comprenant un cours d'eau, de petits rus ou des zones humides ainsi que les zones boisées à ornières citées précédemment.

Certaines zones de villages peuvent également faire partie intégrante de la sous-trame en raison de l'affection de certaines espèces (Alyte accoucheur) pour leurs habitats caractéristiques (mares de villages, rus, murets en pierre près de source...).

Principaux éléments de fragmentation

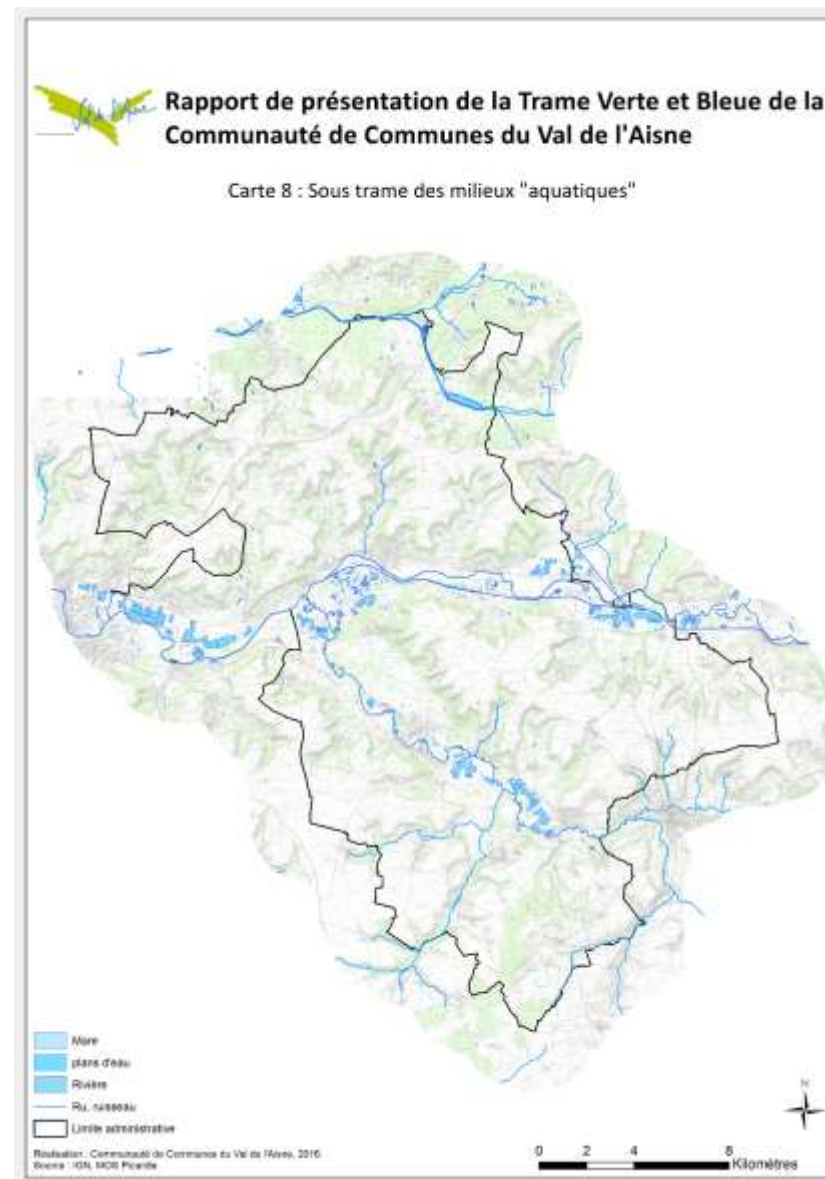
Pour les espèces exclusivement aquatiques (poissons), la principale problématique est la présence de certains ouvrages au niveau des cours d'eau pouvant altérer la continuité écologique. Sur le territoire, les écluses et les moulins engendrent un certain nombre de perturbations et d'impacts directs (blocage de la libre circulation des espèces aquatiques en raison de la différence de hauteur) ou indirects (baisse de la quantité d'oxygène dissoute dans l'eau, modification de la température, ralentissement de l'écoulement d'eau, augmentation de l'eutrophisation...) qui altèrent les conditions de vie de certaines espèces en les empêchant d'accomplir leur cycle de vie (reproduction, alimentation, croissance...).

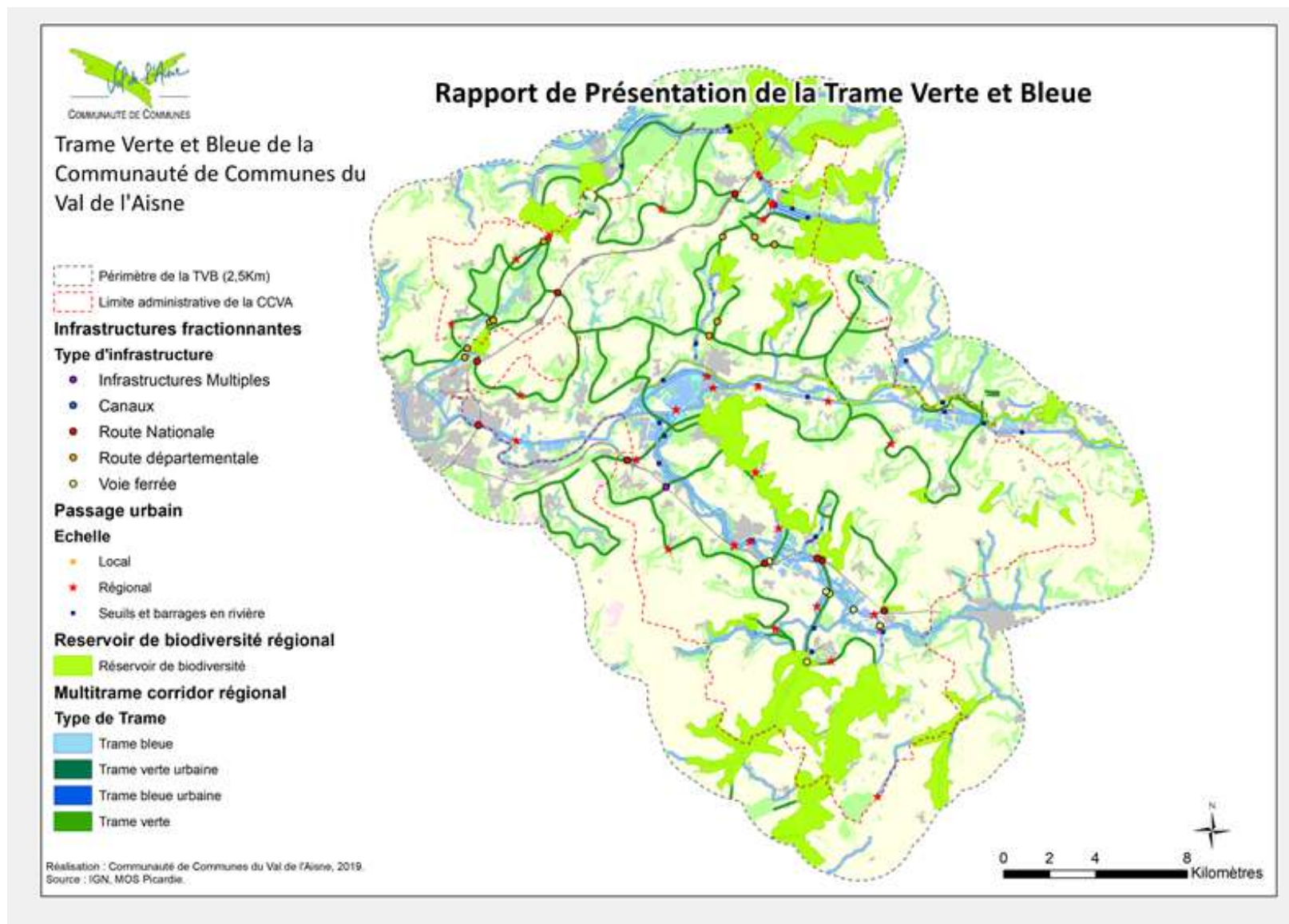


Levée d'eau sur l'Ailette à Monampeuil

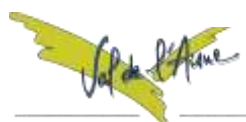
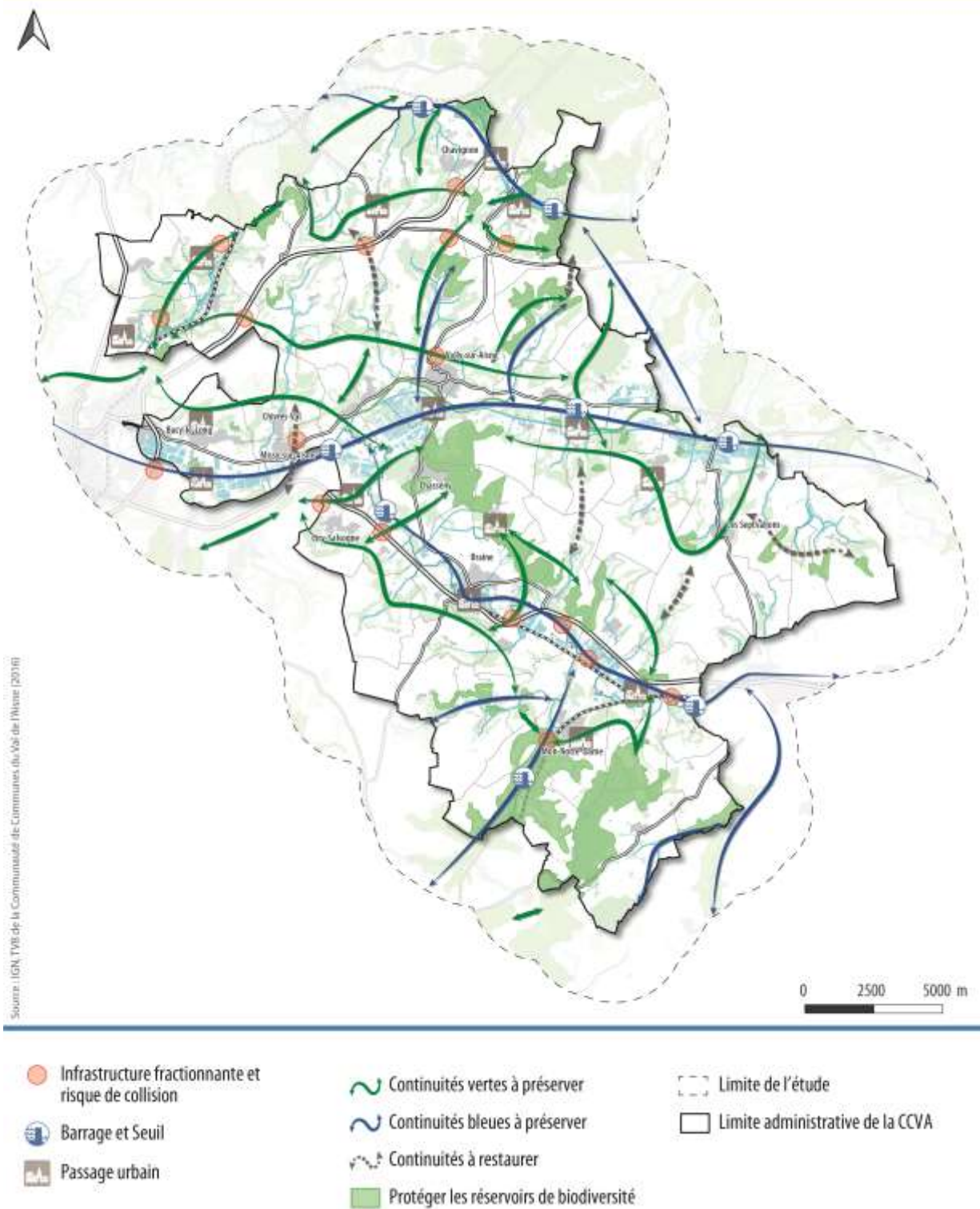
Cependant, certains ouvrages anciens représentent malgré tout, un atout pour la biodiversité (oiseaux, algues...). En effet, la retenue des eaux permet parfois d'alimenter et de maintenir des zones humides et de constituer une réserve d'habitats en période de très basses eaux. Ils peuvent ainsi être générateurs de sites d'accueil et de reproduction pour de nombreuses espèces animales. Ils sont, par ailleurs, souvent un élément important du patrimoine culturel. Ces infrastructures ne sont donc pas systématiquement à démolir. Concernant les mares sur le territoire, les zones de reproduction étant à proximité des boisements de vallée, il n'existe à priori pas de points noirs à forts enjeux.

Les obstacles à l'écoulement des eaux et à la libre circulation des espèces se situent principalement au niveau des vallées de l'Aisne et de la Vesle.





Synthèse de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne



Etat initial de l'environnement – version approuvée le 28 février 2019

Enjeux du SCoT :

Le territoire compte des milieux diversifiés et présentant un intérêt écologique important : les vallées de l'Aisne, de la Vesle et de l'Ailette et leurs fonds humides, les coteaux calcaires et larris du Tardenois, de l'Ailette, de l'Orillon et de la Muze, les boisements de Nesles, Dôle, Mont Bagny, Bazoches et Agasse...

Aujourd'hui des pressions pèsent sur ces sites riches, mais fragiles : l'urbanisation, l'aménagement de zones d'activités et d'infrastructures, entraînent le morcellement et l'enclavement de ces espaces et la réduction voire la disparition des connexions biologiques.

- Mise en réseau des espaces naturels et sites remarquables pour préserver la biodiversité
- Gestion des pelouses calcicoles et des marais alcalins rares
- Limitation des boisements (fourrés, pré-bois, peupleraies) par la **gestion active du milieu ouvert** (fauchage, pastoralisme...)
- Interdiction de dépôt de déchets ou de remblais qui contribuent à l'eutrophisation des milieux aquatiques
- **Maîtrise de la fréquentation touristique** sur les espaces les plus sensibles
- Intégration de l'activité d'exploitation de **carrières en garantissant le respect de la biodiversité et des milieux naturels**, et la réversibilité de l'activité à terme
- **Restauration des points de rupture** de la Trame Verte et Bleue par les infrastructures routières et l'urbanisation

PATRIMOINE, PAYSAGES ET CADRE DE VIE

LES PAYSAGES DU VAL DE L' AISNE : UNE IDENTITE TERRITORIALE A PRESERVER

- *La place du Paysage dans les différentes réflexions sectorielles*

L'imbrication des échelles d'études du paysage permet d'engager une réflexion cohérente sur le territoire du Val de l'Aisne, en prenant en compte les enjeux d'ordre supérieur.

Le Profil Environnemental Picardie repose sur une analyse approfondie de l'environnement à l'échelle régionale et a été engagé en parallèle du Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux à l'échelle nationale.

Ce document identifie et hiérarchise les enjeux environnementaux en Picardie et propose un dispositif d'évaluation de l'évolution de cet environnement ainsi que des orientations d'actions.

Il fixe deux enjeux majeurs en lien avec le paysage, qui se déclinent en objectifs :

- **Respecter les motifs paysagers remarquables** tout en permettant leur évolution, en soignant l'intégration paysagère locale des projets, dans des secteurs prédéfinis, et prévenant les nuisances visuelles
- **Faire se réapproprier le patrimoine culturel, historique et paysager picard** par sa mise en valeur, notamment en le valorisant, et en poursuivant l'inventaire et le classement des patrimoines historiques

A ces deux enjeux s'ajoutent des enjeux transversaux, mais ayant une influence directe sur la qualité des paysages du territoire :

- **la reconquête des milieux naturels pour leur contribution à la qualité des paysages** (définition d'orientations concrètes de restauration

des continuités écologiques, de limitation des boisements en fonds de vallées et de préservation des zones d'intérêt écologique, de valorisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, de promotion de la fonction sociale et économique des espaces naturels, d'organisation de réseau d'acteurs référents...),

- **la lutte contre la banalisation des paysages pour l'amélioration du cadre de vie des habitants** (définition d'orientations en faveur d'une requalification des espaces péri-urbains, de la prise en compte systématique du paysage dans les projets de développement, de la mise en œuvre de sites pilotes pour l'exemplarité, du renforcement des dynamiques de gestion intercommunale de l'espace et de la sensibilisation des collectivités...).

L'Inventaire des Paysages de l'Aisne constitue un outil de connaissance des paysages axonais et de leurs mutations et d'aide à la décision opérationnel et exploitable par les aménageurs locaux, les collectivités et les particuliers. Il détermine des grands ensembles géographiques puis des unités paysagères particulières et des paysages reconnus afin d'identifier les tendances d'évolution en cours et d'identifier les espaces stables, les espaces en mutation et ceux en déshérence pour mieux cibler les interventions futures à programmer. Cette étude permettra de situer les paysages du Val de l'Aisne dans leur contexte départemental et servira de base à l'identification des composantes paysagères structurantes.

Un inventaire des arbres remarquables du territoire du Val de l'Aisne existe également. Réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne, il est disponible et sera utile lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, pour la reconnaissance du patrimoine paysager local.

- *Les premières réflexions intercommunales sur le paysage*

Conscients des richesses de leur territoire, mais aussi des pressions croissantes liées aux activités économiques (pratiques agricoles intensives sur les plateaux du Soissonnais, extraction de matériaux dans

le lit des rivières de l'Aisne et de la Vesle) et à l'urbanisation (consommation d'espaces, développement de l'habitat pavillonnaire standardisé), les élus de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne souhaitent agir en faveur de la préservation de leurs paysages tout en valorisant durablement le potentiel économique et agricole existant et futur (développement de l'énergie éolienne, des biocarburants, accueil de nouvelles populations et de nouvelles entreprises pour le dynamisme du territoire).

Le SCoT devra définir les paysages et les sites identitaires qui forgent l'image du Val de l'Aisne, identifier les tendances d'évolutions en cours, leurs conséquences probables et les bases au Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

▪ *Des composantes paysagères structurantes*

Le Val de l'Aisne appartient à l'entité géographique du Soissonnais et Valois et à la région agricole du Soissonnais. Les caractéristiques géographiques fondatrices du paysage reposent sur la présence d'un plateau entaillé de trois vallées composant un réseau hydrographique structurant et appartenant au bassin de l'Oise.



Deux systèmes paysagers sont identifiables :

- Le **plateau du Soissonnais** siège de l'agriculture intensive et source de valorisation agricole pour le territoire
- Les **vallées de l'Aisne, de la Vesle et de l'Ailette**, véritables axes supports du développement humain.



La présence humaine s'est préférentiellement concentrée dans les couloirs valléens selon **trois sites d'implantations privilégiés** (en fond de vallées, sur les premières pentes du coteau et sur le rebord du plateau) et **deux morphologies urbaines** (sous forme de bourg linéaire orienté selon l'axe de communication structurant et sous forme de bourg groupé sur les coteaux).

▪ *Des jeux dans la perception du paysage grâce à des vues remarquables offertes par le relief*

Le relief du territoire, marqué par les vallées et leurs tracés tortueux, donne lieu à des perceptions changeantes du territoire, via des jeux d'ouverture et de fermeture du champ visuel, et l'offre de vues et perspectives sur le paysage. Les paysages agricoles ouverts offrent également des vues ouvertes et lointaines sur le territoire.

Ces vues sont notamment perceptibles depuis les axes de pratiques du territoire, qu'ils soient routiers, piétons ou cyclistes, conférant ainsi à ces axes une sensibilité particulière.



Vue sur la vallée de l'Aisne et son caractère naturel depuis le pont d'arrivée au sud de Vailly-sur-Aisne, D14



Vue ouverte sur les champs et la vallée de l'Aisne en arrière-plan, Chavonne, D25

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL PICARD MARQUE PAR L'HISTOIRE

▪ *Un pays de calcaire, une architecture picarde traditionnelle*

Le patrimoine bâti de la CCVA est typique du Soissonnais, notamment dans la partie Ouest du territoire, alors que le Sud-Est est quelque peu soumis à l'influence briarde.

En règle générale, les villages présentent une trame bâtie dense, les maisons sont implantées sur l'alignement de la voirie selon une morphologie linéaire le plus souvent.

Il faut noter que cette trame ancienne est également respectée dans les villages de la Reconstruction.

Les maisons présentent souvent deux niveaux, elles sont caractérisées par des pignons à redents ou en marches d'escalier spécifique du profil architectural soissonnais.



Pignon à redents – Chivres-

L'architecture se caractérise par l'utilisation de pierres blanches typiques dans ce pays de calcaire. Les toitures sont couvertes de tuiles plates avec quelques spécimens d'ardoises issues du siècle dernier ou de la période de la Reconstruction.

▪ *Un patrimoine culturel reconnu*

Le patrimoine culturel est riche et varié, de nombreuses églises romanes et gothiques sont présentes dans les communes de la CCVA ainsi que des églises remarquables de la Reconstruction (Limé, Laffaux, Merval, Mont-Notre-Dame), des manoirs (Révillon), des fermes (de Montgarny à Margival, à Limé, Bruys), des châteaux (Bucy-le-Long) ou encore le Fort de Condé à Chivres-Val.

Ce patrimoine est reconnu par la protection au titre des Monuments Historiques issue de la Loi de 1913.

Deux sites classés sont également répertoriés sur le territoire : la « Pierre de Sainte-Radegonde », la « Roche-Gaillon », la « Roche Pleureuse » et le « Bonnet de Coton » à Missy-sur-Aisne et la « Pierre d'Ostel » sur la commune d'Ostel.

On note également l'existence d'un petit patrimoine agricole et artisanal témoin des activités traditionnelles passées (granges anciennes, lavoirs, fontaines...).

Le patrimoine bâti du territoire est pour partie dégradé, mais des actions de requalification sont menées ponctuellement.



Bâti de la Reconstruction - Aizy-Jouy



Bâti agricole - Vieil-Arcy

▪ Un patrimoine historique de l'époque gauloise

Le territoire, de par sa nature géologique et de par son passé historique mouvementé, se compose de nombreuses cavités souterraines et de sites troglodytiques (Tannières, Longueval-Barbonval, falaise naturelle percée de creutes et d'habitations troglodytes à Serval).

Des sites archéologiques de l'époque gauloise sont connus depuis le siècle dernier, comme celui de la Grange des Moines de Braine qui a fait l'objet de fouilles et de reconstructions successives.

▪ Un patrimoine militaire témoin du passé et source de mémoire

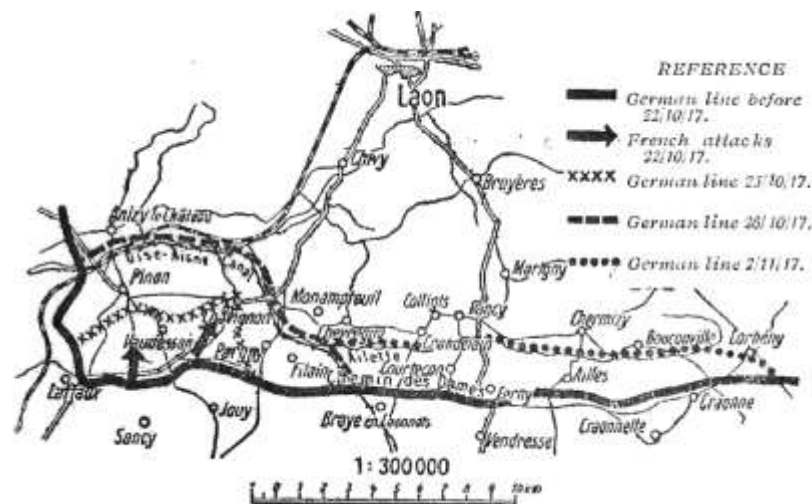
Le territoire est porteur d'une identité historique forte, liée à la 1^{ère} Guerre Mondiale : la ligne de front traverse en effet le territoire d'est en ouest, Le site du Chemin des Dames est un haut-lieu de batailles durant la Première Guerre Mondiale, il est associé plus particulièrement à l'échec de l'offensive Nivelle de 1917.

Cette route (actuellement RD 18 CD) compte aujourd'hui un important patrimoine militaire de commémoration (Fort de La Malmaison, Panorama de la Royère, Cimetière militaire allemand, Fort de Condé, Stèles et Monuments aux Morts).

Un tourisme de mémoire est associé à ces sites historiques et aux villages reconstruits après la guerre et fait l'objet d'une valorisation touristique, en particulier par le département.



Cimetière militaire allemand – Chemin des Dames



Tracé du Chemin des Dames



Marquage du chemin des Dames, actuelle RD 18 CD

UNE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL A POURSUIVRE

Le patrimoine remarquable du territoire, est mis en valeur par un certain nombre de périmètres de classement et de mise en valeur :

- **2 sites classés** : la Pierre d'Ostel et la Pierre de Sainte-Radegonde, roche pleureuse et bonnet de coton
- **4 sites d'intérêt ponctuel**, et des **paysages emblématiques**, recensés par l'inventaire des paysages de Picardie : la vallée de l'Aisne, la vallée de l'Ailette et la vallée de la Vesle

Par ailleurs, le territoire est couvert d'un réseau de liaisons douces, qui permettent la découverte et la mise en valeur des paysages et de leur diversité, par la pratique du territoire permise pour les modes doux, l'aménagement de points de vue, la découverte du patrimoine bâti, etc.

En particulier, des circuits sont proposés pour la mise en valeur du patrimoine touristique lié à la guerre (« circuits du souvenir »)

Enjeux du SCoT :

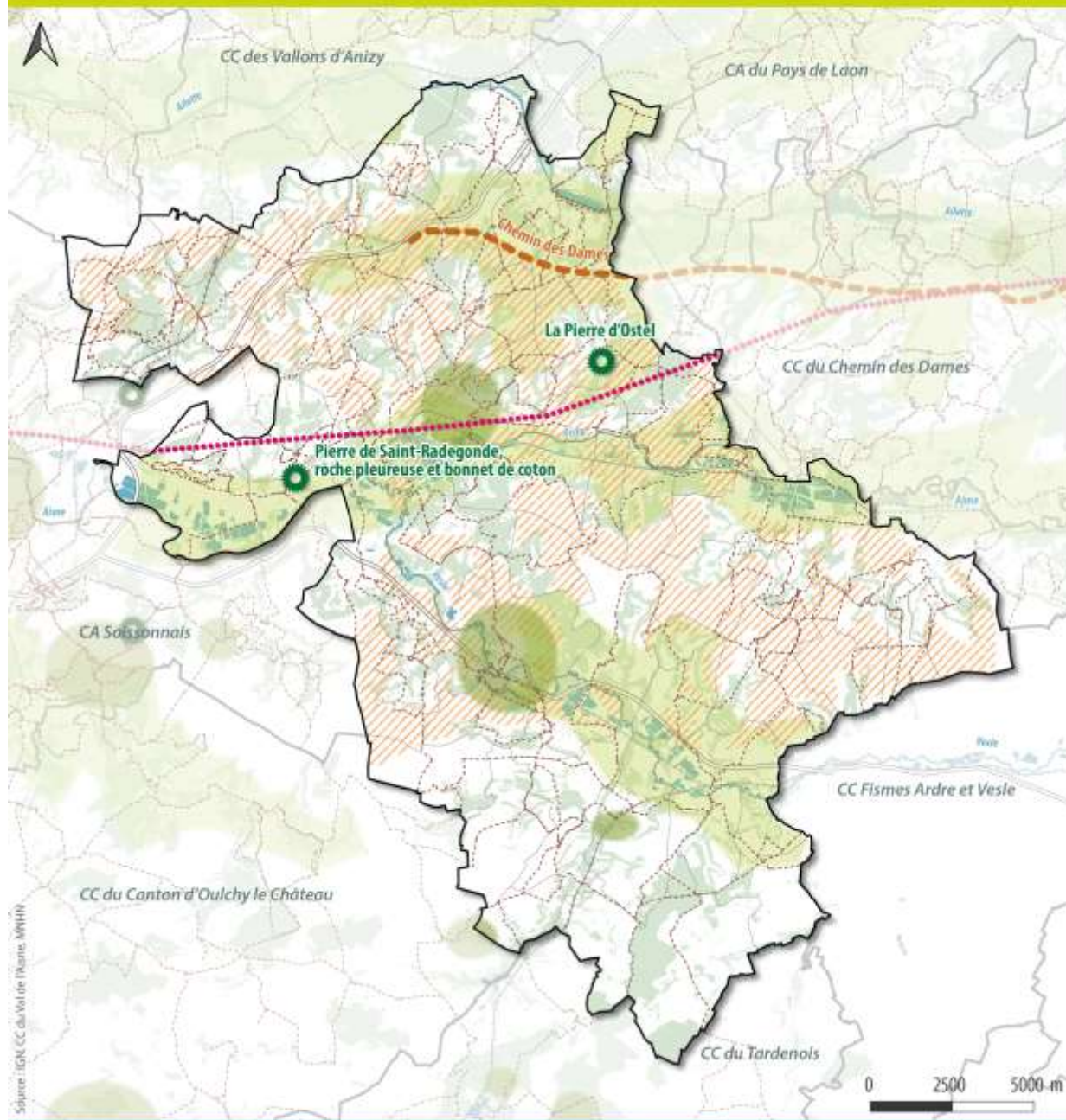
Le patrimoine historique du territoire et le patrimoine architectural picard côtoient le patrimoine urbain récent et composent le cadre de vie de qualité de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

La mise en valeur de ce patrimoine, des éléments bâtis, des périmètres de protection et des itinéraires de randonnée notamment, est en cours, et mérite d'être confortée par le SCoT.

Enfin, le développement et l'urbanisation future du territoire, riche d'éléments identitaires reconnus, mais fragiles, devront être appréhendés dans un souci de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

Un patrimoine paysager et culturel mis en valeur

SCoT Val de l'Aisne - Diagnostic - Novembre 2016



- Site classé
- Inventaire des paysages :
- Grands ensembles emblématiques
 - Site d'intérêt ponctuel

- Espace paysager sensible :
- Espace de plateaux agricoles
 - Chemin des Dames

- Ligne de front de la 1^{re} guerre mondiale
- Itinéraires de randonnées

DES ENTREES DE VILLE DE QUALITE HETEROGENE

Les entrées de bourgs ou de villages marquent et influencent fortement la perception de l'ensemble du territoire, car elles véhiculent la première image d'une ville et de son accueil. Elles constituent à la fois un lieu de transition entre l'espace cultivé et l'espace bâti, et le seuil d'entrée de la commune. Une entrée de ville de qualité doit permettre d'apporter une lecture efficace des lieux et renvoyer une image positive. Cette thématique est donc un enjeu majeur de l'urbanisme et des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, renforcé par le Grenelle de l'Environnement.

Sur le territoire, on observe des entrées de ville/village de qualité hétérogène :

- Des entrées de ville/village de qualité, intégrées dans le panorama paysager, clairement marquées et lisibles ;
- Des entrées de ville/village de qualité moindre, associées à des développements urbains récents, d'habitat ou de zones d'activités, peu claires (paysage occupé par des panneaux publicitaires, absence de ralentissement associé à une arrivée en zone urbaine,...). La requalification de ces entrées de ville est à envisager.



Arrivée par la route de Laon au nord-ouest de Vailly-sur-Aisne, intégration du bourg dans un écrin de verdure, et découverte progressive du village par ses toits



Arrivée route de Soissons, à l'ouest de Vailly-sur-Aisne, une entrée de ville marquée par l'aménagement d'une zone d'activités récente, en rupture avec les constructions historiques de la ville et non intégrée dans le paysage, ne facilitant pas la lecture de ce dernier

DES AMENAGEMENTS URBAINS RECENTS PEU INTEGRES DANS LE PAYSAGE

Les franges urbaines sont des espaces de transition entre le milieu urbain et le milieu naturel ou agricole. Elles constituent des espaces à enjeux primordiaux, en matière d'intégration des silhouettes urbaines dans le paysage, de zone de transition et de limite d'urbanisation.

De nouvelles formes urbaines se développent dans le territoire :

- lotissements déconnectés du reste des bourgs,
- extensions urbaines démesurées modifiant la forme initiale des bourgs,
- développements en rupture avec les silhouettes villageoises :
 - Village rue
 - Village de pied de coteau
 - Village de rebord de plateau



Vue sur une silhouette villageoise de pied de coteau



Exemple d'une nouvelle construction implantée en ligne de crête

Ces nouveaux développements créent, d'une part, des franges urbaines non intégrées autour des bourgs, et d'autre part, des extensions linéaires le long des axes viaires, créant de véritables coupures paysagères et écologiques.

A l'origine, les constructions des bourgs du territoire étaient implantées dans le respect de leur environnement paysager, intégrées dans une couverture végétale qui pouvait créer une couronne autour du bourg.

Cependant, de récents développements d'habitat ou de zones d'activités sont venus s'implanter en bordure de bourg, notamment dans les vallées, en rupture avec les formes urbaines présentes à l'origine et l'environnement paysager. De plus, l'ouverture des paysages liée au développement de la céréaliculture sur le territoire a favorisé l'apparition de franges brutes entre espace urbanisé et espaces naturels ou agricoles. Ces espaces portent un enjeu prioritaire d'intégration et de qualité pour le SCoT.

De même, l'architecture moderne et contemporaine dénote parfois avec le patrimoine ancien (exemple des lotissements), entraînant des enjeux d'intégration et d'unité dans l'architecture de bâtiments (volume, forme, matériaux). Néanmoins, des exemples de traitement qualitatif du patrimoine ancien sont à noter sur le territoire, comme l'utilisation de la « pierre apparente » avec des enduits à la chaux.



Jouaignes, des constructions historiques intégrées dans leur environnement : le bourg s'insère dans une couronne végétale



Braine, arrivée par D1320 au nord, des pavillons récents qui créent une rupture franche entre espace urbanisé et agricole



Nouvelles constructions en franges de Vailly-sur-Aisne, une transition abrupte entre l'espace urbanisé et l'espace agricole alentour (D925)



Zone d'activités économiques peu intégrée dans le paysage

Enjeux du SCoT :

Les développements urbains à venir devront se faire recherchant la meilleure intégration paysagère (écrin végétal, gabarits architecturaux) et dans le respect des architectures et des formes urbaines locales.

Une attention particulière devra être portée aux entrées de villes et villages, secteurs-clés et sensibles du territoire, porteurs de la première image des bourgs.

DES UNITES PAYSAGERES QUI TRADUISENT LA DIVERSITE DES PAYSAGES DU TERRITOIRE

▪ Le plateau du Soissonnais

Géographie/Occupation du sol

Paysage résultant de la composition d'un vaste plateau calcaire entaillé par les vallées de l'Aisne et de la Vesle, entités paysagères à part entière
Micro-paysages de vallées secondaires plus ou moins profondes perpendiculaires aux deux rivières créant une rupture dans ces vastes étendues planes

Terres agricoles dévouées aux grandes cultures : céréales, betteraves, oléagineux

Vallées occupées par quelques parcelles de labours, des prairies, des boisements et des peupleraies

Ambiances

Ouverture visuelle et absence de repères dans les vastes étendues agricoles du plateau

Impacts prégnants des infrastructures routières et lignes hautes tensions (HT)

Cloisonnement visuel et fonctionnel dans les vallées secondaires

Contraste entre les vallées verdoyantes et les plaines céréalières

Structure végétale

Végétation ponctuelle (arbres isolés sur les parcelles agricoles, bosquets épars ou alignements d'arbres le long des infrastructures) sur les plateaux

Deux structures végétales distinctes dans les vallées : une strate arborée bien présente dans les fonds de vallons (saules, aulnes), une végétation spontanée plus anarchique sur les coteaux (cornouiller, noisetier, frêne)

Présence d'un prolongement de la Forêt de Nesle dans le Sud-Est du territoire : le Bois de Dôle

Présence humaine

Forte structuration du réseau routier depuis l'agglomération Soissonnaise : des routes nationales, véritables pénétrantes jusqu'aux chemins ruraux desservant les fermes isolées et les parcelles agricoles

Des sites d'implantation urbaine délaissant les plateaux et privilégiant les bordures de plateau et les coteaux.

Des silhouettes urbaines soulignées par des franges végétales en position dominante et insérées dans une végétation plus dense sur les coteaux

Seules quelques fermes isolées entourées d'une végétation clairsemée sont présentes

Une morphologie linéaire prédominante, suivant les voies de communication

Un étagement de la trame urbaine lors d'implantations dans la pente

Des façades alignées sur la rue, des architectures complexes organisées en U ou en L autour d'une cour

Des pignons à redents caractéristiques des maisons soissonnaises.

Des matériaux locaux de qualité : pierres de taille et enduits à la chaux blanche, briques, tuiles plates alternant depuis le 19^e siècle avec des ardoises

Des fermes anciennes, aux volumes trapus et à la position centrale sur des promontoires ou des buttes naturelles

Un bâti de la Reconstruction remarquable (Eglise de Laffaux et villages de Nanteuil-la-Fosse ou Ostel)



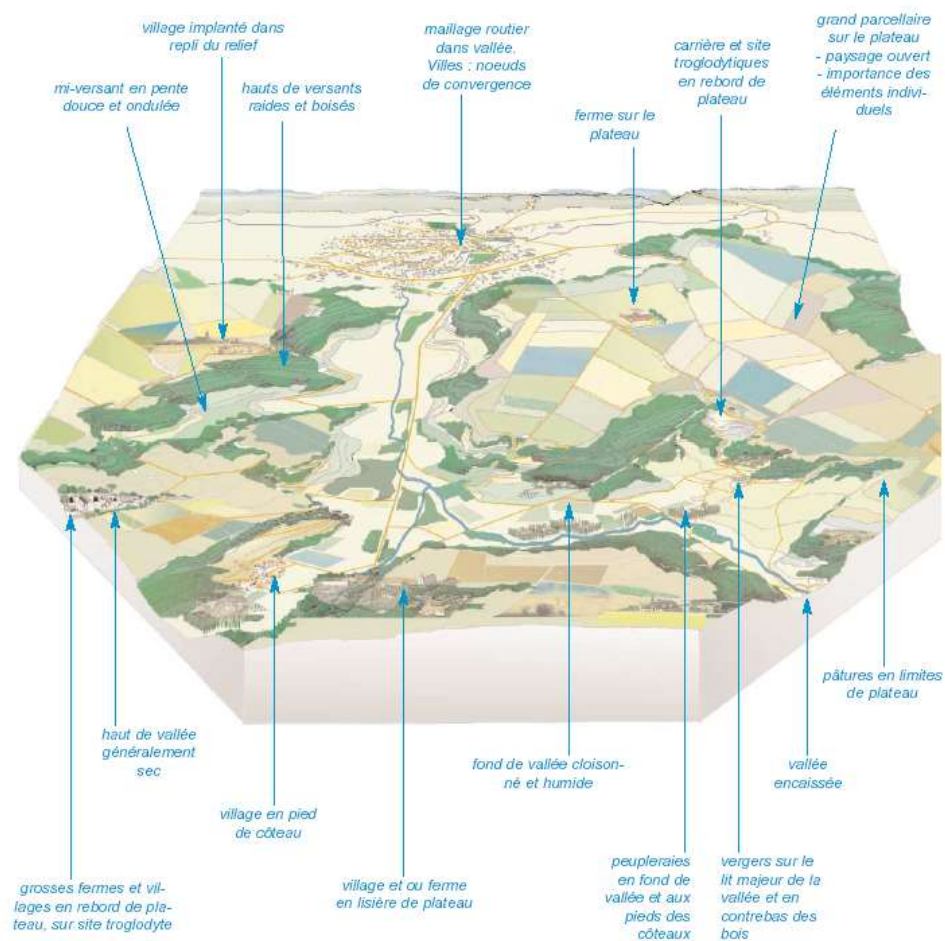
Margival



Nanteuil la Fosse

Des vitrines semi-urbaines en entrée de ville à surveiller – sur la RN 2 à l'approche de Margival et Chavignon : une banalisation paysagère est à l'œuvre, il convient de veiller à la limitation de la publicité et des constructions en discordance avec le caractère semi-naturel encore bien présent

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU PLATEAU DU SOISSONNAIS



Source : Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE 02, 2004

Sites identitaires

Le Chemin des Dames, un haut lieu de mémoire

Ce site correspond à un plateau étroit orienté Est-Ouest d'une vingtaine de kilomètres situé au Nord du Territoire. Les nombreuses grottes ou « creutes » faisaient de ce site une véritable forteresse naturelle stratégique, qui a été le théâtre de nombreuses batailles et une voie de passage consacrée lors de la Grande Guerre et ses tristes batailles.

Le paysage très ouvert offre de vastes panoramas sur les espaces voisins et présente une qualité paysagère indiscutable. Un projet de classement au titre de la Loi de du 2 Mai 1930 par la Dren de Picardie est en cours pour consacrer ce lieu de mémoire et le valoriser de façon durable dans une politique de concertation et de préservation de sa dimension paysagère et culturelle.

Ce site est entré dans la mémoire collective et participe de l'identité culturelle du territoire. **Il conviendra de le préserver des pressions urbaines croissantes qui menacent les paysages de plateaux.**



Mont-Notre-Dame

Le village est situé à l'extrémité Est de l'unité paysagère, sur un promontoire rocheux déjà typique des buttes successives que l'on rencontre dans le Tardenois.

Ce site est cependant visible seulement depuis le plateau aux vues dégagées puisque les Forêt de Nesles et les Bois de Bazoches et Dôle constituent des écrans végétaux obstruant les percées visuelles.

Le nom du village exprime bien la particularité géomorphologique du site et sa dimension religieuse et culturelle. L'église constitue de plus un remarquable exemple du bâti de la Reconstruction dans son style Art Déco du début du 20^e siècle. L'urbanisation concentrique organisée au pied du mont et les boisements, vergers et pâturages qui s'étendent sur la butte forment un piédestal à l'église monumentale et offrent une morphologie urbaine très particulière.

Le seul point noir paysager réside dans la présence de l'usine d'engrais CEDEST, en entrée de ville dans la perspective monumentale du mont, qui n'est pas intégrée au paysage.

La sensibilité du village réside dans l'organisation urbaine des extensions futures (en hauteur brouillant la lisibilité du site en promontoire ou hors de l'enveloppe concentrique de la trame édifiée). Il faudra préserver le bas de pente et la plaine d'un mitage et d'un étalement urbain pour conserver une cohérence paysagère.



Sensibilité de l'unité paysagère

Paysage de plateau formant un ensemble cohérent et homogène, dont la trame viaire et l'urbanisation limitée reflètent les actions de l'Homme sur son territoire.

C'est une **entité sensible aux phénomènes anthropiques** du fait de sa lisibilité paysagère et de son accessibilité. L'agriculture est aujourd'hui garante de l'entretien de ce paysage, mais soumise à des pressions multiples menaçant la qualité de ces espaces.

Les vallées secondaires rythmant les vastes espaces offrent des paysages diversifiés et sont les sites privilégiés des activités humaines. Leur **qualité paysagère et architecturale est menacée par un développement anarchique d'extensions urbaines banales** et une fermeture du paysage récente.



Enjeux identifiés sur les plateaux agricoles

- Intégration des enjeux de préservation des paysages de plateaux dans le développement éolien
- Maîtrise du développement urbain sur le plateau en évitant un étalement des poches d'urbanisation de coteaux et de rebord de plateaux
- Adoption de prescriptions architecturales et paysagères pour l'intégration des bâtiments agricoles

▪ *La vallée de l'Aisne*

Géographie

Vallée entaillant le plateau calcaire du Soissonnais d'Est en Ouest
Vallée profonde (dénivelé de 80m) et longue de 85km (entre Neufchatel et Vic-sur-Aisne, traversant tout le département de l'Aisne) qui prend sa source en Argonne

Lit mineur large et structurant le couloir valléen (cours d'eau de première catégorie)

Importance du drainage et vigueur des crues

Rivière difficilement perceptible dans son ensemble, mais visible ponctuellement depuis les routes parcourant le plateau

Structure végétale

Diversité végétale importante en fond de vallée liée à la variété d'occupation du sol : cultures sur petit parcellaire (maraîchage), prairies, bosquets de forêts spontanés, ripisylves en bord de cours d'eau, végétation de zones humides à proximité des nombreux étangs (joncs, massette, saule, aulne et peuplier)

Boisements touffus, végétation spontanée et anarchique sur les coteaux (hêtre, charme, prunellier, viorne, fusain) qui crée une transition avec le plateau ouvert et dégagé du Soissonnais

Présence de vergers aux abords des villages qui atténuent la rupture espaces bâtis/non bâtis

Quelques arbres isolés ponctuent également le paysage bâti et les alignements structurent et soulignent les axes de communication



Implantation humaine

Vallée traversée par de multiples réseaux (rivière, canal, chemin de fer, RN31 et RD925) qui ont contribué à la localisation de l'urbanisation et des activités humaines

Villages établis sur les contreforts des coteaux latéraux, sans rapport direct avec la rivière (végétation intermédiaire compacte présente dans le fond de vallée)

Boisements et pré-vergers reliques situés en arrière-plan des bourgs ou en bordure des espaces bâtis

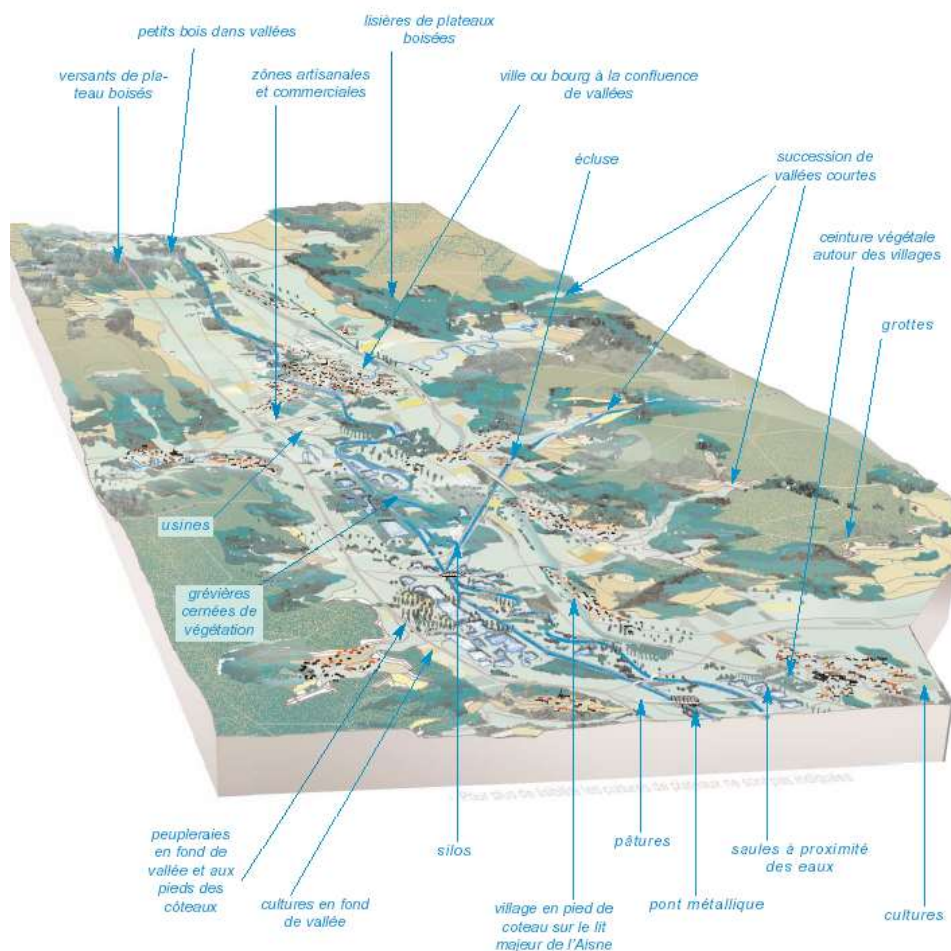


Source : *Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE 02, 2004*

Présence en contrebas, à proximité de la rivière de quelques zones d'activités et bâtiments agricoles.

Une forte présence humaine en fond de vallée comme en témoigne l'implantation des villages le long de la RD 925 : des pressions anthropiques croissantes, notamment aux entrées de ville de Bucy-le-Long, Missy-sur-Aisne et Vailly-sur-Aisne.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE D'UN PAYSAGE DE LA VALLEE DE L'AISE



Source : Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE 02, 2004

Sites identitaires

Vailly-sur-Aisne : une position stratégique dans la vallée

La ville de Vailly est très ancienne et remonte très certainement à l'époque gauloise. Elle a subi de nombreuses destructions, depuis la Guerre de Cent Ans jusqu'au début du XXe siècle et sa destruction complète lors de la Grande Guerre. Elle occupe une position stratégique au pied des collines, surplombant la vallée et permettait le contrôle de la navigation fluviale. Elle est aujourd'hui un centre de villégiature et de tourisme et conserve son statut de pôle économique et de bourg agricole.

La trame urbaine est structurée autour de deux cœurs de village : le centre bourg constitué autour de la mairie et de l'église et le quartier Saint-Précod sur le coteau. La ville se structure autour de son mail végétal et de son artère commerçante principale présentant un alignement de façades régulier. Cependant il faut noter la présence de grosse bâtisse implantée en retrait de la rue.

La ville s'est développée dans la zone intermédiaire, entre le bourg ancien et la rivière (nouveau lotissement équipements scolaires, activités industrielles) et a vu son urbanisation gagner la ligne de crête.



De par sa situation géographique et son patrimoine naturel et culturel, Vailly-sur-Aisne constitue un pôle attractif aux potentialités touristiques importantes.

L'omniprésence de l'eau (rivière, canal, étangs), les chemins de randonnée (sentier des roches de l'Abondin et forêt de l'Abondin) et le patrimoine culturel offrent de nombreuses possibilités de valorisation touristique en lien avec la richesse et la diversité paysagère.

D'autres vocations, industrielles essentiellement, sont caractéristiques de la ville et occupent une place non négligeable dans le paysage communal (équipements, usines et carrières).

Sensibilité de l'unité paysagère



Urbanisation sauvage sur les berges de l'Aisne

Le développement des bourgs s'effectue le long des axes structurants (RD925, Aisne) et conduit à la formation d'une continuité urbaine rendant l'identification difficile des bourgs des uns par rapport aux autres (continuité urbaine nette entre Bucy-le-Long et Missy-sur-Aisne). Cette **artificialisation du couloir valléen cloisonne les milieux naturels humides de fonds de thalweg et de plateau et accentue les ruptures de corridors biologiques.**

De **nombreux plans d'eau mitent le paysage** et forment une **succession d'espaces cloisonnés et arborés bloquant les perspectives valléennes**. Leur caractère ludique et leur fonction récréative potentielle sont aujourd'hui impossibles du fait de leur privatisation et de leur manque d'accessibilité. Une urbanisation légère et illégale envahit ces zones et prend de sérieuses proportions par manque d'actions publiques et d'une politique globale d'encadrement de la réhabilitation des anciennes carrières.

D'un point de vue environnemental, les **gravières subissent un appauvrissement écologique** lié à la destruction des milieux naturels (berges verticales peu propices à la colonisation par des espèces végétales ou animales, taille des plans d'eau réduite non adaptée aux arrêts des oiseaux migrateurs, anthropisation des milieux naturels par privatisation des espaces naturels).

▪ *La vallée de la Vesle*

Géographie

Vallée comprise entre Bazoches-sur-Vesle et Braine, dont la confluence avec la vallée de l'Aisne se fait à Braine

Couloir naturel largement ouvert, à la topographie relativement plane, encadré par des coteaux aux pentes fortement prononcées

Rivières présentant d'amples sinuosités parcourant les parcelles agricoles

Richesses alluvionnaires et nombreuses grèves à l'origine de l'extraction massive des matériaux

Structure végétale

Végétation arborée abondante sur les coteaux

Ripisylves soulignant les méandres de la rivière (végétation arborée hygrophile : saule, frêne)

Perception rendue difficile par cet écrin de verdure, seuls les franchissements et ouvrages d'art permettent de percevoir le lit mineur et les berges

Présence d'une agriculture mixte de fonds de vallées sur les parcelles intercalées entre la rivière et les villages

Vastes boisements (notamment des peupleraies) à proximité des berges qui referment les vues

Implantation humaine

Couloir valléen, véritable axe de développement (industries, infrastructures, ouvrages d'art, carrières) et d'urbanisation

Une multiplication des étangs devenus des lieux de loisirs et le siège d'une urbanisation sauvage (phénomène de privatisation des espaces, de cabanisation des berges et de paupérisation de l'habitat)

Des bourgs implantés en fonds de vallées aux abords de la rivière (Bazoches-sur-Vesle)

D'autres sur les contreforts de la vallée adossés aux pentes abruptes (Paars)

Cohabitation du bâti traditionnel Soissonnais et du bâti de la Reconstruction

Présence de sites troglodytes liée à la nature du sous-sol

Une forte présence humaine à la confluence avec l'Aisne et sur l'axe routier de la RN31, conduisant à une banalisation des paysages de vitrines urbaines et d'entrées de ville (à Chassemy, Braine et Ciry-Salsogne).

Sites identitaires

Braine : au fil de l'eau

La ville s'est constituée dans la vaste plaine alluviale de la Vesle, à l'amont de sa confluence avec l'Aisne. Elle constitue une ville-étape obligatoire sur la route de Reims à Soissons et sa localisation correspond à l'élargissement de la rivière plus en aval jusqu'à Condé-sur-Aisne. La ville regroupe des vestiges architecturaux de qualité : Hôtel de Ville, vieux immeubles à pignons, ruines du Château de la Folie, canaux, moulins, lavoir. Les abords de la commune présentent un paysage semi-ouvert, où les linéaires boisés filtrent les vues. Paturâges, marais et grandes cultures se partagent l'occupation du sol dans la vallée alors que les coteaux sont plutôt boisés.

La récente déviation de la RN31 a permis de désengorger le centre-ville du trafic routier, tout en améliorant le cadre de vie des riverains (moins de pollution, plus de sécurité en centre bourg, une meilleure préservation du patrimoine architectural). Cependant une valorisation du centre ancien et des sites bocagers occupés par le Château du bas et l'abbaye seraient encore à envisager.



Depuis près d'un siècle, la rue de l'hôtel de ville est quasiment restée identique.



L'abbatiale St-Yved, chef-d'œuvre du gothique primitif

Source : Guide "pays côté chemin".
Entre Aisne et Vesle

Source : Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE 02, 2004

Sensibilité de l'unité paysagère

L'activité **d'extraction des matériaux fragilise l'équilibre des milieux naturels** (biodiversité, régime d'écoulement des eaux) et modifie définitivement les paysages.

La présence aujourd'hui ancienne des étangs favorise leur ancrage dans le paysage.

L'intégration n'a pas été choisie, elle s'est faite au fil des aménagements privés, des volontés isolées et aboutit à une juxtaposition de ces plans d'eau encadrés d'une végétation dense et banale. La généralisation de ces nouveaux éléments dans le paysage fragilise l'identité de cette entité paysagère.

Les activités industrielles proches (Sucrerie de Bucy-le-Long, Cartonnerie de Venizel) augmentent les flux de circulation des poids lourds, imposent la construction de hangars et bâtiments de grande taille dans le paysage et dénaturent ces sites de vallée.



Sucrerie Tereos, Bucy-le-Long

La trame urbaine édifiée et les pôles anciens sont aujourd'hui fragilisés par une pression foncière croissante, du fait de l'aménagement récent de la RN 31, de la proximité des agglomérations de Soissons et Reims et de l'influence grandissante de la Région Parisienne (future gare du TGV – Est prévue à partir de 2007).

Dans ce contexte paysager altéré, l'intégration des projets à venir semble nécessaire à la survie de ce paysage authentique.

Les Vallées de l'Aisne et de la Vesle constituent le cœur de l'Aisne, elles forment un paysage identitaire et fédérateur de ce territoire. Mais de nouvelles pressions, liées aux activités économiques et touristiques fragilisent le milieu naturel et les paysages.

Enjeux identifiés sur les axes valléens de l'Aisne et de la Vesle

- **Maîtrise du développement urbain dans l'axe valléen par la limitation du mitage et des continuités urbaines (objectif de densification des structures urbaines existantes)**
- **Intégration urbaine et architecturale des nouvelles constructions par des prescriptions dans les documents d'urbanisme**
- **Préservation des pré-vergers, véritables espaces de transition entre espaces bâtis et non bâtis**
- **Préservation des continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité entre les deux couloirs valléens**
- **Préservation des perspectives paysagères par la maîtrise des activités de fond de vallée**
- **Limitation des autorisations d'exploitation de carrières dans des sites déjà sensibilisés**
- **Gestion de l'urbanisation hors des zones d'expansion de crues et des zones d'aléa fort**
- **Réaménagement des anciennes carrières pour leur rôle écologique et leur fonction récréative**
- **Action publique et maîtrise foncière à favoriser pour éviter une privatisation des berges et développer les activités touristiques en lien avec l'eau**

▪ *La vallée de l'Ailette*

Une vallée « intimiste » au paysage contrasté et de grande valeur écologique

Cette vallée située au Nord du territoire appartient à l'unité paysagère des collines du Laonnois qui s'étend jusqu'à la ville-préfecture de Laon et représente un paysage particulier à lui seul.

La vallée de l'Ailette présente à la différence des grandes rivières du département (Oise ou Somme) un parcours sinueux, entaillé de thalwegs perpendiculaires à son lit, tout comme la Vesle et l'Aisne.

Le paysage se compose d'une alternance de collines et de vallées humides étroites aux ambiances intimistes, de vallons pentus, de plateaux dévoués aux cultures et de crêtes à l'image de celle du Chemin des Dames, à la jonction avec les plateaux du Soissonnais.

La diversité d'occupation du sol réside dans la multiplicité d'usage des lieux : grandes cultures sur les plateaux, cultures maraîchères dans les vallées, boisements et forêts omniprésents, étangs et rivière de l'Ailette comme élément fédérateur de ce paysage...

Cette vallée recèle de nombreuses richesses écologiques (vallée tourbeuse et coteaux calcaires inventoriés lors des campagnes de définition des ZNIEFF) et **présente une variété paysagère liée à son alternance de vallées boisées et de pelouses calcaires**. Mais l'évolution des pratiques agricoles et l'abandon du pastoralisme conduisent à une diminution de la superficie des pelouses au profit des boisements, entraînant une fermeture progressive du paysage et une perte de biodiversité.



Source : Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE 02, 2004

Un potentiel touristique en émergence

Contrairement à l'Aisne et à la Vesle, destinées à une exploitation économique de leurs richesses naturelles, l'Ailette possède des atouts et des potentialités touristiques importantes, en lien avec la réalisation des plans d'eau de Chamouille et Neuville-sur-Ailette, du Bassin de Monanpteuil et du futur Center Parc.

Enjeux identifiés sur la vallée de l'Ailette

- **Préservation des richesses naturelles et des paysages semi-ouverts**
- **Gestion des boisements et conservation des prairies par une gestion adaptée (pratiques agricoles extensives, pastoralisme)**
- **Valorisation touristique de la vallée (Station verte de vacances)**
- **Maîtrise du développement touristique et de l'accueil du public dans des espaces non fragilisés**

Synthèse Territoriale : Cadre de vie et Patrimoine

